

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LETTRE

DE

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

*Aux archevêques et évêques d'Espagne, d'Italie et des
deux Amériques*

SUR CHRISTOPHE COLOMB

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES
D'ESPAGNE, D'ITALIE ET DES DEUX AMÉRIQUES

LÉON XIII PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Il s'est écoulé quatre siècles, depuis qu'un homme de la Ligurie a le premier abordé, sous les auspices de Dieu, à des rivages inconnus en traversant l'Océan Atlantique; les hommes rivalisent de zèle pour célébrer joyeusement la mémoire de ce fait et en glorifier l'auteur. Il serait, en vérité, difficile de trouver un motif plus digne d'émouvoir les âmes et d'enflammer le zèle. C'est, en effet, de toutes les actions qu'aucune époque ait jamais vu accomplir par des hommes, la plus grande et la plus belle; et celui qui l'a accomplie ne doit être comparé, pour l'élévation du cœur et du génie, qu'à un petit nombre, depuis tout le temps qu'existe l'humanité. Grâce à lui, un autre continent a surgi du sein inexploré de l'Océan; des centaines de milliers de mortels ont été tirés de l'oubli et des ténèbres, rendus à la société commune du genre humain, amenés de la sauvagerie à la douceur et à la civilisation, et—avantage de beaucoup le plus important—ont été arrachés à la mort pour entrer dans la vie éternelle par la participation aux biens que Jésus-Christ a donnés au monde.

L'Europe, d'abord étonnée par la nouveauté soudaine et le prodige de cet événement, comprit peu à peu dans la suite, tout ce qu'elle

devait à Christophe Colomb, quand, après l'établissement de colonies en Amérique, des relations continuelles, des échanges de services, un commerce maritime d'importation et d'exportation, produisirent un accroissement incroyable des connaissances de la nature, des ressources communes et des richesses, et qu'en même temps, le prestige de l'Europe grandit d'une façon étonnante.

Aussi, ne convient-il pas du tout qu'au milieu de si nombreux hommages et dans ce concert de félicitations, l'Eglise garde le silence, puisque, d'après son caractère et son institution, elle approuve volontiers et s'efforce de favoriser tout ce qui, en quelque lieu que ce soit, semble mériter des honneurs et des éloges. Sans doute, elle réserve des honneurs particuliers et très grands aux vertus suréminentes dans le domaine de la morale, en tant qu'elles sont intimement unies au salut éternel des âmes ; néanmoins elle ne méprise pas les autres genres de mérites, ni n'en fait pas peu de cas ; au contraire, c'est son habitude de favoriser avec empressement, et d'avoir toujours en honneur ceux qui ont bien mérité de la société civile, et dont le nom est passé à la postérité. Dieu est surtout admirable dans ses saints ; mais l'empreinte de sa puissance divine apparaît aussi en ceux chez qui brille une force d'âme et d'esprit supérieure, car la lumière du génie et l'élévation de l'âme humaine n'ont pas d'autres sources que Dieu, père et créateur de l'humanité.

Il y a de plus une raison, raison toute spéciale, qui nous engage à célébrer avec reconnaissance le souvenir de cet événement immortel ; c'est que Christophe Colomb est nôtre. Pour peu que l'on considère, en effet, le mobile principal qui l'a poussé à explorer la *mer ténébreuse*, et dans quel but il s'est efforcé de réaliser ce dessein, on ne saurait douter que la foi catholique a souverainement inspiré l'entreprise et son exécution, de telle sorte qu'à ce titre aussi l'humanité entière n'est pas peu redevable à l'Eglise.

On compte, à la vérité, nombre d'hommes hardis et pleins d'expérience, qui, avant Christophe Colomb, comme après lui, explorèrent avec ténacité des terres inconnues et des mers plus inconnues encore. La renommée, reconnaissante de leurs bienfaits, célèbre et célèbrera à bon droit leur mémoire, parce qu'ils ont reculé les frontières de la science et de la civilisation, accru la prospérité commune, et cela, non par de légers efforts, mais avec la dernière opiniâtreté et assez souvent à travers les plus grands périls.

Il existe pourtant, entre ceux-ci et celui dont nous parlons, une

grande différence. Le trait éminemment distinctif de Christophe Colomb, c'est qu'en sillonnant, à l'aller et au retour, les surfaces immenses de l'Océan, il poursuivait un but plus élevé et plus noble que les autres. Non qu'il ne fût mû en aucune façon par la très honorable ambition de la science et le désir de rendre service à ses semblables ; non qu'il méprisât la gloire dont le stimulant est d'ordinaire plus sensible aux grands cœurs ; mais sur tous ces mobiles humains, le mobile de la religion de ses ancêtres l'emportait de beaucoup en lui ; car ce fut elle, à n'en pas douter, qui lui inspira ce courage et cette volonté qui, souvent, au milieu d'extrêmes difficultés, lui donnèrent la constance avec la consolation. Il est certain, en effet, que son dessein principal, la résolution qui était gravée dans son âme, furent d'ouvrir les voies à l'Évangile dans de nouvelles terres, et à travers de nouvelles mers.

La chose peut présenter peu de vraisemblance pour ceux qui, concentrant toutes leurs pensées et tous leurs soins sur ce monde que perçoivent nos sens, se refusent à regarder plus haut. Mais, par contre, les esprits éminents ont comme une tendance à préférer s'élever, car ils sont de tous les mieux doués pour comprendre les impulsions et les inspirations de la foi divine. Assurément, Christophe Colomb avait joint à l'étude de la nature celle de la religion, et il avait formé son esprit d'après ses renseignements puisés aux sources intimes de la foi catholique.

C'est pour cette raison qu'après avoir découvert, à l'aide de la science astronomique et des documents anciens, que de vastes espaces de terres, jusqu'ici complètement inexplorées, s'étendaient vers l'Occident au-delà des bornes du monde connu, l'idée de cette grande multitude plongée dans les ténèbres lamentables, adonnée à des rites insensés et aux superstitions de vaines divinités, se présentait à lui. Il est malheureux de vivre misérablement et avec des coutumes féroces ; il est encore plus malheureux d'être privé de la connaissance des choses essentielles, et d'ignorer un Dieu unique et vrai. Envisageant tout cela en lui-même, il demanda tout d'abord à propager en Occident le nom chrétien, les bienfaits de la charité chrétienne : ce fait est surabondamment prouvé par toute l'histoire de l'événement. Lorsqu'en premier lieu, il alla supplier Ferdinand et Isabelle, souverains d'Espagne, pour les déterminer à ne pas craindre de se charger de l'entreprise, il leur exposa le motif : *Leur gloire s'accroîtrait jusqu'à devenir immortelle, s'ils décidaient de porter le Nom et la Doctrine de Jésus-Christ dans d'aussi lointai-*

nes régions. Et lorsque, non longtemps après, ses vœux furent exaucés, il atteste *vouloir obtenir de Dieu que ses souverains, soutenus par son aide et sa grâce, persévèrent à faire pénétrer l'Évangile sur de nouveaux rivages et de nouvelles terres.*

Au pape Alexandre VI, il s'empresse de demander des missionnaires, dans des lettres où se trouve exprimée cette pensée : *J'ai le ferme espoir de pouvoir, un jour, avec l'aide de Dieu, protéger au loin le très saint nom de Jésus et son Évangile.* Aussi débordait-il, ce semble, de joie, lorsqu'à son premier retour des Indes à Lisbonne, il écrivait à Raphaël Sanchez, *que l'on devait rendre à Dieu, d'immortelles actions de grâce de lui avoir, dans sa bonté, accordé de si étonnants succès ; que Jésus-Christ devait se réjouir et triompher sur la terre comme au ciel, à l'approche du salut des nations innombrables qui, auparavant, couraient à la mort.* S'il conseille à Ferdinand et à Isabelle de ne permettre qu'aux chrétiens catholiques l'accès du nouveau monde, et l'établissement du commerce avec les indigènes, il en donne cette raison, *qu'il n'a cherché dans sa laborieuse entreprise que l'accroissement et l'honneur de la religion chrétienne.* Et cela était parfaitement connu d'Isabelle, qui mieux que personne, avait pénétré la pensée de ce grand homme ; bien plus, il est constant que cette femme, si recommandable par la virilité de son génie et la grandeur de son caractère, partageait pleinement le même dessein.

Car elle avait dit de Colomb qu'il devait courageusement se livrer au vaste océan *pour accomplir, en l'honneur de la gloire divine, une entreprise tout à fait insigne.* Et à Colomb lui-même, après son retour, elle écrit que les dépenses qu'elle avait faites, et était disposée à faire pour ces mêmes expéditions dans les Indes, étaient d'excellents placements, car il en devait sortir l'agrandissement de la catholicité.

Au reste, en dehors du motif supérieur à tout motif humain, où aurait-il pu puiser sa constance et le courage à supporter tout ce qu'il a dû endurer et souffrir jusqu'au bout ? c'est-à-dire les avis contraires des savants, le refus des princes, les terribles tempêtes de l'océan, les veilles assidues où il a plus d'une fois perdu l'usage de la vue. Ajoutez les combats avec des barbares, les infidélités des amis et des compagnons, les conspirations criminelles, la trahison des envieux, les calomnies des détracteurs et les chaînes imposées à l'innocence. Il eût nécessairement succombé à de si grandes peines, s'il n'eût été soutenu par la conscience de la magnifique entreprise.

qu'il considérait comme devant être glorieuse au nom chrétien, et salutaire à d'innombrables multitudes.

Les circonstances du temps prêtent une lumière merveilleuse à ce fait. Christophe Colomb a ouvert l'Amérique à l'époque où une grande tempête allait fondre sur l'Eglise. Autant donc que l'homme peut juger les voies de la Providence divine d'après l'issue des événements, c'est vraiment une prévoyance particulière de Dieu qui semble avoir fait naître cet homme, la gloire de la Ligurie, pour alléger les dommages qui menaçaient en Europe le nom catholique.

C'était assurément la tâche et l'œuvre de l'Eglise d'amener la race des Indiens aux institutions chrétiennes. Cette tâche, qui fut ébauchée dès le commencement, elle persista à s'y appliquer avec un perpétuel dévouement et elle la continue en s'avancant dans ces derniers temps jusqu'aux extrémités de la Patagonie. Cependant Christophe Colomb, assuré d'arriver le premier, et d'assurer des voies à l'Evangile, et complètement absorbé par cette pensée, employa tous ses efforts dans ce but, n'entreprenant rien à peu près, s'il n'avait la religion pour guide, la piété pour compagne. Nous rappelons des faits connus de tous, mais bien propres à montrer son esprit et son cœur. Sans doute, lorsque les Portugais et les Génois le forcèrent à partir sans avoir achevé son œuvre et qu'il se fut retiré en Espagne, derrière les murailles d'un couvent, il mûrit, avec le concours et les conseils d'un religieux, disciple de Saint-François d'Assise, un grand projet de conquête qu'il avait médité.

Quand enfin, après sept années révolues, il va retourner sur l'océan, son premier soin est de purifier son âme : il supplie la Reine du ciel de favoriser son entreprise et de diriger sa course, et il ordonne de ne pas mettre à la voile avant d'avoir imploré le nom de la très-Sainte Trinité. Peu après, en haute mer, au milieu des fureurs des eaux, des cris des rameurs, il garde sa constante tranquillité d'âme, confiant en Dieu. Son but est démontré par les nouveaux noms qu'il a donnés aux nouvelles îles ; dès qu'il a abordé à l'une d'elles, il adore humblement le Dieu tout-puissant et n'en prend possession qu'au nom de Jésus-Christ. Quels que soient les bords auxquels il touche, il n'a rien de plus pressé que de planter sur le rivage l'image de la croix sainte ; le nom divin du Rédempteur qu'il avait fait si souvent retentir en pleine mer au murmure des flots grondants, il l'apporte le premier à de nouvelles îles, et c'est pour cette raison qu'à Haïti il commence à bâtir, en construi-

sant une église, et inaugure les solennités populaires par de pieuses cérémonies.

Voilà donc le but que se proposait et la conduite que tint Christophe Colomb dans des contrées d'une vaste étendue de côtes et de terres à reconnaître, inexplorées jusqu'à ce jour et incultes, et dont pourtant, la civilisation, le nom et les richesses ont crû, par une marche rapide, jusqu'au point où nous les voyons. Dans tout cet évènement, la grandeur de l'action, l'efficacité et la diversité des bienfaits qui en sont résultés, invitent à glorifier l'homme, en lui accordant un souvenir de reconnaissance et en lui rendant toutes sortes d'honneurs ; mais avant tout, il est nécessaire de connaître et de révéler très spécialement la volonté et les desseins de la Providence, à qui obéissait l'inventeur du nouveau continent et dont il était l'instrument conscient.

En conséquence, pour célébrer dignement et conformément à la vérité, les fêtes en l'honneur de Christophe Colomb, la sainteté de la religion doit s'ajouter aux honneurs des solennités civiles. Jadis, à la première nouvelle du fait, on rendit des actions de grâces publiques au Dieu immortel et très bon, sous la conduite du Pontife Suprême. Nous jugeons qu'il faut en agir de même aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de l'évènement si heureux.

Aussi ordonnons-nous que, le 12 octobre ou le dimanche suivant, si l'ordinaire du lieu en décide ainsi, dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, on célèbre après l'office du jour une messe solennelle de la *Très-Sainte Trinité*. Pour les nations autres que celles qui sont énumérées ci-dessus, nous avons l'espoir que, grâce à l'initiative des évêques, les mêmes solennités auront lieu, car il convient que tous célèbrent pieusement et avec reconnaissance ce qui a profité à tous.

En gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, nous accordons très affectueusement en Dieu à vous, vénérables frères, à votre clergé et à vos peuples, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 juillet de l'année 1892, la quinzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

A LA CONQUÊTE DE LA LIBERTÉ EN FRANCE ET EN CANADA.

(Suite et fin) ^[1].

II

Ce furent des heures bien sombres et bien douloureuses que celles qui suivirent la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760. A la suite du drapeau blanc qui repassait les mers, emportant dans ses plis les regrets de ceux qu'il avait abrités dans ses jours de gloire, l'administration civile, les généraux, les hommes les plus considérables de la colonie rentraient en France. Il ne restait, sur la terre rougie par huit années de guerre, que les colons ruinés, attachés à ce sol du Canada, conquis à la civilisation au prix de luttes contre la barbarie, souvent vaincue, mais jamais anéantie. Aux souffrances physiques s'ajoutaient les tortures morales de la séparation violente qui venait de s'opérer, et les angoisses que faisaient naître les incertitudes de l'avenir. L'espérance serait sortie du cœur des malheureux Canadiens, s'ils n'avaient pas été élevés à cette dure école de l'adversité, qui écrase les faibles, mais fortifie les forts. Aussi bien fallait-il avoir l'âme fortement trempée, pour envisager sans fléchir la perspective qui s'offrait à leurs yeux. D'un côté, les colonies anglaises, leurs ennemis séculaires ; de l'autre une nuée d'aventuriers venus de Boston, de New-York et de Londres, pour avoir leur part de la curée. Au-dessus, à la place de leurs anciens chefs, l'épée d'un vainqueur qui avait appris à les respecter sur les champs de bataille, mais qui devaient répugner les institutions et les croyances des nouveaux sujets du roi. Que faire dans une situation aussi embarrassée ? Les Canadiens agirent sagement en se repliant sur eux-mêmes pour opposer la force d'inertie aux entreprises que leurs maîtres pourraient tenter contre eux. On les vit s'isoler des Anglais, se grouper autour de leurs curés, seul vestige d'autorité survivante de l'ancien régime, pour former de petits centres où se conservait dans la ferveur, à l'ombre du sanctuaire, l'âme de la patrie, formée de l'attachement à la religion et aux traditions de leurs pères. Ce double sentiment, si intense à toutes les époques troublées de notre

(1) Voir le numéro de mars.

histoire, sera la colonne de feu qui les guidera vers leur destinée.

C'est une période de luttes terribles qui s'ouvre et qui va durer cinquante ans, pour décider du sort d'une poignée de colons aspirant à devenir une nation, luttes plus difficiles pour eux que celles du champ de bataille, car s'ils connaissaient leur métier de soldat, les armes de la politique leur étaient bien étrangères. Cette période se divise en quatre parties ; de 1760 à 64, régime militaire, et de là à 1774, premier gouvernement civil, qui diffère peu du précédent, car l'absolutisme du gouverneur et du conseil règne partout. Ce n'est qu'en 1774, que les nuages noirs laissent passer une petite lueur d'espérance. L'Acte de Québec (1774) brise le premier anneau de la chaîne si fortement serrée à la liberté politique dans une large mesure, autant que le comportent l'état du pays et les progrès faits par les Canadiens sur le terrain de la politique.

Esquissons à grands traits le tableau de l'état du pays de 1760 à 1774.

Les Canadiens, au nombre d'environ 70,000, éparpillés sur les rives du St-Laurent et du Richelieu, entraient dans le nouvel ordre de choses dépouillés de tous droits, hormis celui de pratiquer leur religion. C'est tout ce que nous garantissait le traité de Paris. Pour bien préciser notre position au point de départ, disons que nous avions à conquérir notre participation aux affaires publiques, l'usage officiel de notre langue et des lois françaises. Il entraît évidemment dans le plan de l'Angleterre de nous angliciser au plus tôt ; c'était une politique que lui dictait la raison d'Etat. Pouvait-elle oublier les embarras que lui causait l'Irlande catholique ? L'entreprise eût été d'autant plus lui sourire qu'elle semblait plus facile. Quelle résistance pouvait-elle attendre des Canadiens isolés de la France, placés à côté des colonies anglaises, plus antipapistes et antifrançaises que la métropole ? Mais étrange retour des choses d'ici-bas, ce sont ces dernières qui aideront tantôt, bien involontairement, à frustrer les desseins de l'Angleterre. Rendons justice aux quelques amis puissants qui dès lors couvraient nos ancêtres de leur protection. Le regard de l'historien s'arrête avec reconnaissance sur les nobles figures de deux militaires : Murray et Carleton, gouverneurs du Canada à cette triste époque. L'un et l'autre avaient appris à connaître et à apprécier les nouveaux sujets du roi, et pendant qu' autour d'eux les hommes sans aveu complotaient notre perte, eux plaçaient notre cause à Londres. Murray, qui était tenu par la proclamation de 1763 de convoquer une assemblée, fait échouer ce projet,

dont l'injustice était trop flagrante ; elle n'aurait été composée que de protestants, car la proclamation déclarait que ceux-là seuls qui auraient prêté le serment d'abjuration pourraient en faire partie. Rappelons-nous que c'est à cette époque que l'on voyait l'administration de la justice confiée au juge en chef Gregory, ex-pensionnaire d'une des prisons de Sa Majesté Georges III, et un grand jury à Québec décréter que la religion catholique était *a public nuisance*. Il n'est pas étonnant que Murray et Carleton aient senti leur âme de soldat se révolter en présence de telles avanies.

Mais voici que se produit au sein des colonies anglaises un mouvement inattendu. Les descendants des Puritains, élevés dans un esprit d'indépendance singulier, impatient de toute contrainte, songent à se séparer de la mère patrie. Dotées dès leur origine d'assemblées législatives qui leur ont appris de bonne heure l'art de se gouverner, ces colonies veulent se servir de leur force pour priver du même coup la couronne anglaise de toutes ses possessions américaines, anciennes et nouvelles. La cour de Saint-James va bientôt comprendre qu'elles ne l'ont poussée à la conquête du Canada que pour leur bénéfice. Dans ce jeu des événements qui ont marqué la dernière partie du XVIII^e siècle, l'Angleterre et la France, qui va venir au secours des révoltés, semblent l'une et l'autre inconscientes du rôle qu'elles jouent ; seuls les colons américains, avec une foi et une habileté *puniques*, savent où il vont ; ils donnaient dès lors un exemple de cette finesse de plus ou moins bon aloi qui a marqué depuis toutes leurs relations internationales.

Le cours des événements force donc l'Angleterre à modifier sa politique, ou du moins à ajourner son plan d'unification. Carleton (1774) demande au bureau colonial de rendre les lois françaises aux Canadiens et d'apporter quelque tempérament aux rigueurs administratives. C'est urgent si la métropole veut se concilier le bon vouloir de ses nouveaux sujets, exposés aux tentations des insurgés américains qui, après avoir la veille réclamé contre eux des mesures répressives, leur font maintenant des offres d'amitié. La métropole écoute les sages avis de Carleton et diminue les vexations dont nos ancêtres étaient l'objet depuis la conquête.

L'Acte de Québec (1774), que nous valut l'intervention de Murray et de Carleton, nous rendait les lois françaises ; c'était l'unique concession, car le conseil législatif, qu'il continuait en lui donnant une majorité anglaise des deux tiers, lorsque la population totale du pays ne comptait qu'un Anglais sur cent cinquante habitants, nous

était hostile. Les Canadiens surent s'en servir habilement pour faire connaître leurs griefs au roi. S'ils ne pouvaient en obtenir justice, au moins le forçaient-ils, en présentant des amendements aux résolutions de l'exécutif, à consigner de façon à les rendre publiques leurs plaintes et doléances ; car les procès-verbaux de ce corps étaient transmis à Londres. Il est à remarquer que, pendant les cinquante premières années du régime anglais, les gouverneurs, à quelques exceptions près, s'efforcent de nous retirer les concessions du bureau colonial. Haldimand, le successeur de Carleton (1776), n'y manqua pas. Sans son intolérable tyrannie, l'Acte de Québec aurait pris aux yeux des nouveaux sujets les proportions d'un immense acte de justice. La liberté de conscience, les lois françaises, l'usage de leur langue dans les documents officiels : que pouvaient désirer de plus les Canadiens habitués à l'arbitraire du régime français ? Ce sont les mesures vexatoires qui poussèrent dès lors les plus éclairés d'entre eux à réclamer une plus large participation au gouvernement du pays. Sans doute, ils devaient demander cette réforme tôt ou tard, car il est de l'essence de la nature humaine d'aspirer au progrès, à l'amélioration de sa condition, et ils ne pouvaient tarder à comprendre toutes les ressources que leur offrait la constitution anglaise pour combattre les projets de leurs ennemis, " Ils seront sujets du roi, " avait répondu, lors de la capitulation de Montréal, Amherst à Vaudreuil, qui lui demandait de laisser vaincus les lois françaises. Les Canadiens veulent se prévaloir de cette parole qui comportait un sens comminatoire dans la bouche du général anglais. Si cette qualité leur rappelle les déchirements de la séparation, les humiliations de la conquête, elle leur promet comme compensation des privilèges précieux, et ils se promettent d'en profiter. Ils seront sujets anglais, non pas comme l'entendait Amherst, mais sujets anglais maîtres de leurs destinées, appelés à se gouverner eux-mêmes. Pour fortifier leurs réclamations, ils ne cessent de rappeler leur loyauté à la couronne anglaise. Que serait devenu Carleton, si les appels du congrès et de ses alliés les Français avaient trouvé de l'écho sur les rives du Saint-Laurent ? Haldimand et ses séides faisaient peu de cas de ces services, mais à Londres on sut reconnaître que si l'*union jack* flottait encore sur les murs de Québec, la Grande-Bretagne le devait à la vaillance, à la fidélité des vaincus des plaines d'Abraham.

Pitt, Fox, Burke, tout ce que le parlement anglais comptait d'hommes à vues larges, comprirent qu'il fallait une politique de concilia-

tion à l'égard des Canadiens pour sauver la situation et conserver cette colonie acquise au prix de tant d'années de luttss sanglantes. Fox faisait bien connaître le mobile de la politique anglaise en cette occurrence, lorsqu'il disait : " Nous avons une colonie (le Canada) aspirant à la liberté et qui promet de prendre un grand développement ; il est essentiel que ses habitants ne voient rien ailleurs de nature à exciter leur envie. Le Canada sera conservé à la Grande-Bretagne par la volonté de ses habitants, et il ne pourrait l'être autrement. Ses habitants doivent sentir que leur position n'est pas moins bonne que celle de leurs voisins. Je désire que cette colonie n'ait rien à envier à aucun des domaines du roi." Que de vérités en quelques mots, et quel sens politique que celui de Fox ! Et la plupart de ces vérités ne sont elles pas d'une application de tous les jours ici au Canada ? Ce n'est pas le seul enseignement que nous ont légué les hommes d'Etat anglais de cette époque. Vingt ans plus tôt, lorsque les premières pétitions des Canadiens arrivaient aux pieds du trône, lorsque les conseillers de Georges III songeaient à nous rendre nos lois, le procureur général Wedderburne écrivait dans un rapport au roi (6 décembre 1772) : " Est-il permis de dire—parce que le traité de Paris ne contenait qu'une promesse vague relativement à l'exercice de la religion catholique au Canada—est-il permis de dire qu'en vertu du droit de conquête, le vainqueur peut imposer aux nouveaux sujets les lois qu'il lui plaît ? Cette proposition a été soutenue par quelques avocats qui n'ont pas su faire la distinction entre *la force et le droit.* "

En présentant l'Acte de 1791 au parlement, Pitt exprimait l'espoir que cette mesure, qui nous donnait, avec le conseil législatif une chambre d'assemblée, et qui partageait le Canada en deux provinces, mettrait fin aux divisions entre les Canadiens et les Anglais. Malheureusement il n'en devait pas être ainsi, car l'exécutif, aidé du conseil, où l'élément oligarchique était prépondérant, allait essayer, fidèle à ses traditions, de nous reprendre ce que l'Angleterre nous accordait. La lutte recommença dès les premiers jours, pour ne se terminer qu'en 1838, au milieu de la tourmente révolutionnaire. Le statut de 1791 constituait cependant un grand progrès, car il nous fournissait une arme puissante en nous accordant jusqu'à un certain point le contrôle des subsides.

Il est intéressant de suivre les premiers pas de nos ancêtres dans la voie, nouvelle pour eux, du gouvernement populaire. On s'attend à les voir trébucher au moindre obstacle, mais il n'en est rien. Leurs

débuts feraient croire à de l'expérience chez eux, ou à une intuition du régime parlementaire, tant il s'avance avec sûreté. Comme d'instinct, ils saisissent l'agencement des différents rouages de la chambre des Communes. Il y a quelque chose de touchant par sa simplicité dans l'attitude du premier orateur de la chambre, M. Panet, qui réclame le privilège de s'exprimer " dans la langue primitive de son pays natal, et prie le gouverneur d'accepter la traduction en anglais de ce qu'il aura l'honneur de lui dire. " C'est là son premier vœu, comme pour bien marquer que les Canadiens tiennent avant tout à conserver la langue de leurs ancêtres. Ce n'est qu'en second lieu que la chambre demande par son agence, " les privilèges et libertés tels qu'ils sont usités dans les communes de la Grande-Bretagne, notre mère patrie " .

Un autre fait qui nous frappe, en jetant un coup d'œil sur les procès-verbaux de notre première chambre d'assemblée, c'est d'y voir figurer les noms d'un nombre fort considérable de députés anglais élus par le collège français. Est-ce la reconnaissance de nos ancêtres qui se manifestait par ce trait de générosité ? Ou bien était-ce calcul de leur part, que de s'associer des hommes qui leur semblaient mieux préparés à faire fonctionner les nouvelles institutions ? Il est hors de doute que, quel que fut leur mobile, c'était une habile tactique, bien que ces députés ne se soient que rarement montrés touchés de ce procédé ; mais plus tard elle eut pour excellent résultat de leur créer d'utiles alliés. D'un autre côté, elle leur valut en Angleterre des amis influents, comme MM. Roebuck, Mackintosh et autres, qui plaidèrent leur cause dans le parlement anglais.

Deux hommes surtout dominent cette période de notre histoire, MM. Bédard et Papineau. Le premier, type de politique plein de réserve et de prudence, mais que rien n'arrête, ni la crainte de la prison, ni la peur de la mort, lorsque l'injustice a une fois déchaîné sa colère : le second, porte un nom que son fils rendra le plus célèbre de notre histoire parlementaire, et il est le premier à défendre l'usage de la langue française au parlement. Lorsque M. Grant, appuyé par les autres députés anglais, propose que l'anglais soit la langue officielle, Papineau s'élève contre cette proposition, et la majorité, se rangeant à son avis, pose en principe que les deux langues auront les mêmes droits.

Lorsqu'il fut question de nous accorder la constitution de 1791, de toutes parts s'élevèrent, au Canada et à Londres, de formidables protestations. Quoi, donner les institutions anglaises à ces descen-

dants de Français ! jamais ils ne sauraient les comprendre. " L'histoire a de cruelles ironies, car elle s'est évertuée à démontrer que, dans la grande lutte qui va s'engager de 1791 à 1838, entre le gouverneur, premier ministre de fait, ses conseillers et les députés anglais, d'une part, et les Franco-Canadiens, de l'autre, c'est toujours du côté de ces derniers que se trouvera la justice, et le véritable esprit du droit constitutionnel. C'est en s'appuyant sur les précédents anglais, autorité incontestable pour le gouverneur, qu'ils demandent l'exclusion des juges du parlement, le contrôle de la dépense, la responsabilité à la chambre des fonctionnaires publics, une distribution plus équitable du patronage. Lorsque Craig, de sinistre mémoire, se jette à corps perdu dans la lutte, le *Canadien* lui met sous les yeux les passages de la déclaration des droits, lui parle des empiètements de Jacques II et de leurs conséquences. Il cite aussi De Lolme pour lui prouver qu'il viole l'esprit de la constitution et les traditions anglaises. Dès 1805, M. J.-F. Perrault publie un manuel de droit parlementaire ; quelques années plus tard, la chambre d'assemblée vote un crédit pour payer la traduction des quatre volumes anglais : "*Hatsell's Precedents*", plus connus par les députés d'alors que par ceux de nos jours. La vie publique absorbe complètement les hommes en vue, les préoccupe comme une obsession. Un souffle de dévouement passe à travers leur existence, qui ne semble avoir de valeur que si elle est consacrée à la patrie. Chacun alors paie de sa personne ; la politique est un long enchaînement de sacrifices ; les hommes de quelques moyens ouvrent leurs bourses aux plus pauvres ; c'est une lutte où se joue toute une existence nationale, et tous comprennent la grandeur et l'importance de la cause qu'ils soutiennent. C'était vraiment le parti des patriotes, et la glorieuse appellation qu'ils se donnaient n'était pas une usurpation.

Après quarante ans de combats, ils n'avaient encore rien gagné ; toute leur énergie se brisait contre l'entêtement des gouverneurs, soutenus par une faction. C'est elle qui fit sortir une partie des Canadiens de l'agitation constitutionnelle pour les précipiter dans la voie révolutionnaire. Le docteur O'Callaghan, député de Richelieu, et mort il y a quelques années bibliothécaire de l'État de New York, accuse l'oligarchie d'avoir provoqué à dessein l'insurrection, dans le but d'effrayer l'Angleterre et de l'amener à effectuer l'union des Provinces.

Il n'entre pas dans notre pensée de nous faire l'apologiste du mouvement insurrectionnel de 1837, qui, malgré son retentissement

n'a été qu'une explosion bien partielle, car il n'a provoqué que trois engagements, peu considérables comme action militaire, dans le district de Montréal. Sur qui doit-on en faire peser la responsabilité? Elle remonte principalement à quelques gouverneurs, et surtout à leur entourage, qui firent tout leur possible pour provoquer une levée de boucliers. M. Papineau s'est toujours défendu d'avoir voulu recourir aux armes. Dans les grands mouvements populaires, quand l'exaltation domine la foule, ce n'est plus la sagesse qui dirige, mais les plus exaltés qui prennent la tête du mouvement. Combien il aurait été plus sage de continuer l'agitation constitutionnelle en s'inspirant de l'exemple d'O'Connell! On n'aurait pas joué le jeu de ceux qui faisaient métier d'agents provocateurs de l'insurrection dans le but de nous perdre aux yeux de l'Angleterre. Combien il eût mieux valu accepter les concessions que nous offrait lord Goderich, ministre des colonies! Mais l'heure de la conciliation était malheureusement passée. Dans les époques critiques, toute l'habileté consiste à céder à point. Une concession faite à la dernière heure a l'air d'être arrachée au pouvoir, et on ne lui en sait aucun gré. L'insurrection eut pour résultat immédiat de hâter l'union des Provinces projetée depuis plusieurs années. En nous associant au Haut-Canada, dont la population augmentait plus rapidement que la nôtre, grâce à l'émigration, le ministère crut qu'il aurait enfin raison de nous : à brève échéance, l'élément français serait noyé dans les flots plus considérables de la population anglaise. L'union, c'était le châtimement de la révolte, c'était aussi la réalisation d'un rêve longtemps caressé, mais que l'on avait pas osé jusque-là mettre à exécution, tellement il répugnait à la colonie.

L'union plongeait les Canadiens dans la consternation. C'était donc là le résultat de quarante années de luttes? De toutes parts s'élevaient des protestations qui prirent corps sous forme d'adresses. Qu'allions-nous devenir? Nos chefs vivaient sous le ciel de l'exil; leurs successeurs, sans expérience, se trouveraient, dans la nouvelle chambre, en face d'une majorité anglaise, hostile par nature et par intérêt. Nous étions donc condamnés à l'opposition perpétuelle, sans espoir de participation à la direction de la chose publique. Évidemment la situation était critique, et si la sagesse faisait défaut aux Canadiens, une seconde conquête du pays nous attendait sous une forme nouvelle. Quelle devait être leur attitude? Allaient-ils se cantonner dans une opposition déterminée à l'union pour en demander le rappel, ou bien se chercher des alliés dans le camp ennemi?

Le rappel de l'union, c'était l'orientation que voulait donner à notre politique un certain nombre de patriotes intransigeants. Par bonheur, il se rencontra alors un homme, dont le sens pratique et la haute intelligence virent quel parti avantageux les Canadiens pourraient tirer de la responsabilité ministérielle, en manœuvrant habilement entre les deux partis " tory " et " reformer " qui divisaient le camp anglais. Il lui paraissait évident qu'en ne soulevant pas de questions irritantes, qu'en laissant la députation anglaise libre de ses mouvements, celle-ci n'aurait pas assez de force de cohésion pour se concentrer en une faction entièrement hostile aux Canadiens. Les intérêts, les ambitions devaient avoir prise sur elle comme sur toute réunion d'hommes. Dans le chaos, Lafontaine vit de quel côté l'aurore de jours meilleurs pourrait poindre. Sous l'empire de son patriotisme, aussi ardent qu'éclairé, il entreprit, au milieu du découragement des uns et des critiques amères des autres, cette campagne politique qui peut soutenir la comparaison avec les plus célèbres manœuvres parlementaires d'O'Connell et de Parnell. La constitution nouvelle nous donnait la responsabilité ministérielle, et dès le début du nouvel ordre de choses, le gouverneur Sydenham s'ingénia à nous la refuser. Lafontaine pose alors les vrais principes du régime parlementaire avec une clarté, une force de raisonnement qui séduisent les esprits positifs du Haut-Canada.

Il se réclame de l'école des grands parlementaires anglais. Sa parole convaincue trouve de l'écho chez les députés de la province voisine, et les partis se dessinent sous des traits nouveaux : là où l'on s'attendait à voir, d'un côté, des Français regrettant un ordre de choses qui ne pouvait plus revenir, et, de l'autre, des Anglais décidés à gouverner sans leur concours, apparaissent des libéraux des deux provinces combattant pour la responsabilité ministérielle contre les " tories ", partisans arriérés des privilèges de la Couronne. Ce sera la grande gloire de Lafontaine d'avoir saisi le nœud de la situation et de s'être trouvé des alliés inattendus, pour vaincre avec leur aide Sydenham et Metcalfe, hommes éminents par leur talents, mais trop imbus de préjugés qui les poussaient à marcher sur les traces des anciens gouverneurs.

Il eut l'immense mérite de comprendre que constituer un parti exclusivement français, c'était nous condamner à un isolement fatal.

Le mérite de Lafontaine est d'autant plus grand qu'il eut la force de caractère nécessaire pour se séparer de ses amis intraitables et braver leur critique. Ceux-ci ne comprenaient pas qu'il fût possible à

un patriote d'être, sous le régime nouveau, autre chose qu'un adversaire intransigeant de l'Angleterre. L'arme à notre disposition sous le nom de responsabilité ministérielle avait une valeur qu'ils ne connaissaient point. Pour bien des Canadiens de cette époque, des plus respectables, Lafontaine n'était rien moins qu'un traître, une victime de l'or de la perfide Albion. Il vécut assez longtemps pour voir ses ennemis revenir de leurs préventions et la foule de ses compatriotes rendre hommage à son patriotisme éclairé. Avec Lafontaine s'était livrée la dernière grande bataille constitutionnelle, et la liberté nous arrivait dans toute sa plénitude.

Rendu à ce point de notre étude, il nous est possible de comparer la somme de libertés dont jouissent respectivement les Français de France et ceux du Canada. Disons, tout d'abord que nous avons le *self-government* dans sa plénitude, à tous les degrés de notre organisation politique. De même que notre gouvernement fédéral et notre administration provinciale reflètent la volonté populaire dans sa plus large mesure, pour ce qui touche aux intérêts généraux du pays, de même le conseil de comté, corps autonome né de l'élection se meut dans le cercle plus restreint des affaires locales. Mais ce n'est pas tout, la municipalité de paroisse, qui doit aussi son existence au suffrage populaire, placée à la base du système, actionne les premiers rouages de la machine. Conseils de comté, conseils de paroisse ne sont que des images rétrécies du gouvernement central, plus paisibles, fonctionnant avec plus de simplicité et vivant aussi de la même inspiration.

Les libertés communales ne coulent pas à pleins bords en France comme chez nous. Partout l'autorité de Paris se fait sentir ; c'est du bureau du ministre de l'intérieur que part l'impulsion donnée au préfet, chef du département, qui la communique au maire de la dernière commune. C'est ainsi que se forme de tous les points extrêmes de la France une série d'anneaux qui viennent aboutir au centre. L'étincelle électrique lancée de Paris doit galvaniser ces corps inertes par eux-mêmes. Il n'y a pas encore bien longtemps, les maires étaient nommés par le ministre de l'Intérieur. On a décentralisé dans une faible mesure, mais qu'il y a loin de là à notre liberté municipale !

La différence dans la somme des libertés religieuses n'est pas moins considérable. Ici les évêques tiennent leur nomination du pape, mais sont virtuellement élus par leurs collègues de chaque province ecclésiastique. Là-bas le gouvernement désigne les candidats à

l'épiscopat et le pape ratifie le choix. Il suffit d'indiquer ce dernier mode d'élection pour faire toucher du doigt les inconvénients du système. Les évêques eux-mêmes ne peuvent choisir les prêtres desservants que parmi les sujets agréés par le gouvernement. Les communautés religieuses ici ont la plus grande latitude ; le pouvoir civil reconnaît leur existence et leur permet d'acquérir des propriétés tandis qu'en France elles sont pourchassées, persécutées, tolérées à peine ; dernièrement encore, la loi Brisson est venue aggraver leur situation, en les frappant d'une taxe intolérable. Notre système d'instruction publique repose sur les principes de la liberté de conscience la plus large. En France, le pouvoir civil garde la liberté pour ceux qui pensent comme lui, et froisse les sentiments religieux d'une grande majorité de Français. Le droit de réunion est absolu chez nous ; en France, il ne s'exerce qu'entouré de réglemens de police. La presse canadienne ne connaît d'autres ennuis que ceux qu'elle se crée elle-même, en faisant dégénérer sa liberté en licence. Que nos journalistes trouveraient dures les citations de la 6e chambre qu'un gouvernement taquin peut leur susciter !

Français et Canadiens sont partis à la conquête de la liberté, à la même époque, mais leur marche n'a pas été parallèle. Il ne s'est rencontré sur la nôtre que deux étapes, que trois constitutions, toutes conçues dans le même esprit, inclinant vers le même horizon, les deux dernières accusant chacune un progrès sur celle qui l'avait précédée. Que de chemins de traverse la France n'a-t-elle pas pris ! que de retours sur ses pas ! que de contradictions dans les vingt constitutions qu'elle s'est données en cent ans ! Nos pères n'ont eu qu'un but en vue et n'ont suivi qu'une voie pour l'atteindre. L'habileté, la prudence ont marqué l'ensemble de leur conduite. Henry Taylor, secrétaire de lord Dalhousie, écrivant à un de ses amis en Angleterre vers 1827, déclarait que c'étaient les Canadiens qui formaient le véritable parti de gouvernement : qu'eux seuls et quelques Anglais, leurs alliés, comprenaient le régime parlementaire. C'est dans l'histoire politique de l'Angleterre qu'ils cherchent des armes et des leçons. Ils étaient là à bonne école. A tout prendre et en tenant compte de l'imperfection des œuvres humaines, c'est encore l'Angleterre qui a donné au monde les meilleurs gouvernements ; c'est chez elle que doivent chercher des enseignements ceux qui veulent se donner des institutions populaires. Elle a eu l'avantage de voir se succéder aux affaires des générations d'hommes d'Etat qui ont compris que l'art de gouverner est inséparable des traditions, de l'esprit de suite, que

le bon fonctionnement de la constitution anglaise repose sur les compromis, les concessions mutuelles, la temporisation dans le règlement des questions épineuses ; les moyens violents et les coups d'Etat lui répugnent. Les constitutions entrent pour beaucoup dans le bonheur des peuples, mais il ne faut pas tout leur demander ; elles sont impuissantes sans les mœurs politiques. Quel merveilleux instrument que la constitution des Etats-Unis entre les mains des Américains ! Par contre, quelle arme dangereuse n'est-elle pas, transportée dans les républiques hispano-américaines, qui ont emprunté aux descendants de Washington leurs institutions, mais non leurs mœurs politiques ! En entrant dans la voie nouvelle, la France avait deux modèles sous les yeux : un lui était fourni par la Grande-Bretagne, l'autre par les Etats-Unis. Imiter les institutions anglaises, avec son roi et sa noblesse, il ne fallait pas y songer, bien qu'elles eussent été vantées par Voltaire et Montesquieu ; ces deux philosophes n'exerçaient pas autant d'influence que Rousseau sur les hommes de la Révolution, qui faisaient leur évangile de ses dangereuses et impraticables rêveries. Restait la constitution américaine. Il n'aurait dû y avoir de ce côté aucune antipathie ; certes si les réformateurs se pâmaient d'admiration devant les Etats-Unis, ils ne les connaissaient guère et n'entendaient pas la liberté comme les républicains d'Amérique. Mais les eussent-ils connus qu'ils auraient refusé de les imiter. Elles constituaient un gouvernement trop pratique, trop large, pour nos idéologues qui cherchaient leur idéal dans les vagues souvenirs des républiques de Rome et d'Athènes. C'était pourtant la constitution américaine qui aurait dû leur servir de modèle, car rien n'était mieux approprié que l'œuvre de Washington, d'Adams et de Hamilton au gouvernement d'une démocratie. C'est une œuvre géniale à ce point de vue. Jamais le monde n'a vu, comme nous le disions plus haut, une réunion d'hommes comprendre, avec plus d'intelligence, l'âme du peuple, ses ambitions, ses qualités et ses défauts, combiner avec plus de prévoyance un ensemble de sauvegardes destinées à contenir la démocratie, à la défendre contre ses propres entraînements, pour assurer la liberté à tous et à chacun.

Que la France est encore loin de cette admirable organisation et des mœurs politiques des Américains et des Anglais ! Dire qu'après un siècle de tâtonnements et d'essais, un grand nombre de Français en sont arrivés à ne demander qu'un pouvoir unique comme dernier mot de gouvernement du peuple par le peuple, la concentra-

tion de la souveraineté dans une seule assemblée, innovation qui serait aussi dangereuse que le pouvoir personnel d'un roi ou d'un empereur, puisque ce serait substituer au despotisme d'un seul la tyrannie d'une assemblée. Remettre le pouvoir à une seule assemblée semble très logique, conforme au principe de la souveraineté populaire, mais il ne faut pas perdre de vue, qu'en matière de gouvernement, nul pouvoir ne doit exister sans contrôle, s'il ne veut pas glisser vers l'arbitraire.

Il n'a pas manqué d'individus au Canada, qui se sont laissé prendre à la glu des mots sonores de liberté illimitée, de souveraineté du peuple, mais il s'est rencontré, heureusement en plus grand nombre, des hommes au sens pratique, qui ont su faire la part du possible et de l'irréalisable. Nos mœurs politiques sont bien supérieures à celles des Français. Se sont-elles modifiées au contact de l'esprit positif anglo-saxon ? Nous inclinons à le croire. Il y a là un problème ethnographique intéressant à résoudre, que nous ne pouvons étudier aujourd'hui. Contentons-nous de noter que de profondes divergences sur les manières d'envisager une foule de questions politiques et économiques existent entre nous et nos cousins d'outre-mer. Il est certain que, malgré le bon vouloir apporté de part et d'autre, les Canadiens s'entendent moins bien avec les Français qu'avec les Anglais sur le terrain des affaires. Ce n'est pas là une conséquence de notre éducation, car bien que colons anglais, nous avons continué à nous inspirer, au collège et dans la famille, des traditions françaises. Notre cœur est resté français ; notre jugement procède de l'esprit anglais, qui dans les choses ordinaires de la vie, nous a pénétrés de toutes parts. Dans tous les cas, nous avons, à force d'étude, d'application, à la lumière de l'expérience, compris qu'en politique, les idéologues qui rêvent le retour à l'âge d'or sont un danger pour l'Etat, et qu'en matière de gouvernement, il est bon de viser à l'idéal, et sage de se contenter du possible.

A. D. DE CELLES L. D.

NOS VOLTAIRIENS.

Quelques sectaires haineux couverts d'un masque hypocrite, sur lequel ils ont mensongèrement inscrit le nom de catholiques, viennent d'emboucher la trompette voltairienne, pour jeter à tous les échos de la presse un triste scandale, qui plonge dans la consternation et le deuil tous les vrais chrétiens. Et ces misérables se donnent comme étant des nôtres ! Et tandis que toute la famille catholique pleure, eux ils sont dans la jubilation, et ne prennent pas même le soin de cacher la joie satanique que leur cause la chute d'un prêtre. Non, ils ne sont catholiques ni par l'esprit ni par le cœur. *Mentita est iniquitas sibi* : le ton de leur langage indique suffisamment qui ils sont. Du reste l'un d'eux s'est trahi et a laissé tomber le masque sans y penser. Il a vécu dans Paris, il a visité bien des bouges grands et petits, il a lu des livres obscènes et vu des gravures indécentes. C'est lui qui parle ainsi. Vous voyez à qui nous avons affaire. Et cet homme, que le flot de l'émigration a jeté comme une écume sur notre plage, se fait le grand moralisateur du clergé ! Et cet étranger, abusant de l'hospitalité généreuse qu'il a reçue, vomit l'injure contre ce qu'il y a de plus cher au cœur canadien, sa religion et ses prêtres ! Et cet homme qui n'a rien de commun avec nous, cet homme façonné à l'école de Voltaire, qui hait ce que nous aimons et qui aime ce que nous haïssons, cet homme ose bien élever la voix en notre nom et nous l'entendons dire : *notre clergé, notre province, notre nationalité* ! Quelle ridicule et odieuse prétention tout à la fois !

Ah ! le peuple canadien lui, le vrai peuple, celui qui par ses sueurs et son sang a conquis cette terre à la civilisation chrétienne, celui qui a toujours marché sous la sage et prudente direction de ses prêtres et de ses évêques, celui qui fréquente les églises et se confesse, ce peuple tient aujourd'hui une autre conduite et un autre langage. Affligé par la triste défection de celui qui devait être l'ange de l'autel et du confessionnal, il pleure en silence, il s'efforce de réparer l'injure faite à Dieu, il prie pour que la foi des faibles ne soit point ébranlée ; puis, se rappelant que sur les douze premiers

prêtres, ordonnés par Jésus-Christ lui-même, il y eut un Judas, il ne s'étonne pas de la chute de tel ou tel de ses pasteurs, mais il s'attache plus fortement que jamais à la sainte Eglise catholique, sa mère, qui est la colonne de la vérité et la grande école de toutes les vertus.

On se demande naturellement quel mobile a pu déterminer certains écrivains d'une revue, qui vient d'acquérir une triste notoriété, à entreprendre une campagne sauvage contre le clergé de cette province, qui possède l'estime et la confiance de tous, même de ceux qui ne partagent pas nos croyances religieuses. Est-ce la cupidité? *Auri sacra fames*, comme dit le poète. A-t-on voulu profiter de l'état d'affolement où les esprits venaient d'être jetés, pour exciter une curiosité malsaine et multiplier les lecteurs de la revue, en faisant espérer des révélations surprenantes et toute une série d'histoires scandaleuses? La chose est fort possible, C'est un truc peu honorable sans doute, mais qui ne laisse pas d'être très productif en certaines circonstances. Combien de sous aura-t-il rapporté dans le cas présent? Nous l'ignorons. Peut-être les écrivains en question ont-ils devancé leur époque. Peut-être notre population chrétienne n'est-elle pas encore suffisamment préparée à ce genre de littérature. La propagande des mauvais livres, que l'on fait si activement en certains quartiers, n'a pas encore produit le résultat désiré. Aussi le sentiment chrétien outragé a-t-il fait entendre d'éloquentes protestations, et, en les lisant, il nous semblait qu'un soufflet vigoureux retentissait avec éclat sur la joue des insulteurs de nos prêtres. Nous étions fiers de notre peuple, fiers de voir avec quelle dignité et quelle énergie tout à la fois il imposait silence aux voix calomniatrices qui paraissaient vouloir diffamer tout notre clergé, et détruire l'estime et le respect des plus saintes pratiques de notre religion!

A la cupidité se joignait probablement aussi un autre mobile, celui de la vengeance. On se rappelle certain procès fameux, où un prêtre, accusé d'avoir dénoncé aux lecteurs catholiques une littérature malsaine et corruptrice, fut acquitté par le tribunal, au grand soulagement de la conscience publique. L'accusé a voulu prendre sa revanche contre le clergé canadien tout entier, et voilà le secret de ces diatribes échevelées, qui frappent pour la première fois les oreilles étonnées de nos religieuses populations. On veut faire entendre aux gens que la seule vraie liberté, c'est la liberté du mal, et que par suite il ne devrait pas être permis à une *Semaine reli-*

gieuse de signaler au public chrétien les empoisonneurs de la jeunesse.

Avec la cupidité, avec la rancune qu'engendre naturellement l'orgueil humilié, il faut joindre l'esprit voltairien dont sont imbus plusieurs publicistes vulgaires en quête de renommée. Notre peuple les connaît. Depuis longtemps déjà il remarque la guerre sourde qu'ils font à notre clergé et à nos communautés religieuses, les moyens détournés qu'ils emploient constamment pour diminuer le respect des choses saintes et semer la défiance entre les fidèles et leurs pasteurs. Aussi pour les esprits clairvoyants l'explosion d'outrageante impiété dont nous sommes présentement témoins, n'est que le développement graduel d'un plan de campagne arrêté depuis plusieurs années. Seulement on a profité habilement d'une circonstance favorable, et, grâce à la perturbation jetée dans les esprits par un triste événement, on a pu injurier brutalement tous nos prêtres, sous le spécieux prétexte de châtier un coupable étranger. Ils sont toujours les mêmes, ces apôtres de la libre-pensée, Tous les moyens leur sont bons pour réaliser le mot de leur patriarche d'odieuse mémoire : *Ecrasons l'infâme*.

Les écrivains catholiques ont généralement fait leur devoir en cette douloureuse circonstance. Quelques écrivains protestants eux-mêmes ont eu assez de droiture et d'énergie pour flétrir la sale besogne, faite en ces derniers temps par une partie gangrenée de la presse canadienne. Nous les en félicitons. A notre peuple maintenant d'achever l'œuvre de réparation et de clouer au pilori les publicistes sans honneur, qui distillent le venin de la calomnie et du sarcasme sur tout ce que nous aimons et respectons. Et pour cela que reste-t-il à faire ? Il faut faire ce que la prudence exige en temps d'épidémie ; il faut établir un cordon sanitaire autour de chaque famille, afin d'empêcher toute littérature ordurière et impie d'y pénétrer. Que si quelque feuille empestée a déjà franchi cette enceinte, qu'on se hâte de tout purifier par les flammes. Ainsi notre jeunesse sera protégée contre la contagion des mauvaises lectures, elle restera honnête et chrétienne ; et nos voltairiens démasqués, voyant le vide se faire autour d'eux, apprendront par une salutaire expérience qu'on ne froisse pas impunément les sentiments religieux d'un peuple catholique.

C. N. ST-LOUIS.

LETTRE PASTORALE.

De NN. SS. les Archevêques et Evêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques en face des accusations dont le clergé est l'objet de la suite d'un scandale récemment arrivé à Montréal.

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Nous sommes actuellement témoins d'un spectacle qui Nous afflige et Nous émeut profondément. La chute humiliante d'un prêtre a été l'occasion d'attaques injustes contre le clergé, de discours et d'écrits violents, de révélations scandaleuses, de publications indiscretes, de manques de respect à l'autorité religieuse et à la discipline ecclésiastique comme jamais peut-être il n'en a été vu dans notre pays.

Déjà, le Pasteur du diocèse où s'est produit le mal, a fait entendre une voix pleine de tristesse et d'indignation pour déplorer les fautes commises, consoler les bons, affermir les faibles, censurer les graves écarts de certains catholiques, stigmatiser, chez d'autres, une conduite également injurieuse à la vérité et à la morale, rappeler à tous leurs devoirs dans les jours difficiles que nous traversons.

Mais, Nos Très Chers Frères, grâce à la presse,—puissance terrible pour le mal comme pour le bien,—les scandales ont été divulgués au loin, et sont venus jeter l'émoi au sein de nos populations d'ordinaire si calmes dans leur foi religieuse. Le malaise a envahi toutes les classes, la paix des familles a été troublée, et les consciences sont bouleversées.

Aveuglé par les préjugés, la passion, les calomnies, on en est venu à soulever des questions qui ne regardent que ceux qui ont charge

de gouverner l'Église de Dieu, et à qui seuls il appartient de la diriger.

Attristés et inquiets, vous avez tourné vos regards vers vos premiers pasteurs pour leur demander encouragement, lumière, conseil et direction. C'est cette parole de consolation que Nous vous apportons aujourd'hui, Nos Très Chers Frères ; c'est cet enseignement que Nous venons vous donner au nom de Celui qui a dit aux apôtres dont nous sommes les successeurs : " Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise." (1)

Un prêtre est tombé ; n'en soyez ni trop surpris, ni alarmés dans vos croyances religieuses. Notre Seigneur n'a-t-il pas dit : " Il est nécessaire qu'il y ait des scandales : cependant malheur à l'homme par qui le scandale arrive." (2) L'histoire de l'Église nous offre de nombreux exemples de la vérité de cette parole. Il s'est rencontré et il se rencontrera de malheureuses défections dans le clergé comme parmi les simples fidèles. On a vu et on verra des prêtres indignes de leur auguste caractère, indignes de leur sublime apostolat, indignes de l'Église, leur mère, qui les enfanta au sacerdoce et remit entre leurs mains le sceptre de ses pouvoirs et la garde des âmes soumises à sa direction.

La fragilité humaine, la violence des passions, l'abus des choses saintes, les ruses du démon, les séductions d'un monde vu de trop près, ont, de tout temps, produit des Judas qui abusèrent de leur position élevée, de l'intimité et de la confiance du Maître pour le livrer, violer leurs serments et trahir leur mission.

L'Église a gémi de ces chutes, elle en a souffert, mais jamais son existence n'en a été ébranlée, ni son action compromise. L'éclat de son incomparable sainteté est resté le même, la même sa salutaire influence sur les âmes, la même sa puissance de régénération. Environnée du respect, de la reconnaissance et de l'amour des peuples, la Sainte Epouse du Christ n'en a pas moins continué, à travers les âges, son œuvre de salut et ses étonnantes conquêtes.

Ainsi l'a voulu son divin fondateur : en confiant à des hommes faibles et pêcheurs la garde de sa religion, il en démontre la céleste origine et la conservation surnaturelle, il éprouve notre foi et nous signale l'abus de la liberté par laquelle nous pouvons nous soustraire

(1) Qui vos audit me audit, qui vos spernit, me spernit, (Luc, X: 16):

(2) Necessè est enim ut veniant scandala! verum tamen vè homini illi per quem scandalum venit, (Math: XVIII, 5):

à son influence sanctificatrice. A la fin des siècles seulement, le bon grain sera séparé de l'ivraie, et l'or de tout alliage ; à la seule Eglise triomphante est réservée la gloire d'une sainteté sans défaillance dans chacun de ses membres.

Au reste, Nos Très Chers Frères, trop communes, hélas ! à certaines époques et dans certains pays, les défections n'ont été, grâce à Dieu, que des exceptions au sein de notre clergé national. Il ne serait donc ni sage, ni juste d'envelopper, dans une même condamnation, quelques prêtres prévaricateurs et la masse du clergé, de faire rejaillir sur tous, les fautes d'un petit nombre, et d'arguer de faits isolés pour laisser planer le soupçon sur le corps ecclésiastique tout entier.

Aussi quelle n'a pas été Notre douleur, disons le mot, Notre légitime indignation, de voir des hommes qui se disent catholiques, défenseurs de la religion et de la morale publique, prendre occasion de la chute d'un prêtre, si profonde et si humiliante qu'on la suppose, pour jeter le mépris et l'insulte sur le clergé. On s'est plu à en parler dans des termes qui ne pouvaient que le discréditer dans l'opinion de tous ; on ne lui a ménagé ni le blâme, ni le dédain, et chaque courrier, pour ainsi dire, nous apporte de nouvelles censures et d'insolentes suggestions. On le représente ici comme un clergé corrompu et corrupteur dans un grand nombre de ses membres, là comme un corps trop puissant, fastueux, avide de richesse et de domination. Le respect dont notre peuple a toujours entouré ses prêtres, le zèle de ceux-ci pour l'accroissement de la religion et de la piété dans les âmes sont devenus l'objet des plus sévères critiques et des appréciations les plus injustes.

Jouant le rôle démoralisateur de Voltaire, ces mauvais catholiques ont donné au scandale que Nous déplorons si amèrement, la plus grande publicité ; on en a parlé de manière à faire rougir toute personne qui se respecte.

Des écrits immondes, que le seul sentiment de l'honneur et de la vertu aurait dû faire détruire, ont été imprimés, vendus, distribués dans le public, et pourquoi tout ce bruit, ce retentissement si funeste aux âmes et si contraire aux lois les plus élémentaires de la morale et de la charité chrétienne ? Pourquoi toutes ces accusations fausses ou exagérées ? Pourquoi cette explosion aussi triste qu'inattendue, d'assertions plus que hardies, de propositions malsonnantes, d'insinuations perfides, sinon pour humilier l'Eglise, discréditer le sacer-

doce, et, par là, arrêter ou du moins diminuer son action bienfaisante dans le monde ?

Eh bien ! Nos Très Chers Frères, Nous, vos chefs spirituels, Nous chargés par Jésus-Christ de veiller à la garde du troupeau et de le protéger contre les loups ravisseurs, Nous qui rendrons compte un jour du bien que nous aurons omis et du mal que Nous n'aurons pas empêché, Nous vous disons : aimez et respectez vos prêtres ; d'abord parce qu'ils sont dignes de cet amour et de ce respect, ensuite parce que votre bien et celui de la religion le réclament.

Qui ne connaît le zèle du clergé canadien, son dévouement, sa piété et sa chasteté ? Qui osera nier ce qu'il a fait dans le passé pour le salut et la prospérité de notre race, après comme avant la conquête ? L'influence dont il jouit et qu'on lui reproche, il l'a conquise par la charité, le courage, le sacrifice, un dévouement sans bornes aux intérêts temporels et religieux du pays.

Or, ce que le clergé fut dans le passé, il l'est encore dans le présent. Nous qui connaissons nos prêtres, Nous sommes les témoins plus autorisés que tout autre de leur vertu et de leur désintéressement. C'est pourquoi Nous regardons comme un devoir à l'heure présente de protester hautement contre les attaques dont notre clergé national vient d'être l'objet. Ce clergé, Nous le proclamons sans crainte d'être démentis, est l'un des plus admirables qui soit au monde par son zèle à toute épreuve, par sa foi ardente et pratique, et par la pureté de ses mœurs.

Les exceptions que l'on peut signaler, les fautes que l'on dénonce, trop souvent en les grossissant, ne sauraient détruire cette vérité si consolante pour Nous. C'est, du reste, le peuple canadien tout entier qui, par son respect et sa soumission, son empressement à lui témoigner, aux jours de nos grandes fêtes nationales, son attachement et sa reconnaissance, fait le plus bel éloge de notre clergé, et le venge de ses détracteurs.

Un autre motif de vénérer vos Pasteurs, Nos Très Chers Frères, c'est que le respect dû au clergé est d'une importance capitale dans la vie de l'Eglise. Une nation qui ne respecte pas ses prêtres, est une nation qui court à sa ruine. Quand Voltaire voulut perdre la France et ébranler sa foi, que fit-il ? Il commença par ces perfides paroles : " Vos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ; " il sema contre eux dans les esprits le doute et la défiance ; les poursuivit de ses railleries et de ses sarcasmes, et il accompplit son oeuvre.

Or, qu'a-t-on fait autre chose, Nos Très Chers Frères, depuis quelques semaines, au foyer domestique, sur la rue et jusque dans la presse ? Ceux qui ont joué ce triste rôle ne tarderont pas à en rougir ; mais comprendront-ils jamais tout le mal qu'ils ont fait ? Ici, Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer Notre regret profond de voir que dans le journalisme—à quelques nobles exceptions près—il y a absence presque complète de tout contrôle et de toute surveillance exigés par la morale chrétienne, On y voit souvent reproduits des feuilletons dangereux ; on y publie avec un empressement coupable ou du moins irréfléchi les scènes scandaleuses, les récits lubriques de la rue et des assises criminelles ; on y fait de la réclame en faveur d'ouvrages impies et malsains, et ainsi le journalisme, oubliant sa dignité et son devoir, se déshonore et trahit sa mission.

Ne soyez pas surpris Nos Très Chers Frères, de la sévérité de Notre langage, Si Nos personnes seules ou Nos actes eussent été en cause, Nous aurions pu Nous taire, à l'exemple de Notre divin Maître, qui n'opposa que le silence aux outrages dont l'abreuverent les Juifs. Mais la doctrine, les sacrements, la discipline de l'Eglise ne sont que notre bien propre ; c'est un dépôt sacré que nous devons religieusement garder et défendre au péril de Notre vie. Jésus-Christ si doux, si miséricordieux envers ses détracteurs, n'a-t-il pas cependant démasqué leur ignorance et leur hypocrisie quand le demandait les bien des âmes simples ou encore peu affermies dans la foi ? Nous, ses délégués et ses représentants, Nous devons donc lutter avec une vigueur toute apostolique contre les coupables machinations de ceux qui cherchent à diminuer l'influence de l'Eglise en dénaturant les plus augustes de ses dogmes et les points les plus sacrés de sa discipline.

Or, Nos Très Chers Frères, c'est ce qu'ont osé faire de coupables agresseurs. Non contents de critiquer le prêtre et de représenter sous un faux jour ses œuvres de piété et de charité, de calomnier nos communautés religieuses et d'entraver leur développement, ils ont osé s'attaquer plus ou moins directement à l'auguste sacrement de pénitence. Les uns ont eu l'infamie de reproduire à ce sujet l'une des pages les plus révoltantes d'un impie de notre siècle ; d'autres ont tenu un langage dont la conclusion logique serait la négation même de l'origine divine de cette bienfaisante institution ou réclaté, à l'exemple d'un tyran dont l'histoire a flétri le nom, le

droit de contrôler son fonctionnement et le pouvoir de le régler à leur gré.

Il n'y a pas lieu de développer ici les preuves incontestables sur lesquelles s'appuie un dogme qu'aucun catholique ne saurait nier ou mettre en doute, sans faire naufrage dans la foi. Disons seulement et nous sommes sûrs d'être compris, qu'à l'autorité ecclésiastique seule incombe la tâche importante autant que délicate de régler les diverses questions de temps, de lieu, de circonstances relatives à l'administration d'un des sacrements les plus consolants et les plus salutaires de notre sainte religion. Sans doute, des abus peuvent se glisser, malgré les précautions minutieuses qu'emploie la prudence éclairée de l'Eglise ; mais c'est à Nous, ses chefs et ses premiers Pasteurs, à Nous seuls qu'il appartient de réprimer et de punir ces lamentables et exceptionnels écarts.

Est-ce tout, Nos Très Chers Frères ? Non : les hommes qui, les premiers et le plus haut, ont crié au scandale, en ont donné un bien grand eux-mêmes, en méconnaissant de la manière la plus directe et la plus formelle la hiérarchie catholique.

L'Eglise, Nos Très Chers Frères, a ses chefs légitimement constitués, comme la famille et la société civile. Ce que sont ces chefs, leurs noms, leurs talents, leurs qualités, peu importe ; ils sont aux yeux de la foi les dépositaires de l'autorité de Dieu même et les lieutenants de Jésus-Christ. Lorsque Notre-Seigneur disait à ses apôtres : " Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, allez, instruisez toutes les nations," il donnait à l'épiscopat ses pouvoirs et sa mission ; il faisait de tous les évêques et de tous les prêtres choisis et ordonnés par eux les continuateurs de son œuvre, de ses travaux et de ses enseignements. En un mot, il créait, dans son Eglise, des attributions et des droits différents ; il en partageait les membres en deux classes parfaitement distinctes ; celle des clercs et celle des laïques, division répondant aux deux éléments de tout corps social : l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés.

Dans la famille, en effet, est-ce aux fils à commander et à reprendre ? Dans l'Etat, est-ce aux simples citoyens à légiférer et à juger ? Dans l'armée, est-ce le soldat qui dicte les plans de campagne, sonne la charge ou la retraite ? Il en est ainsi surtout dans l'Eglise. Ce sont les évêques que le Saint-Esprit a établis pour la régir ; ce n'est pas aux fidèles, quelque catholiques qu'ils soient ou se prétendent, à leur tracer une ligne de conduite, encore moins à les juger et à les censurer. En tout ce qui regarde la piété, la mo-

rale et la discipline, ils ne relèvent aucunement de l'opinion des hommes, et n'ont pas de leçons à recevoir de ceux dont Dieu les a constitués les juges et les pasteurs.

Sachez donc, Nos Très Chers Frères, respecter dans vos pensées et vos discours, dans votre vie publique et privée, cet ordre établi par Jésus-Christ, Si vous avez des sujets de mécontentements et de plaintes, si vous croyez de l'intérêt général de signaler des désordres et des abus, faites-le, c'est votre devoir, mais toujours devant le tribunal de l'autorité compétente, vous gardant d'écouter la voix du ressentiment, de la colère ou de l'intérêt. A nous ensuite de juger, de condamner ou d'absoudre.

Rappelez-vous cependant, que s'il faut punir parfois, il faut aussi, quand on le peut, guérir et sauver. L'évêque qui est un juge, est en même temps un père ; il irait contre la volonté et l'exemple de Jésus-Christ, s'il brisait le roseau à demi rompu et s'il éteignait la mèche qui fume encore. Il a dans ces circonstances difficiles, des lumières et des grâces particulières ; vouloir blâmer ses décisions serait s'exposer à errer, et telle mesure peu comprise et mal appréciée, sera, en réalité, un acte de force, de prudence et de sagesse.

Tels sont, Nos Très Chers Frères, les graves enseignements que Nous avons cru devoir vous donner, sûrs qu'ils seront pour vous, en qui nous avons toujours trouvé des chrétiens dociles et obéissants, l'expression de la doctrine même de l'Eglise et celle de la simple raison.

Vous ferez passer dans la pratique de votre vie ces salutaires leçons ; vous continuerez à aimer votre clergé, vos prêtres et vos évêques, à les vénérer comme les dépositaires de l'autorité divine et les mandataires de Jésus-Christ ; vous suivrez sans respect humain et sans crainte de vous tromper leurs avis et leur sage direction. Vous regarderez comme un devoir, sans qu'il soit besoin pour Nous d'user aujourd'hui de notre suprême autorité et de recourir aux censures, d'expulser de vos foyers et surtout de n'encourager en aucune manière les journaux et les feuilles périodiques coupables des fautes ou des erreurs que Nous vous avons signalées,

Enfin, espérons-le, Nos Très Chers Frères, ceux des catholiques que la passion ou un zèle indiscret, ont d'abord entraînés dans un mouvement si regrettable, reconnaîtront leurs torts ; ils travailleront à les réparer, et le calme ne tardera pas à renaître au sein de notre société.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de

toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos diocèses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

† EDOUARD-CHS., Archev. de Montréal.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

† L.-N., Archev. de Cyrène, Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau.

† L.-F., Ev. des Trois-Rivières.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

† L.-Z., Ev. de St-Hyacinthe.

† N. ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac.

† ELPHÈGE, Ev. de Nicolet.

† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St-Germain de Rimouski.

† MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.

† JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.

Par commandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs,

B. PH. GARNEAU, Ptre.

Secrétaire de l'Archevêque de Québec.

DES PRINCIPES PROTESTANTS DANS L'ÉDUCATION

C'est une singulière position que celle du peuple canadien. Entourés de protestants, nous avons mis en commun avec eux tous nos intérêts matériels, nous vivons unis autant qu'on peut l'être par les choses terrestres, mais séparés par un abîme pour tout ce qui regarde la conscience. Subissant d'une façon continue leur influence, sollicités, poussés à entrer dans le mouvement intellectuel dont ils sont les coryphées, nous avons résisté, nous résistons encore, et, grâce à Dieu, nous résisterons jusqu'à la fin.

Il n'est pas de terrain, peut-être, où cette séparation se soit plus nettement accusée que sur celui de l'éducation. Notre race s'est attachée à ses écoles, à ses méthodes d'éducation avec une ténacité qui tient du prodige. Et elle a eu raison, car c'est ainsi que nous avons sauvé notre foi, et, disons-le, notre éducation elle-même.

Qu'est-ce, en effet, que cette éducation protestante, tant vantée de nos jours ? Examinons-la un peu, dans ses principes, et nous verrons, je l'espère, combien elle est inférieure à la nôtre, et nous comprendrons que nous n'avons rien à emprunter aux protestants, rien à gagner avec eux en fait d'éducation.

A qui la regarde d'un peu haut, l'éducation protestante présente, ce me semble, deux caractères saillants :—Le premier, c'est l'application constante et parfaitement logique du principe fondamental du protestantisme, le libre-examen ;—le second, c'est la prépondérance donnée, volontairement ou non, aux intérêts matériels, aux choses de la *vie pratique*, comme l'on parle aujourd'hui. Or, de ces deux éléments, le premier est la négation directe du principe fondamental de toute éducation, et le second détruit le fond même, l'essentiel de l'éducation pour n'en laisser subsister que les apparences. Les deux concourent donc efficacement à ruiner l'éducation dans ses fondements. Etudions ensemble ces assertions.

I

Avez-vous jamais causé sérieusement avec des protestants sur des questions de morale, de philosophie, d'économie politique ou d'histoire ? Et n'avez-vous pas été frappé alors du peu de consistance de leurs idées ? Assemblage des doctrines les plus contradictoires, pêle-mêle d'opinions sans suite, conséquences extravagantes tirées de principes raisonnables en apparence, ou bien conséquences très justes déduites de principes absolument faux, ils vous servent tout cela avec une confiance absolue et un sans-gêne plus grand encore. Ils empruntent une théorie à Kant, une autre à Locke ; Hume et Spinoza, Whately et Stuart Mill ont fourni à cet étonnant pot-pourri les éléments les plus hétérogènes, et vous entendez un homme qui vous défile tout cela avec la plus parfaite bonne foi. Si vous n'y êtes pas un peu préparé, vous restez complètement ébahi et l'étonnement vous empêche de pousser vos réflexions plus loin.

Mais si vous gardez votre sang-froid, et si vous poussez plus avant, vous verrez un phénomène plus singulier encore. C'est que votre interlocuteur manque absolument de *criterium* pour discerner ou juger tout cela. Il ne dit pas : Je crois avec Berkeley que . . . Hume a raison de dire . . . , Stuart Mill a bien prouvé que . . . , non, il se contente de vous apprendre que Berkeley dit, que Hume pense, que Stuart Mill affirme telle ou telle chose. Bien plus, il n'a pas envie de savoir si c'est avec raison ou à tort : non seulement il ne juge pas, il ne songe même pas à juger. Sa science philosophique est érudition pure : il sait toutes les opinions par cœur, mais il ne les a ni jugées, ni approfondies. Il respecte les sentiments d'autrui jusqu'à ne pas vouloir prononcer qu'ils soient faux. Aussi finit-il d'ordinaire par les croire tous également vrais : Comte est sur le pied d'Aristote, sauf qu'il a sur lui l'avantage d'être plus récent. Et ces braves gens sont tout étonnés quand on leur montre qu'il est possible de les réfuter. J'en ai connu qui développaient avec complaisance les théories de la morale de Kant, et qui se sont trouvés fort surpris quand l'interlocuteur leur en fit la critique solide et la victorieuse réfutation. Leur étude de la philosophie est une étude d'histoire : la vraie philosophie leur est inconnue.

Ce tohu-bohu de connaissances non digérées est la conséquence naturelle de la méthode d'éducation en usage parmi eux. On donne tout à l'élève, et on lui dit : choisis. On ne le forme pas, il se forme.

lui-même. On ne lui dit pas : Kant s'est trompé, Locke a eu raison, etc. ; oh ! non, on dit : Kant affirme, Locke pense, Reid soutient, etc.—Lequel a raison ?—C'est votre affaire, arrangez-vous ; cela ne nous regarde pas. Or, l'esprit du jeune homme, non formé, paresseux, ne va pas s'imposer le travail ingrat de débrouiller ce fouillis. Et quand il l'entreprendrait ! Exposez à un homme le mieux doué du monde, l'incroyable variété des systèmes philosophiques qui ont vu le jour jusqu'ici. Mettez-les tous devant ses yeux, sans donner à aucun la préférence, mais en affectant de les présenter tous comme également probables, et dites-lui de faire son choix et de démêler, dans cet affreux chaos, la vérité d'avec l'erreur et le bien d'avec le mal. Une vie d'homme n'y suffirait pas, et il faudrait un courage surhumain pour l'entreprendre. Comment voulez-vous donc traiter de la sorte, non-seulement les esprits exceptionnels, mais tout le monde ? Dans la pratique, le jeune homme s'en tire à meilleur marché : ou bien il choisit au hasard parmi les systèmes qu'on lui a enseignés, et alors Dieu sait quels choix il fait, ou bien il retient sans choisir tous les divers systèmes qu'on lui a exposés. La conséquence, c'est le manque absolu de formation.

Voilà le principe du libre-examen et son application.

Que ce soit là l'idée fondamentale, le grand principe directeur de l'éducation protestante comme du protestantisme lui-même, il ne faut pas aller bien loin pour en chercher des preuves. La *North American Review* a formulé naguère cette théorie de façon à la présenter sous son vrai jour, dans un article remarquable pour la justesse des observations. J'emprunte à M. Claudio Jannet, cette citation : " Nous donnons à l'élève le bénéfice d'une perpétuelle *self-education*. Avec ces commencements, il peut accroître indéfiniment ses ressources. Par là la bibliothèque devient ce qu'était jadis l'université. La gloire de l'Amérique est dans ses hommes élevés par eux-mêmes... La détermination par soi-même (*self-determination*), voilà le but auquel on tend dans nos écoles." (1)

On peut se demander ici, avec M. Claudio Jannet, si la génération actuelle d'hommes élevés par eux-mêmes (*self educated men*) est vraiment un sujet d'orgueil pour les Etats-Unis. A d'autres de répondre à cette question. Ce qui nous importe ici, c'est ce qui se dégage très nettement de cet extrait, la théorie de la *self-education*.

(1) Cl. Jannet, Les Etats-Unis contemporains, 3e édit., Paris, E. Plon & Cie., 1877, tome II, pp. 296-297.

L'élève se forme lui-même. La bibliothèque devient ce qu'était jadis l'université, à cela près que l'université enseignait, dirigeait, formait en un mot, tandis que la bibliothèque, elle, n'enseigne pas, ne dirige pas. Elle contient tout, le bon et le mauvais, le vrai et le faux, et l'étudiant y prend ce qui lui plaît. Ah ! si la bibliothèque ne contenait que les livres ou les extraits de livres qu'il est utile à l'étudiant de connaître ; si chacun de ces livres était accompagné d'une appréciation qui en fit connaître exactement la valeur et le mérite, elle aurait peut être quelque droit à prétendre former la jeunesse. Mais il n'en serait pas moins vrai qu'il lui manquerait toujours un point essentiel, l'adaptation aux besoins personnels de l'étudiant. La bibliothèque, ouverte à tous, ne fait aucun discernement entre les diverses classes de gens auxquels elle offre la science : elle parle au jeune homme sur le même ton qu'au vieillard, elle dit les mêmes choses à l'étudiant en droit ou en médecine, au littérateur ou au mathématicien. Non, jamais cet être impersonnel, dépourvu de jugement et de sensibilité, ne pourra suppléer le professeur intelligent et dévoué. Pour quiconque y réfléchit, la comparaison est ridicule. J'y ai insisté néanmoins parce qu'elle montre en belle lumière le principe qui dirige aujourd'hui l'éducation protestante, le principe du libre examen, appliqué à la formation du jeune homme. Rousseau avait déjà fait cette application, et "l'éducation négative" de son *Émile* n'en est que le développement fantaisiste. Il avait d'ailleurs emprunté à Locke l'idée fondamentale et les traits principaux de cette fausse théorie.

On comprend après cela le mépris que professent beaucoup de protestants, sensés d'ailleurs, pour les études philosophiques. Tandis que chez nous elles sont le complément nécessaire de toute éducation libérale, chez eux elles sont absolument sur le pied des mathématiques, ou des classiques, ou des langues modernes, et la plupart de leurs universités laissent le candidat libre de choisir, pour obtenir ses degrés, indifféremment l'une ou l'autre de ces branches. Ces études, pour nous si relevées, sont donc chez eux tombées, officiellement, au niveau des études littéraires ou scientifiques. Dans l'opinion elles sont tombées même plus bas : on les méprise. Et ce mépris (le mot n'est pas trop fort) s'étend naturellement à la théologie. C'est ainsi qu'un protestant distingué, gradué de l'université de Toronto, me disait un jour en parlant d'une bibliothèque : elle ne vaut pas grand'chose ; elle est surtout riche en *fratras théologique* : *theological trash, as I term it*. Il est impossible qu'il n'y ait pas

beaucoup de protestants de bons sens qui pensent ainsi. Aussi a-t-on relevé ce fait significatif que les seules universités de la Prusse, qui en 1831 comptaient encore 2203 étudiants en théologie, n'en avaient plus que 740 en 1873.

Mais ces effets désastreux du libre examen, bien que plus sensibles dans les études philosophiques et théologiques, se retrouvent aussi dans les autres. Littérature, langues, pour tout ce qui n'est pas susceptible de démonstration mathématique, l'étudiant est laissé à lui-même ; il n'est ni conduit, ni dirigé ; il faut qu'il se dirige. C'est ainsi, par exemple, que, tout récemment encore, l'Université du Manitoba, remaniant ses programmes, refusait d'y inscrire un traité quelconque de rhétorique. Il n'est pas convenable, disait-on, de donner aux élèves de ces formules toutes faites ; ce n'est pas dans les livres qu'ils apprendront les principes de l'art oratoire ; ils doivent les découvrir eux-mêmes en étudiant les modèles. Voilà ! Cicéron aura eu beau écrire des chefs-d'œuvre sur l'art oratoire, Quintilien aura composé un ouvrage magistral, Fénelon nous aura laissé ses immortels Dialogues sur l'éloquence, et tant d'autres hommes de génie ou d'un talent supérieur se seront évertués à dégager ces principes, à les coordonner, à en faire un tout méthodique et bien proportionné. Travail inutile, peine entièrement perdue. Jeune homme, qui que tu sois, tu vas recommencer tout cet ouvrage, tu n'as pas à profiter des travaux de tes devanciers, parce que cela générerait peut-être la liberté de tes allures. Absurde, sans doute, cette prétention ; mais, on le voit, c'est toujours la même fausse idée, que la jeunesse n'a qu'à être munie de données quasi expérimentales, puis laissée entièrement à ses instincts.

C'est sous l'inspiration de cette même idée que s'est accomplie, dans les pays protestants, la transformation des anciennes universités, et la création d'universités d'un type nouveau répondant absolument à la notion protestante. L'Angleterre, la plus conservatrice des nations européennes, nous en fournit un bel exemple. A côté des anciennes Universités d'Oxford et de Cambridge qui ont conservé le plus possible les anciens principes, on a vu surgir des universités de type moderne, qui n'ont rien de commun avec les anciennes, par exemple, l'Université de Londres, fondée en 1836. Tandis que les anciennes universités se proposaient pour premier but l'éducation de la jeunesse, et qu'elles considéraient comme une partie essentielle de cette éducation le contact journalier de jeunes gens ou de professeurs déjà formés aux bonnes manières, aux vertus

civiles, à la pratique de la religion, qu'elles exigeaient par conséquent des garanties de moralité, l'assiduité aux cours, un certain régime d'internat et des preuves non équivoques de foi religieuse. L'Université de Londres, au contraire, fait profession de n'avoir ni cours, ni enseignement, ni professeurs. Elle se compose d'examineurs éminents, qui confèrent des grades très estimés à tous ceux qui se présentent, quelles que soient d'ailleurs leur religion, leurs mœurs, leur éducation, leurs théories morales ou philosophiques (1).

La même différence se remarque aux Etats-Unis entre les anciennes universités comme Harvard, Yale, Rutger's College, et celles de type moderne, par exemple, l'Université de Virginie, celle d'Ann-Arbor (Michigan), etc. On la retrouve encore au Canada, où le type ancien est représenté par le Dalhousie College, et où l'Université du Manitoba est organisée précisément sur le modèle de celle de Londres, comme en fait foi le préambule de son statut corporatif (2).

L'existence en pays protestant d'universités de type ancien s'explique par la force de la tradition et des coutumes; celle des universités de type moderne est le produit naturel de l'esprit et des théories protestantes. Il n'est pas difficile de constater que l'influence des nouvelles universités sur les anciennes a été considérable: aussi, bien que défendues par toute la force de la coutume établie contre l'envahissement des idées nouvelles, en sont-elles néanmoins tout imprégnées. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les modifications subies par les programmes et les règlements de ces universités de l'ancien modèle. Mais cela nous entraînerait hors des limites de ce travail. Remarquons seulement un fait caractéristique: autrefois les universités anglaises exigeaient de tout aspirant aux degrés un certificat faisant foi qu'il était membre de l'Eglise établie: en 1871 ce règlement fut aboli par acte du Parlement, excepté pour les étudiants en théologie.

De tout ce que nous venons de voir il ressort clairement, je pense, que le principe du libre examen, ou, pour parler plus exactement, du libre choix, est la base de l'éducation protestante.

II.

Or, s'il est quelque chose qui soit diamétralement opposé à la véritable éducation, c'est bien cela. L'éducation, après tout, con-

(1) Voyez *Le Play, La Constitution de l'Angleterre*, t. II, p. 97.

(2) *Statuts consolidés du Manitoba*, cap. 63.

siste, tout entière à former, à diriger, et le premier principe du protestantisme est : ne rien diriger, mais laisser faire. — Laisser faire ! quelle formation, quelle éducation peut en résulter ? Laissez une terre en friche et attendez la moisson. Oh ! c'est qu'elle sera abondante en mauvaises herbes et en chardons ; mais du grain, il est à craindre que vous n'en récoltiez pas ; s'il y en avait quelque peu, les mauvaises herbes l'auront étouffé.

On pourrait se demander comment les protestants ont été amenés à une théorie aussi absurde. La réponse complète à cette question nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire en général que c'est en niant le dogme fondamental du péché originel. La thèse de la perfection native de l'homme, si opposée qu'elle soit à toute l'économie du christianisme, est aujourd'hui commune parmi les protestants. Elle s'étale chez J.-J. Rousseau sans adoucissement et sans voile, et on la retrouve chez grand nombre de communautés protestantes, dont le type le plus marqué est la secte des unitaires (*unitarians*) si répandue aux Etats-Unis.

Les romans de Bret-Harte, qui ont une grande vogue et un réel mérite, en sont la preuve.

On voit donc ici toute la supériorité de notre position sur celle des protestants, au point de vue de l'éducation. Qu'on me permette d'y insister, car on entend là dessus trop d'assertions inexactes pour qu'il ne soit pas d'une extrême importance de mettre en pleine lumière la vérité.

Nous, nous partons de ce principe dont l'Esprit-Saint lui-même nous garantit la vérité : le cœur de l'homme est enclin au mal dès sa jeunesse, *sensus et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentiâ suâ* (Gen. VIII, 21). Et nous en concluons logiquement que dans l'enfant, dans le jeune homme, il ne faut rien abandonner à soi-même, mais tout surveiller, tout diriger. C'est ce que nous appelons à bon droit *élever* l'enfant, parce que c'est en quelque sorte le mettre au-dessus de la bassesse où il naît et remonter son cœur et ses aspirations vers les choses grandes et nobles.

Les protestants, au contraire, plus ou moins explicitement, mais réellement, supposent la nature humaine dans sa perfection originelle, tendant spontanément au bien. Par suite, ils refusent de la conduire, ils la laissent faire, persuadés que, foncièrement bonne qu'elle est, elle ne peut mener qu'au vrai et au bien. Voilà pourquoi chez eux l'enfant s'élève lui-même, et ils prônent leur système de *self-education*.

On voit la différence des points de départ : il n'est pas difficile de décider quel est le vrai.

Nous concluons naturellement, nous catholiques, qu'il n'est pas d'éducation possible sans soumission à la direction d'autrui : un homme ne se forme que par l'action d'hommes déjà formés. Cette soumission, Dieu l'a donnée, instinctive, à l'enfant, au jeune homme, car il était de l'ordre de sa Providence que l'homme fût instruit, élevé par d'autres. Et de même qu'il a créé toute puissance (Rom. XIII, 1), il a aussi institué toute dépendance. L'Eglise catholique seule, par suite, conserve le pouvoir de donner sans inconséquence l'éducation véritable ; et les sectes protestantes, si elles veulent être logiques, en sont parfaitement incapables.

Là est le secret de ce succès étonnant qu'ont obtenu aux Etats-Unis les établissements d'éducation catholiques. L'*Atlantic Monthly* (nos d'avril et mai 1868), revue à la fois protestante et nationale, en rendait très justement raison. J'emprunte encore à M. Cl. Jannet cette remarquable citation. " Ces couvents et ces collèges religieux, dit-elle, sont exempts de la plupart des inconvénients reprochés à nos académies. Chez nous on oublie trop que les enfants ne sont pas compris dans le 1er article de la *Déclaration d'indépendance*. L'Eglise catholique, au contraire, a toujours eu pour tradition qu'on doit les traiter en enfants, c'est-à-dire comme des mineurs incapables de se diriger eux-mêmes et dont on doit réprimer les caprices si l'on ne veut pas laisser se faire un mal irréparable." (1)

De là on ne peut aussi comprendre pourquoi nous autres catholiques, nous sommes et nous serons toujours, tant que nous aurons la foi, si complètement opposés au système d'écoles communes sans enseignement religieux. C'est que, quand même ces écoles seraient parfaitement morales, tenues par les personnes les plus respectables du monde et dans les conditions les plus satisfaisantes pour la conscience publique, le principe même de leur enseignement est vicieux et faux. Y donner les mains, c'est admettre en éducation le principe protestant du libre-examen, c'est verser dans les théories d'éducation négative de J.-J. Rousseau, c'est fausser, sur un point de la plus haute importance pour le salut, l'intelligence de l'enfant. C'est lui donner par conséquent de ces notions fausses dont il ne se défera probablement jamais, c'est former une généra-

(1) *Les Etats-Unis contemporaines*, tome II, pp 93-94.

tion de rationalistes, dans le cœur desquels la foi sera presque morte en naissant. Oh ! quel est le catholique, quel est l'homme de foi qui voudrait ainsi jeter l'âme et le salut éternel de ses enfants en pâture à une incrédulité malsaine ? Ah ! périclisse l'instruction plutôt que les âmes de nos enfants et la foi de notre peuple ! Gardons notre foi, et si nous la voulons tenir ferme, tenons nos écoles, écoles catholiques. N'oublions pas cette 48^e proposition condamnée dans le *Syllabus* : *Catholicis viris probari potest ea juventutis instituenda ratio, quæ sit a catholica fide, ab Ecclesiæ potestati tesejuncta, quæque rerum dumtaxat naturalium scientiam ac terrenæ socialis vitæ fines tantummodo vel saltem primario spectet.* Non, un catholique, s'il a vraiment la foi, n'approuvera, n'encouragera jamais un système d'éducation séparé de l'Eglise catholique et faisant profession de s'occuper exclusivement des intérêts matériels.

Plus expressif encore est cet enseignement donné par Pie IX à l'évêque de Fribourg, au sujet des écoles primaires : *Atque in eisdem scholis religiosa præsertim doctrina ita primarium in institutione et educatione locum habere ac dominari debet, ut aliarum rerum cognitiones, quibus juvenus ibi imbuitur, veluti adventitiæ appareant.* (Lettre de Pie IX à l'Evêque de Fribourg, 14 juillet 1864).

Voilà ce que nous, Canadiens, nous avons compris ; voilà pourquoi nous tenons tant à nos écoles, à notre éducation ; voilà pourquoi on ne nous les arrachera jamais.

J. J.

(A suivre)

LA LOGIQUE

Les animaux sans raison, dit saint Thomas, font toutes leurs actions par instinct, sans art ni méthode. C'est pourquoi l'on a toujours vu depuis les premiers jours du monde ceux de même espèce s'y prendre de la même manière en toutes choses. Le renard en épiait la poule, le loup en poursuivant les timides troupeaux, les castors en construisant leurs chaussées, et tous les autres, n'ont jamais songé à faire mieux que leurs ancêtres. Incapables de raisonnement et par conséquent de perfectionnement, ils restent là où la nature les a placés, sans jamais tenter de s'élever plus haut. Mais l'homme, ajoute le saint docteur, a reçu la raison en partage ; c'est le flambeau qui l'éclaire en toute sa conduite. Il agit, et voyant à cette lumière que les actions dont il est capable sont faibles et imparfaites, il se travaille, il s'ingénie à les perfectionner. Il gravite, dit de Maistre, vers le centre de la perfection qu'il veut atteindre, et la brute, elle, est stationnaire. De là l'invention des différents arts. Mais comment s'y prend-il en ce rude travail d'amélioration ? Il observe, il raisonne, il étudie et compose de ces observations des règles que d'autres dans la suite viendront parachever, jusqu'à ce qu'enfin l'art solidement fondé et établi prenne place au catalogue des découvertes humaines, des conquêtes de la raison. Bien longtemps avant que l'on posât les préceptes de la poésie, le monde avait donné naissance à de grands poètes. Mais enfin il s'est présenté un philosophe qui, soumettant à l'examen les ouvrages de ces génies, rayonnant sur la nature du beau en littérature, pénétrant d'un œil subtil l'organisme humain et se rendant compte de ses goûts et de ses répugnances, sut fixer les lois de l'esthétique et faire de la poétique un art précis et déterminé. Et ainsi de tous les autres arts. Mais la raison, dit encore saint Thomas, jouit d'un domaine plus étendu : ce pouvoir de perfectionner qu'elle a reçu d'en haut, elle l'a poussé plus loin et s'en est servi pour son propre avantage. Tournant en effet ses regards sur elle-même, elle se vit pleine de faiblesse et d'incertitude. La vérité, aliment divin dont elle est affamée, elle s'en

reconnut privée bien souvent. Au contraire, le mensonge, l'erreur l'envahissaient de tous côtés, menaçant d'étouffer les lueurs vacillantes qu'elle rendait encore. Alors rassemblant ses forces et se mettant à l'œuvre, elle résolut de se redresser elle-même en promenant le flambeau jusque dans les derniers recoins de son activité.

Ayant recours à la forte puissance d'analyse dont elle a été douée et qui forme un de ses caractères particuliers, fixant ce microscope sur ses propres opérations, elle commença à s'observer, à se surveiller, à s'épier elle-même, à se suivre, si je puis parler ainsi, dans le sentier difficile et tortueux qu'elle doit parcourir avant d'en venir à quelque conclusion, à quelque vérité. Vingt fois retraçant le chemin battu, comptant vingt fois ses pas, du point de départ au terme, elle examina, décomposa tout, recommença et renouvela ses expériences jusqu'à ce qu'enfin, victorieuse et triomphante, elle comprit parfaitement le mécanisme de ses pensées, les causes de ses erreurs, les conditions de sa rectitude. Elle promulgua alors les règles qu'elle avait découvertes, afin de diriger sûrement l'humaine faiblesse vers les hauteurs de la vérité, affermir ses pas dans ce sentier difficile, lui apprendre en un mot à ne plus se tromper. Et remarquons-le bien, ces règles, elle ne les a point créées, ce ne sont point là les inventions arbitraires nées du cerveau capricieux de quelque philosophe, ni l'échafaudage d'un système frivole qu'un homme élève aujourd'hui sur le sable mouvant de l'hypothèse et qu'un autre renversera demain. Non, ces règles, elle les a saisies au fond même de l'âme où elles étaient cachées. Ce sont les lois éternelles de la pensée, que Dieu traça à l'intelligence humaine, lorsqu'il la fit sortir du néant pour la créer à son image ; lois immuables, universelles, communes à tous les hommes, qui composent l'essence même de l'être pensant et qui ont toute la solidité, la valeur de l'intelligence elle-même.

Voilà la logique, la fin qu'elle se propose, les moyens qu'elle emploie pour y parvenir. Nombre de philosophes se sont mépris sur son caractère particulier. Mais quoi de plus facile que d'en bien saisir la nature ? Les opérations de l'intellect, ou de la raison, pour être plus précis, voilà le champ d'action où elle s'exerce. Et n'allez pas croire, comme plusieurs le font encore de nos jours, qu'elle ait pour but d'étudier la nature des facultés intellectuelles, l'origine de nos idées et maintes autres questions savantes concernant l'âme humaine. Non, ce noble travail est, de droit, réservé à une autre science, plus élevée et plus sublime, la psychologie. Modeste et réservée, la

logique se garde bien d'empiéter sur les attributions de cette sœur aînée, et regarderait d'un mauvais œil celui qui, voulant la servir, se plongerait dans des méditations profondes sur la nature des espèces intelligibles, la genèse des phantasmes, des idées, etc. Elle ne pénètre donc pas dans l'intérieur de ce sanctuaire sacré. Supposant connues les choses divines qui s'y élaborent et le mode de leur formation, elle se dit : L'homme, hélas ! se trompe bien souvent ; il pourrait sans doute perfectionner la noble faculté de penser dont le ciel l'a gratifié. Pour le bien de l'humanité entreprenons cette tâche. Voilà ce qu'elle fait, voilà son objet, voilà le but qu'elle poursuit.

Voulez-vous maintenant comprendre encore mieux sa nature ? Examinez plus attentivement et en détail sa manière de faire ; voyez-la à l'œuvre de plus près. L'homme, dit saint Thomas, avec ses facultés faibles et bornées ne parvient pas à la vérité d'un coup et sans difficulté. Bien différent des esprits angéliques qui, doués d'une céleste intuition, la saisissent sans effort comme le rayon lumineux pénètre le pur cristal, lui, pour atteindre ce sommet élevé doit décrire bien des circuits, poser bien des actes laborieux, percer bien des obstacles. Tout d'abord lent et embarrassé dans ses mouvements, il lui faut par le secours matériel des sens et de l'imagination enfanter laborieusement la simple notion, l'image imparfaite de l'objet. Puis, avec plus de fatigue encore et de labeur, s'érigeant en tribunal et juge trop souvent prévenu et trompé, l'esprit compose ou dirige ses idées afin de parvenir ainsi à la possession de la vérité. Enfin, quand cette vérité se cache à son regard, quand d'épaisses ténèbres lui dérobent les divines clartés dont elle ne devait pas être si avare, il doit discourir, raisonner, déblayer une route semée d'obstacles, éclairer une nuit profonde, faire jaillir en un mot du sol ingrat de son intelligence la semence de cette céleste vérité que Dieu y avait déposée et que le péché a rendu inféconde. La logique, inestimable présent du ciel à l'homme en détresse (c'est la naïve louange d'un vieil auteur), étudie ces opérations de l'esprit pour les diriger, les conduire, les redresser. Dès le début elle rencontre naturellement l'appréhension. L'idée, a-t-on dit, est le germe de toute connaissance, le commencement et le couronnement de toute science humaine, le premier pas et le dernier dans toute recherche intellectuelle. Car savoir quelque chose, qu'est-ce sinon en avoir acquis une idée claire, distincte et complète ? apprendre, qu'est-ce sinon passer de notions confuses et incomplètes à des idées précises, justes et parfaites ?

Bref, dit un vieux logicien, c'est une chose dont on n'a jamais douté, la somme totale d'une science humaine se calcule par le nombre d'idées vraies et complètes que l'esprit enserme en son magasin, la mémoire intellectuelle. La logique attache donc une grande importance à ces premiers éléments ; elle les étudie avec un soin que d'aucuns ont trouvé et trouvent encore minutieux. Faire connaître les divers concepts que peut enfanter un cerveau en travail, en expliquer les qualités, dire ce qu'est une idée claire, confuse, adéquate, etc., et de la sorte apprendre à l'homme à peser ses propres conceptions, lui faire entrevoir déjà, comme à travers un voile, où peut germer l'erreur, ce n'est certes pas là travail inutile, affaire de mots et de termes. Mais l'idée a besoin d'une manifestation extérieure ; elle doit rayonner au dehors.

L'homme, tout en lui le proclame bien haut, est fait pour la société et doit partager avec ses semblables les parcelles de vérités qu'il peut conquérir sur sa route. Dieu, pour cette fin, lui a donné la voix et le langage. Le langage, son origine, son institution, sa nature, grands problèmes jetés aux quatre vents de la discussion et que les philosophes n'ont pas encore résolus. C'est en effet une chose bien grande et bien admirable que cette voix articulée portant la pensée humaine comme sur un char de triomphe. Le langage, remarque le P. Longhaye, est le glorieux signe de race de l'espèce humaine ; c'est la parfaite image de sa nature, un et double comme elle, comme elle corporel et spirituel, corporel par le son, par l'air battu, spirituel par la pensée dont il est le véhicule ! que dis-je encore ? l'expérience semble avoir démontré qu'il est pour ainsi dire nécessaire à l'opération intellectuelle. " La parole et la pensée, a dit un savant philologue, ne se peuvent séparer : penser, c'est parler tout bas ; parler, c'est penser tout haut ; le mot enfin c'est la pensée revêtue d'un corps." Et le divin Platon n'a-t-il pas défini la pensée, " le langage que l'esprit se tient à lui-même ? " Mais hélas, en cela aussi image parfaite de l'homme imparfait et de sa nature bornée, la parole humaine a bien des faiblesses, bien des obscurités. Ce verbe extérieur par lequel l'âme se communique à l'âme, est bien souvent débile, impuissant et embarrassé. Pour remédier à ces inconvénients, porter secours à ces faiblesses, la logique étudie donc les mots, non pas à titre d'objet principal, ainsi que le prétendait Condillac et avec lui toute l'école des sensualistes dont il fut le père, mais comme objet secondaire, ne les considérant que dans leur rapport avec la pensée et l'idée dont ils sont les signes conventionnels. Ainsi sous ce point

de vue, leur signification, leurs diverses acceptions, leurs différentes espèces et propriétés, elle n'omet rien. Les mots ont un grand empire sur la plupart des hommes, et le démagogue qui sait les exploiter, leur a souvent fait produire des effets étonnants. Quelques-uns ont une magie souveraine et semblent, dit Taine, dégager une fumée chaude, une vapeur enivrante qui transporte les masses. De nos jours surtout, le fléau des mots vagues et ronflants inonde les multitudes. Que de crimes se commettent sans cesse sous le vocable de la liberté, de la constitution, de la fraternité, de la nation et de la tolérance ! Car, Aristote nous l'a dit depuis longtemps, " l'équivoque sert le scélérat, elle est l'instrument de ses méfaits."

Il faut donc savoir comprendre et expliquer le sens légitime des mots, démasquer ces criminels complots contre la vérité et la vertu qui s'abritent souvent sous le voile de mots nobles et sacrés, montrer pour ainsi dire du doigt la chose dont ils tiennent la place, afin de ne pas se laisser séduire par leur faux bruit et de protéger contre leur fascination ceux dont les intérêts nous sont chers. C'est ce que fait la logique.

Que n'ai-je maintenant le loisir de dire tout ce qu'elle fait en ce qui concerne les deux autres opérations de l'intellect ; le *jugement*, les règles de sa rectitude, ses propriétés, ses diverses espèces ; la proportion, sa nature, ses éléments, les différentes formes qu'elle revêt ; puis *le raisonnement*, son équilibre, son mécanisme, ses lois, son expression . . . Mais c'est assez sur ce sujet. Hâtons-nous de considérer la logique sur un autre terrain. Jusqu'ici elle ne s'est appliquée qu'à redresser la raison humaine, à la mettre en garde contre l'erreur et ses spécieux dehors, à l'assouplir et à la perfectionner. Elle préparait, si je puis parler ainsi, l'instrument avec lequel l'homme doit se frayer un chemin vers la vérité. Mais la voici qui s'élève plus haut, et découvrant aux regards étonnés de son disciple le domaine étendu de la science, elle lui dit : Tu veux apprendre, tu veux secouer le joug d'une ignorance qui pèse trop à ton intelligence, tu veux percer ces nuages qui te cachent l'azur du ciel, eh bien ? écoute et sache comment réussir en cette noble entreprise. Tu le vois, la carrière est bien vaste ; l'horizon est sans bornes et se perd dans l'infini. Il te faut procéder avec méthode, afin de ne pas t'égarer dans ce labyrinthe compliqué. Oui, il est temps ; pars à la conquête de la vérité après laquelle tu soupires. Tes pas affermis peuvent avancer sans crainte en ces sentiers difficiles. Tu veux savoir ? eh bien, analyse, définis, raisonne. L'homme n'a pas

de levier plus puissant pour écarter les obstacles qui lui ferment l'accès aux sublimes clartés. Tu veux savoir ? eh bien, tout d'abord, analyse, divise et décompose, afin de triompher de tes ennemis en les séparant ; puis, d'un regard scrutateur, pénètre, si tu le peux, jusqu'à l'essence des choses, donne à chaque objet ses limites et ses bornes, circonscris et définis-en les attributions et la nature en des idées claires et limpides ; puis, de ces fondements, de ces échelons, élance-toi vers les plaines de l'éther ; et si ton front a été marqué par la main de Dieu du signe sacré du génie, monte toujours, nouveau Prométhée, escalade le ciel et va lui ravir le feu divin pour l'apporter à la terre. Voilà comment elle apprend à apprendre, ainsi que le dit saint Augustin. Son œuvre est-elle finie ? Est-elle enfin parvenue au terme de sa course ? A-t-elle encore quelque conseil à donner, quelque précepte à dicter ? Oui. Afin donc de ne laisser aucun doute en l'esprit, et d'asseoir le plus solidement possible les fondements de la science et de tout savoir humain : prenant un nouvel essor et méritant à juste titre d'être appelée cette fois la base de la philosophie, elle étudie les grandes questions de la vérité, de la certitude, de l'évidence, renversant sur son passage d'une main victorieuse les erreurs que les siècles ont enfantées dans leur cours.

Voilà donc d'une manière bien rapide et bien imparfaite, ce qu'est la logique. Une main plus habile eût certes ouvert d'autres horizons. Espérons toutefois, qu'on ne l'en estimera pas moins pour ce que j'en ai dit.

LÉOPOLD MORIN.

LA VITALITÉ DE L'EGLISE ET LES DEFAILLANCES.

Lorsque l'Eglise est, comme en ce moment, bafouée par des hypocrites et des sectaires qui, pour mieux l'insulter, se disent ses enfants, il fait bon de relire quelques-unes des belles pensées que cette divine mère a inspirées à ses enfants véritables. Nous prenons donc plaisir à mettre sous les yeux de nos lecteurs deux magnifiques pages du tome quatrième de l'ouvrage de Mgr Bougaud : *"Le christianisme et les temps présents."*

A. LECLAIR.

"L'Eglise est la société des âmes dans la lumière et dans l'amour. Si donc il avait plu à Jésus-Christ d'immortaliser sa présence sensible parmi nous, c'est lui qui eût distribué aux âmes cet amour divin. Mais comme il avait résolu de disparaître après trente années seulement de vie publique, il fallait que, restant dans son Eglise la source cachée et unique de ces dons précieux, il établît un ministère qui le représentât et le continuât sur la terre, et qui, vaste comme l'immense multitude des âmes et impérissable comme elles, fût capable de les leur communiquer. Or, c'est ici qu'était la difficulté. Qui serait chargé d'un tel ministère ? Qui porterait aux âmes la vérité ? Qui leur distribuerait la grâce ? Il semble qu'une telle mission ne pouvait être confiée qu'à des créatures dépouillées des défauts humains et élevées au-dessus des passions de la terre ; quelle apparence, en effet, qu'on puisse en charger des hommes comme ceux que nous connaissons ! Quoi ! on fera distribuer la vérité par des êtres ignorants, bornés, faux, menteurs ! On fera distribuer la grâce par des êtres inclinés au mal ! On chargera des pécheurs de réprimer le péché dans les autres ! Cela semble impossible et insensé.

"Du moins si on se décide à leur confier de si divins privilèges, on les élèvera au-dessus d'eux-mêmes ; on leur donnera l'impeccabilité. Car quel déshonneur pour l'Eglise, quel scandale pour les âmes, et quelle ruine inévitable pour la religion, si, après avoir pardonné le

péché, ils le commettaient eux-mêmes, et s'ils apparaissaient tout couverts du mal qu'ils auraient condamné dans les autres ! Voilà ce que disait la raison humaine. Mais Dieu a des procédés qui déconcertent toutes nos pensées. Comme il voulait associer l'homme à son œuvre, il n'a reculé devant aucune de ces difficultés ; ou plutôt, c'est de cet abîme de difficultés qu'il a fait jaillir le majestueux édifice de la hiérarchie catholique. Lui qui avait bien voulu admettre les pécheurs dans son Eglise, il a voulu aussi qu'ils fussent relevés, purifiés par des pécheurs devenus surnaturellement, en dépit de leur faiblesse, les organes incorruptibles de la vérité et les artères vivantes de son corps sacré.

“ De même donc qu'un sacrement avait été établi pour faire des chrétiens, un sacrement est établi pour créer des pasteurs, le sacrement de l'Ordre. Jésus-Christ choisit certains hommes ; il les féconde par l'Ordination ; il les charge de vie divine, comme on charge une machine d'électricité. Ils en ont dans les mains, sur les lèvres. Elle s'échappe à flots de tout leur être. On ne peut pas les approcher sans ressentir ces effluves sacrés. Sont-ce encore des hommes ? Ils enseignent divinement, ils parlent divinement, ils versent aux âmes la lumière infinie ! Eh ! oui ! ce sont encore des hommes ; car avec cela ils restent encore faibles, pécheurs. Ils ont des trésors de vie divine pour les autres ; mais quant à eux, ils ont besoin d'être éclairés, purifiés, absous, dirigés : par qui ? par d'autres hommes. Ainsi l'Eglise se divise en deux ordres : ceux qui reçoivent la vie divine et ceux qui la donnent. Mais ceux qui la donnent la reçoivent à leur tour ; et s'il y a des fidèles et des pasteurs au regard des hommes, au regard de Jésus-Christ il n'y a que des fidèles.

“ Et afin qu'on voie bien que les pasteurs ne sont que des canaux, des véhicules de vie divine, cette vie qu'ils répandent dans les âmes n'est pas en proportion avec celle qui est en eux. Judas absout aussi valablement que saint Jean. Le moindre des prêtres consacre aussi certainement que le plus saint. Même tombés, même déchus, même interdits, même apostats, leur pouvoir de communiquer la vie subsiste en une foule de cas. Pourquoi ? Ils ne l'ont pas pour eux ; ils l'ont pour les âmes, qui ne doivent pas souffrir de leur trahison. Dès qu'elles sont en péril, ce pouvoir, même suspendu par l'Eglise, se réveille. En présence d'un lit de mort, toutes défenses faites à un prêtre indigne s'évanouissent. L'organe, l'artère sacrée se retrouve. Il ne faut pas que rien gêne la circulation de la vie. Il ne

doit point y avoir de nœuds qui fassent interruption. Les âmes avant tout.

“ On voit l'essence du sacerdoce. Il est dans l'Eglise ce que la paternité est dans la vie. C'est le pouvoir de prendre la vie divine à sa source, et de la communiquer aux âmes. Le prêtre est une artère qui charrie la lumière, la grâce, le sang de la rédemption à travers tout le corps.

.....
 “ Nous n'avons pas fini. Et voici, dans le corps même de l'Eglise, une transpiration plus touchante de l'esprit de Jésus-Christ. Ce corps immense, composé d'hommes qui ont gardé leur liberté morale, se désagrège quelquefois, se couvre d'ombres sur certains points. Cela fait-il pâlir l'âme vivante qui l'anime ? Au contraire, elle apparaît plus belle.

“ De même que Notre-Seigneur, en s'incarnant, n'a pas pris un fantôme de corps, mais qu'il a pris l'humanité avec toutes ses faiblesses, de même aussi, en établissant l'Eglise, il n'a pas pris des fantômes d'hommes pour la composer et la gouverner ; il a pris l'humanité tout entière, hardiment, en maître, qui sent bien que, quelles que soient les défaillances des hommes, elles n'altéreront jamais la divine beauté de son Eglise ; car il est là pour réparer les brèches, et il se servira même de ses plaies pour en faire resplendir la divinité. Il a été plus loin. A ces hommes, soit à ceux qui composent l'Eglise, soit à ceux qui la gouvernent, il a laissé ce que la sainteté de sa personne adorable n'avait pas permis dans le mystère de l'Incarnation : la liberté du bien et du mal, les entraînements et les passions d'une nature viciée. Sans doute il leur fait des grâces éminentes ; mais la liberté reste entière, et la fragilité humaine étant donnée, une foule de chutes sont inévitables.

“ On voit quelle situation résulte pour l'Eglise de ce plan hardi. Dans sa marche vers l'éternité, l'Eglise traîne après elle des faibles, des infirmes qu'elle ne peut pas abandonner. Elle soutient dans ses bras une foule de pécheurs qui retombent sans cesse, et dont les rechutes perpétuelles font douter d'elle et de ses sacrements. Elle conserve dans son sein des morts, un nombre immense de morts, que son amour ne parvient pas à ressusciter et qui répandent partiellement sur sa robe blanche les ténèbres de leur vie coupable. Sa beauté ne meurt pas pour cela ; jamais même elle ne s'éclipse ; mais souvent elle est voilée par des ombres. Sa démarche n'est pas arrêtée ; mais combien difficile quelquefois ! Elle reste pure et absolu-

ment sans tache, et cependant ses vêtements sont bien souvent souillés. A de certains siècles, en de certaines contrées, elle apparaît semblable à son divin Epoux, qu'on vit un jour couvert de soufflets et de crachats, dépouillé de toute gloire et ressemblant à un lépreux. "Nous l'avons vue, dit le Prophète, et nous ne l'avons pas reconnue." Est-ce là cette Vierge chaste, unie au Christ, dont parle l'Apôtre ; *Virginem castam exhibere Christo* (1). C'est elle, n'en doutez pas ; c'est l'Eglise immaculée !

"De même, en effet, que les humiliations du Sauveur n'ont pu obscurcir sa divinité, de même aussi les défaillances et les crimes même des enfants de l'Eglise ne sauraient voiler sa splendeur. On a bien pu déchirer la chair du Christ, le battre de verges, l'attacher à la croix ; mais le Prophète a dit : "Vous ne briserez aucun de ses os." *Os non comminuetis ex eo* (2). Ainsi de l'Eglise. Elle peut recevoir des crachats au visage, des plaies dans ses membres, des ulcères sur quelques parties de son corps sacré. Cela n'atteint pas sa substance. *Vous ne toucherez pas à ses os*. Sa doctrine sera toujours pure, sa discipline toujours sainte, son gouvernement dans les choses essentielles toujours inattaquable ; et, de ce fond de faiblesses et de corruptions humaines qu'on ne peut pas éviter, sortiront incessamment les plus beaux fruits d'humilité, de chasteté, d'amour de Dieu et des hommes. On s'arrête ému devant cette magnifique composition. Le corps est de terre, mais l'âme est du ciel (3)."

(1) II Cor. xi, 2.

(2) Joan. xix, 36.

(3) Le christ. et les temps présents, 4e éd. t. IV, pp. 25 et 263.

ESPÉRANCE

Dors ton léger sommeil sous cette froide tombe,
Car je sais que c'est un berceau.

I

Que te sert donc, ô mort, d'avoir pris notre mère.
Pour la coucher transie, ô mon Dieu, sous les fleurs ?
De nous avoir brisé cette tige éphémère
Que renversait déjà le souffle des douleurs ?
Ne savais-tu donc pas qu'une femme succombe
Et s'incline comme un roseau ?
Dors ton léger sommeil sous cette froide tombe,
Car je sais que c'est un berceau.

II

Sous les gazons là-bas tu crois l'avoir cachée ;
Tu dis dans ton orgueil : " je la tiens sous mes lois,
J'ai soufflé sur son front et la voila penchée
Elle est là pour jamais sans regard et sans voix."
Et pourtant, ô Seigneur, votre blanche colombe
Un jour brisera le réseau.
Dors ton léger.....etc.....

III

Un jour accomplissant votre sainte promesse,
Vous direz à la mort : " Rends ce que tu m'a pris " ;
Un jour vous vêtirez d'immortelle jeunesse
Ces membres consumés et ces poudreux débris ;
Un jour vous donnerez au pauvre être qui tombe
Les ailes d'azur de l'oiseau.
Dors, etc.....

IV

Je le sais, je le sais, celle dont le sourire
S'ouvrait comme la rose aux fraîcheurs du matin,
Celle dont la douceur aux pauvres faisait dire :
" Quel cœur compatissant, mais c'est un ange enfin,"
Non. il ne se peut pas, Dieu bon, qu'elle succombe
A jamais sous ce monceau.
Dors, etc.....

V

Non, vous ne pouvez pas détruire tant de grâce,
Livrer tant de candeur à l'éternel trépas ;
Ces charitables mains que la froideur glace,
Les immobiliser, non, vous ne pouvez pas.
Mais vous regarderez la fragile colombe
Et vous ferez voler l'oiseau.
Dors, etc.....

VI

Et ce sera pour nous une joie ineffable
De contempler encore, son regard pur et doux,
(O mères, voyez-vous, il n'est rien d'admirable
Comme votre œil aimé qui se penche sur nous)
Et nous la reverrons au ciel où rien ne tombe,
Où tout est éternel et beau.
Dors, etc.....

VII

Dors donc dans ton espoir, cendre qui fus ma mère,
O dors bien doucement ton paisible sommeil.
Les anges vont venir recueillir ta poussière,
Les anges vont venir pour l'immortel réveil.
Prends ton vol, prends ton vol, ô ma douce colombe,
Dépouille tout humain fardeau,
Les lilas parfumés s'élèvent sur ta tombe
Les lis en ont fait un berceau.

A. C.

LA QUESTION SCOLAIRE AUX ETATS-UNIS

A PROPOS DE LA LÉGISLATION DES ÉCOLES DE FARIBAULT ET DE STILWATER OPÉRÉE PAR MGR IRELAND, ARCHEVÊQUE DE SAINT-PAUL, DANS LE MINNESOTA (1).

INTRODUCTION

La question scolaire est partout le point de mire de la Révolution ou de son agent la secte odieuse de la Franc-Maçonnerie cosmopolite. L'éloquent et apostolique Père Vadon, de la Compagnie de Jésus, l'a péremptoirement, et sans réplique possible, démontré dans un livre écrit avec chaleur, avec une logique irrésistible et sur documents irréfragables. Ce puissant réquisitoire spécialement écrit pour la France s'est trouvé de tous points justifié par les événements. Rédigé en 1876, bien avant les exploits de la République radicale d'aujourd'hui, il a tout prévu, tout annoncé, et à l'heure qu'il est, il mériterait d'être lu et médité. Peut-être le langage vibrant du religieux écrivain stimulerait-il l'apathie des âmes toujours prêtes aux concessions sans fin. et sans énergie pour les résolutions viriles. Le P. Vadon a, d'une main ferme, arraché son masque à la Révolution et à ses complices, il a mis en garde ses dupes. " Tant qu'il restera vestige de l'enseignement catholique, dit-il, tant qu'un lambeau de liberté restera à l'Eglise, la Révolution ne se croira point en sûreté ; elle estimera n'avoir rien fait, elle ne se croira pas le droit de se reposer, persuadée que jusque là son triomphe ne sera pas complet, moins encore définitif. Limiter, puis enchaîner, puis supprimer (ou tout au moins rendre impossible) l'enseignement catholique d'abord, le catholicisme ensuite, effacer jusqu'aux dernières traces de la Rédemption, balayer ce vieux monde chrétien pour en reconstruire un nouveau, plus en harmonie avec les aspirations des sociétés modernes. Voilà la rude besogne que s'est imposée la Révolution. Bien des dents, direz-vous, se

(1) Nous empruntons cette étude à l'excellente *Revue catholique des Institutions et du Droit*, mois d'août et suivants.

sont déjà usées à ronger cette lime, bien des marteaux se sont brisés contre cette enclume, n'importe. La Révolution espère être plus heureuse. Elle compte que sa persévérance, sa prévoyance et au besoin, son audace seront couronnées de succès. De fait, toutes ses mesures sont prises, son plan de campagne est simple, mais bien conçu et de facile exécution. En trois étapes, disons mieux, en trois bonds, elle atteint le but.

“*Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*”

“*Subordination de l'Eglise à l'Etat.*”

“*Destruction de l'Eglise par l'Etat.*”

Cette page d'une rare clairvoyance, et d'une fermeté d'apôtre de l'éloquent publiciste, nous a paru admirablement faite pour servir d'introduction au récit des événements graves qui viennent de se passer en Amérique, et auxquels la sagesse traditionnelle du Saint-Siège a donné récemment une solution bien digne d'être méditée et pesée à sa juste valeur.

Il importe de savoir qu'aux Etats-Unis le régime primitif de l'enseignement a été celui de la liberté la plus complète. Mais le régime de la liberté n'est point favorable aux desseins antichrétiens de la secte maçonnique ou révolutionnaire. Aussi, partout où elle a triomphé complètement, elle s'est appliquée aussitôt à supprimer la liberté de ses adversaires; mais surtout la liberté chrétienne, témoin: la France, l'Italie, l'Empire Prussien. Là, où son triomphe n'a été que partiel, incertain, problématique, elle a cru devoir user de prudence, couvrir son hideux visage d'un masque, faire appel à l'hypocrisie la plus raffinée, à la piperie des mots comme disait le député du centre allemand Reichensperger, témoin la Belgique avant 1884 et même après, la Hollande, l'Autriche, l'Espagne, etc. Le principal procédé employé par la secte, dans ce cas, ça été de revendiquer avec chaleur les prétendus droits de l'Etat sur l'Enseignement, comme sur tout le reste, dans l'intérêt encore de la science soi-disant *national* (lisez: *sectaire*). Que si la Maçonnerie réussit dans ses projets, elle aura soin de choisir pour les écoles de l'Etat des maîtres qui travailleront avec elle et pour elle, à miner l'esprit religieux, l'esprit chrétien dans l'âme des jeunes générations. Tout au moins s'appliquera-t-elle à faire en sorte que l'Ecole de l'Etat soit *neutre*, c'est-à-dire étrangère à tout culte, sans emblèmes religieux, sans prières, sans Dieu, en attendant que devenue elle-même l'Etat, grâce à ce système d'indifférence pratique, elle puisse trans-

former l'école, soi-disant neutre, en école ouvertement antichrétienne et sectaire. Que si la foi robuste des populations catholiques résiste, et réclame énergiquement l'école confessionnelle, *comme c'est son droit naturel*, elle aura recours à tous les moyens avouables ou non, pour empêcher que cette satisfaction ne leur soit donnée, elle ira même jusqu'aux menaces et à l'émeute, comme la chose s'est vue en 1884 en Belgique, et récemment en Prusse où l'empereur a abdiqué, sans profit pour lui, son renom de clairvoyance et d'énergie. Que si, en cette circonstance encore, la résistance chrétienne la force à reculer, il lui restera l'arme de la diffamation et du mensonge dont elle usera sans relâche ; il lui restera de gagner à ses projets, par l'appât d'une popularité de mauvais aloi, certains publicistes de vues étroites, de principes fluctuants ; certains même de ceux qui par mission sont tenus devant Dieu, devant l'Eglise et devant les hommes à défendre dans leur intégrité les principes de la foi catholique. Parmi ces derniers, nous n'hésitons pas à ranger M. l'abbé Bouquillon, professeur de théologie morale à l'Université Catholique de Washington. A côté de l'aventureux professeur, nous plaçons Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul, dans le Minnesota, dont la conduite, loin d'avoir été approuvée par le Saint-Siège, a été déclarée pouvoir être, *vu les circonstances, simplement tolérée*. Il est à remarquer à ce sujet qu'il a toujours été de règle à Rome de sauvegarder les principes tout en ménageant les prélats en cause desquels une Congrégation romaine peut avoir à se prononcer. C'est ce qui explique la lettre du cardinal Ledochowski dont nous aurons à parler plus loin, ainsi que bien d'autres choses passées, présentes et à venir.—Comment, nous dira-t-on peut-être, estimerez-vous par hasard que M. Bouquillon de qui, à la vérité, la jeune université catholique de Washington était en droit d'attendre mieux, que l'archevêque Ireland soient les complices, ou tout au moins les dupes de la secte statolatré, laïcissante et maçonnique ?—Complices, dupes volontaires et consciencieuses ; dupes aveugles et inconscientes, oui. Nous pensons que l'exposé des faits convaincra nos lecteurs de la justesse de notre appréciation. Il est temps, nous paraît-il, de parler clairement et de donner à la conscience catholique la satisfaction qu'elle réclame.

Nous exposerons d'abord la situation scolaire dans les Etats-Unis d'Amérique au point de vue matériel et moral et pour autant qu'il en sera besoin pour notre sujet ; 2° Nous résumerons ensuite la doctrine de l'Eglise en matière scolaire ; 3° Nous raconterons sur

documents authentiques, le fait de la laïcisation de l'école de Faribault, dans le Minnesota et sa justification par l'Archevêque de St-Paul, Mgr Ireland ; 4° Nous donnerons en entier la lettre du Cardinal Lodochowski, préfet de la Propagande aux Archevêques et Evêques des Etats-Unis ; 5° Nous étudierons au point de vue du droit canon la clause *tolerari potest* que contient la décision du Saint-Siège ; 6° Finalement nous dirons un mot des conséquences funestes que pourrait avoir le fait de Faribault, et d'après nos informations particulières, de la façon peu convenable, pour ne rien dire de plus, dont la décision du Saint-Siège a été acceptée dans le Minnesota.

I

LA SITUATION SCOLAIRE AUX ÉTATS-UNIS

Notre éminent collègue, M. Claudio Jannet, a traité ce point dans son remarquable livre sur les Etats-Unis contemporains avec l'impartialité, la compétence, le sentiment chrétien et le talent d'observation qui caractérisent toutes ses études et qui lui ont valu les éloges de M. Le Play lui-même dans la belle lettre placée en tête de cet ouvrage. M. Claudio Jannet a vu de ses yeux, il a profité des travaux de ses devanciers et interrogé des témoins *omni exceptione majores* comme on dit. C'est à lui que nous emprunterons notre résumé succinct. Le savant professeur aux facultés catholiques de Paris constate (1) :

1. Qu'aux Etats-Unis, l'instruction *intégrale* du Peuple est à peu près réalisée, et il ajoute avec sagacité cette remarque qui mérite d'être prise en considération en Belgique comme en France : que si la démocratie ne donne pas aux Etats-Unis de meilleurs résultats, on n'a pas la ressource de se rejeter sur le temps où tout citoyen saura lire et écrire.

2. Que la profession d'instituteur est fort honorée en Amérique. Pendant longtemps les enfants de toutes les classes étaient confondus dans les écoles publiques. Mais ajoute-t-il, le nombre des familles qui ne veulent plus envoyer leurs enfants aux *Common Schools* va en augmentant, surtout dans les grands centres. Ce résultat (nous prions nos lecteurs de noter ce point) est évidemment

(1) Oh XX. La question de l'école et l'éducation nationale.

dû, en partie, aux dangers que court la moralité de la jeunesse dans les *Common Schools* organisées d'après les systèmes modernes.

3. Dans les anciens États, dit M. Claudio Jannet, le système scolaire tout entier a été créé sous la direction des différentes confessions religieuses, et s'est développé par des fondations privées faites avec une admirable générosité. Quand les communes et l'État ont voulu étendre davantage l'instruction, ils ont donné des subventions aux établissements déjà existants, et *jusqu'à ces dernières années, on s'est préoccupé par-dessus tout, de ne pas étouffer ni décourager l'initiative charitable et religieuse des particuliers.*

Dans les États de nouvelle formation, l'initiative par la force des choses a dû partir du gouvernement.

4. Mais dans les nouveaux comme dans les anciens États, rien n'est plus *décentralisé* que le régime de l'instruction publique. Non seulement le gouvernement fédéral ne prétend pas la diriger, mais encore les gouvernements d'États, tout en levant des taxes pour les écoles et en pourvoyant à leur établissement dans les localités qui en sont dépourvues ne leur ont, *au moins jusqu'ici, imposé ni des méthodes communes, ni une direction unique.*

5. La direction des écoles, tant au point de vue des méthodes, que pour le choix des maîtres, appartient exclusivement à un *board of Schools* composé de commissaires spéciaux. Ces commissaires dont les fonctions sont gratuites, lèvent les taxes scolaires et en font l'emploi. Le comté, la cité, ou le *township*, se contente d'exercer un contrôle financier, mais partout le principe de l'autonomie du *board of Schools* est respecté.

Ici vient se placer une remarque que nous prions nos lecteurs de noter avec soin, surtout en vue de la questions qui nous occupe.

" Il n'y aurait, dit M. Cl. Jannet, qu'à louer les Américains pour la façon dont ils ont organisé l'instruction publique ; si, depuis une vingtaine d'années, *des principes absolument faux* sur les bases de l'éducation morale de la jeunesse *n'étaient venus altérer le fond même du système.*"

6. Pendant longtemps, l'école a été considérée comme une annexe de l'Église, comme le supplément de l'instruction donnée par le ministre de l'Évangile. Mais, aujourd'hui, dans presque tous les États, à la suite d'un travail latent très puissant exercé sur l'opinion publique (*par la franc-maçonnerie, M. Jannet le dira plus tard*), le principe admis est que, dans les écoles publiques ainsi que dans

les écoles privées recevant des subventions, il ne doit être donné aucun enseignement spécial à une confession (*sectarian*).

7. On a prétendu édicter ces lois pour respecter la conscience de tous les croyants, mais leur véritable but est de faire une génération étrangère à toute croyance positive. Les protestants zélés protestent contre ce système tout autant que les Evêques catholiques.

8. Tandis que les ministres protestants l'acceptent avec faveur, les vrais chrétiens font remarquer que cette séparation des deux enseignements tend à faire regarder la religion comme une chose étrangère à la pratique de la vie, que la véritable éducation morale est toute d'une pièce, et doit saisir l'âme de l'enfant à tous les instants, et dans toutes ses manifestations.

9. Dans le dernier concile de Baltimore (1), les Evêques se sont énergiquement élevés contre le système suivi dans les écoles publiques, et ont revendiqué hautement pour l'Eglise de J.-C. le droit de diriger l'éducation de la jeunesse. Ils multiplient les mandements pour défendre aux fidèles, sous peine de péché de mettre leurs enfants dans ces écoles, et aidés par des associations laïques, ils ouvrent partout, à grands frais des écoles placées sous leur direction. Outre les dangers que court la moralité de la jeunesse dans les écoles publiques, ils démontrent que l'enseignement des maîtres et des livres classiques est essentiellement anticatholique; que par conséquent, on viole tous les principes d'égalité politique et d'incompétence religieuse de l'Etat, en forçant les catholiques à payer des taxes pour les écoles dont ils ne peuvent pas profiter. Il y a là, dit avec raison M. Cl. Jannet, une question pleine de conflits et de périls et qui va toujours en s'aggravant par suite de l'acharnement des législateurs à aggraver le système *funeste* de l'école laïque.

10. L'Ecole est non seulement *laïque* mais *gratuite* et souvent, dans bien des Etats, obligatoire. Mais cette *gratuité* est très dispendieuse pour les contribuables. Exemple: dans l'Etat de New-York, 100,000 élèves inscrits dans les écoles de l'Etat coûtent plus de 3,000,000 de dollars, soit 30 dollars par tête, tandis que 25,000 élèves des écoles gratuites catholiques coûtent 4 dollars par tête.

Mais cette *obligation* est insolente, tracassière et n'atteint pas son but. M. Claudio Jannet dit pourpuoi.

11. Il prouve qu'au système ancien de liberté tend à se substituer,

(1) Nous réservons ces décrets au § suivant.

en Amérique, le système centralisateur dont les principaux agents sont les *surintendants* des écoles et les *inspecteurs* payés, et l'on va même jusqu'à pousser le Congrès de Washington à s'emparer de la direction de l'enseignement.

12. Le judicieux publiciste attribue ces changements à l'influence de la franc-maçonnerie. Il connaît trop bien cette secte pour que son opinion en cette matière ne doive pas être d'un grand poids. Ce que la franc-maçonnerie veut, ajoute-t-il, c'est la destruction de toute religion positive, de tout principe d'autorité dans les rapports politiques et sociaux.

13. L'influence de la même secte antichrétienne et antisociale se reconnaît encore dans le système des écoles *mixtes* pour les garçons et les filles qu'elle propage partout, malgré la répulsion qu'elle inspire aux familles honnêtes. La franc-maçonnerie n'a-t-elle pas pour agent principal de ses projets, la corruption morale, et notamment celle de la femme ? Nous l'avons, pour notre part, irréfragablement démontré dans notre livre sur *la franc-maçonnerie contemporaine* que S. S. Léon XIII lui-même a daigné louer.

14. Et le but de la franc-maçonnerie a été atteint. Les écoles mixtes ont engendré une corruption effroyable. Nous ne nous arrêterons pas à la décrire pour épargner la délicatesse de nos lecteurs. Mais les faits sont au-dessus de toute contestation possible. L'enquête du professeur Agassiz, et les aveux des journaux Américains eux-mêmes révèlent une situation qui ne le cède en rien aux abominations des plus mauvais jours du paganisme.

15. L'éducation publique aux Etats-Unis favorise encore le matérialisme, l'esprit d'orgueilleuse indépendance et de la plus ridicule pédanterie. Là, est en grande partie, pour le dire en passant, le secret du succès qu'obtiennent aux Etats-Unis, même chez les protestants, les écoles fondées par l'Eglise catholique.

II

LES ÉVÊQUES DES ÉTATS-UNIS ET LA SAINTE DOCTRINE DANS LA QUESTION DES ÉCOLES.

Est-il étonnant, après cela, que les évêques des États-Unis vivement pénétrés du devoir qui leur incombe de sauvegarder les âmes de leurs ouailles, aient élevé la voix dès qu'ils l'ont pu, qu'ils se soient imposés les plus grands sacrifices, pour dégager leur grave responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Aussi :

1. Lorsqu'en 1852, se réunit à Baltimore, qui est le siège primatial des Etats-Unis, le premier concile plénier des évêques américains sous la présidence du savant et pieux archevêque François P. Kenrich, en qualité de déléгат apostolique, nommé à cet effet par le pape Pie IX, les trente-deux vénérables prélats de cette assemblée portèrent vingt-cinq décrets admirables par leur concision, leur clarté et leur sagesse.

Or, le treizième de ces décrets, proclama alors pour la première fois aux Etats-Unis, le principe fondamental de la nécessité pour la jeunesse catholique d'une éducation franchement catholique donnée dans des écoles catholiques. Aussi, en dépit des graves difficultés qui se dressaient devant eux à cette époque, et de l'état de pauvreté où se trouvaient leurs diocèses récents, ils ne recherchèrent aucun compromis avec l'Etat, mais ils voulurent que tous les évêques se missent en devoir de créer dans leurs diocèses respectifs des écoles catholiques paroissiales ; " Nous exhortons, disent-ils, les évêques, et prenant en considération les grands maux qui proviennent d'ordinaire d'une jeunesse mal élevée, nous les conjurons par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de s'employer à fonder dans leurs diocèses respectifs, des écoles annexées à chaque église (1) "

2. Ce décret fut confirmé en 1866 par les quarante-huit Pères présents à Baltimore au deuxième concile plénier présidé en qualité de déléгат apostolique par Mgr l'archevêque Martin J. Spalding. On lit dans les actes de ce concile au titre IX, chapitre I, pages 430, 431, les paroles suivantes : " Le meilleur, et même l'unique remède qui reste pour obvier à ces maux, à ces désavantages si graves, paraît être : que dans chaque diocèse, à côté de chaque église soient érigées des écoles où la jeunesse catholique soit façonnée aux lettres, aux beaux-arts, à la religion, et aux bonnes mœurs. Les Pères du précédent concile plénier ont déjà pourvu avec une prudente sagesse à ce besoin. Suivant, en conséquence, les traces de nos prédécesseurs, nous avertissons fortement les pasteurs des âmes d'employer tous leurs efforts à construire, partout où faire se peut, des écoles paroissiales. Dans ces écoles organisées sous les yeux des pasteurs, on évitera les dangers inhérents aux écoles publiques, comme nous l'avons déjà dit ; les enfants seront protégés contre cet indifférentisme si commun de nos jours ; ils apprendront à suivre la voie

(1) Coll. *Lacensis*, t. III, p. 147.

catholique et à porter dès leur adolescence, le joug du Seigneur (1)."

Nous prions nos lecteurs de remarquer ici : 1o que de l'avis de ces sages et zélés pasteurs, le moyen non seulement le meilleur, mais *unique* d'obvier aux maux qui proviennent de la fréquentation des écoles publiques (qui aux Etats-Unis sont *neutres*), c'est d'ériger dans chaque paroisse une école catholique ; 2o que dans l'école voulue par les Pères de ce Concile, l'instruction littéraire ne doit pas être séparée de l'éducation religieuse. Ils veulent des écoles strictement catholiques, où la jeunesse catholique soit façonnée aux lettres, aux beaux-arts, non moins qu'à la religion et aux bonnes mœurs ; 3o mais ce n'est pas tout : ils veulent, en outre, que dans leurs écoles, non seulement l'instruction religieuse, mais *encore* l'instruction littéraire soit donnée aux enfants catholiques *sous l'autorité et la direction des pasteurs ecclésiastiques* (*Hisce in Scholis sub Pastorum oculis ordinatis*). Cette clause énonce un autre principe catholique que nous avons énoncé et défendu à plusieurs reprises, à savoir que l'autorité laïque de l'Etat ne peut être considérée comme suprême en tout ce qui concerne l'enseignement des enfants de l'Eglise (2).

3. Le dernier concile plénier de Baltimore fut tenu en 1884 sous la présidence de l'archevêque actuel de ce diocèse S. E. le cardinal Gibbons. Prenant pour base de ses décisions le document isigne que S. S. Léon XIII adressait au mois de février de cette même année aux évêques de France, l'instruction du S. Office envoyée par la congrégation de la Propagande aux évêques des Etats-Unis en 1875 (3) et finalement les décrets des précédents Conciles, ce troisième concile plénier s'occupa longuement et gravement : 1o de la suprême nécessité de créer des écoles catholiques et spécialement des écoles paroissiales ; 2o des moyens à employer pour promouvoir et développer ces derniers surtout.

Dans les actes de ce concile douze pages sont consacrées à la question exposée ici, tandis que quatre autres s'occupent des écoles supérieures, des collèges et des académies. Les décisions des Pères présents à ce concile sont au nombre de quatre, et toutes d'une grande importance.

(1) Coll. Lacensis, t. III, p. 515.

(2) Voir plus loin les propositions du Syllabus.

(3) On y lit en termes exprès : " De l'aveu de tous rien n'est aussi nécessaire, si non que tous les catholiques aient partout leurs *propres* écoles, et que celles-ci ne soient pas inférieures aux écoles publiques."

" 1. Chaque église paroissiale devra, dans le délai de deux ans, à partir de la promulgation des présents décrets, avoir sa propre école annexée, là où elle n'existe pas, et la conserver à tout jamais, à moins que, pour de graves raisons, l'évêque ne juge à propos d'accorder un délai ultérieur.

" 2. Tout prêtre ayant charge d'âmes, qui, par sa propre négligence empêche la fondation de la dite école dans le délai précité et son maintien, ou qui après les admonitions répétées de l'évêque, néglige de pourvoir à cette nécessité, mérite d'être éloigné de la paroisse.

" 3. La mission ou la paroisse qui ne prend pas souci d'aider son curé à fonder ou à entretenir l'école, de telle sorte qu'à raison de cette négligence coupable celle-ci ne puisse demeurer debout, doit recevoir une réprimande de l'évêque, et être amenée, par tous les moyens efficaces et prudents, à fournir les secours nécessaires.

" 4. Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles paroissiales, si ce n'est dans le cas où ils pourvoiraient suffisamment, et à l'évidence, à leur éducation chrétienne soit chez eux, soit dans d'autres écoles catholiques, ou à moins que pour de bonnes raisons approuvées par les évêques, et avec les précautions requises, ils n'aient la permission d'envoyer leurs enfants à d'autres écoles. C'est à l'Ordinaire qu'il appartient de décider quelle école est catholique et quelle autre ne l'est pas."

Ces décisions sont claires, et ne laissent aucun doute sur la volonté très expresse du Concile. Elles se trouvent au titre XI, ch. I § 1 des actes.

Au § suivant le Concile prescrit que les livres adoptés pour l'enseignement soient toujours écrits par des catholiques et que " dès le séminaire on enseigne aux étudiants en théologie, que l'un des principaux devoirs des prêtres surtout à notre temps, est celui de l'éducation chrétienne de la jeunesse, et que celle-ci est impossible, sans les écoles paroissiales ou d'autres vraiment catholiques (1).

Nous croyons utile de rappeler ici les condamnations prononcées dans le *Syllabus* par le pape Pie IX de sainte et glorieuse mémoire

(1) Christianam Juventutis institutionem, sine scholis sive parochialibus, sive aliis vere catholicis non esse possibilem.

contre les écoles neutres ou contre celles qui sont soustraites à l'intervention de l'Eglise (1).

“ *Proposition XLV* du Syllabus condamnée par Pie IX.

Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, si l'on en excepte seulement, dans une certaine mesure, les séminaires épiscopaux *peut et doit être attribuée* à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Proposition XLVII condamnée.

“ La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure, et à une éducation plus élevée de la jeunesse, *soient affranchies de toute autorité de l'Eglise*, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et *qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique*, suivant le bon plaisir des gouvernements, et le courant des opinions générales de l'époque.

Proposition XLVIII condamnée.

“ Des catholiques *peuvent approuver* un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but ou du moins pour but principal, que la connaissance des causes purement naturelles de la vie sociale sur cette terre.

Dans sa lettre à l'archevêque de Fribourg en Brisgau, du 14 juillet 1864, le même Pontife flétrit hautement l'enseignement neutre ; mais ajoute-t-il, “ si ce détestable mode d'enseignement séparé de la foi catholique et de la puissance de l'Eglise, est une source de maux pour les particuliers et pour la société, lorsqu'il s'agit de l'enseignement des lettres et des sciences et de l'éducation que les classes élevées de la société puisent dans les écoles publiques, qui ne voit que la même méthode produira des résultats beaucoup plus funestes, si elle est appliquée aux écoles populaires.

(1) Il est bon de savoir que l'archevêque de Pérouse, aujourd'hui S. S. Léon XIII, a été l'un des principaux promoteurs et collaborateurs du Syllabus, comme l'a prouvé le P. Rinaldi dans son curieux livre sur la valeur du Syllabus, in-12, Rome, 1888. Aussi, le Pape Léon XIII a-t-il itérativement affirmé la valeur obligatoire de ce grave document pontifical.

... Dans ces écoles la doctrine religieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche soit l'éducation, soit l'enseignement, et dominer de telle sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y soient considérées comme accessoires. (*C'est tout juste le contrepied du système américain*). La jeunesse se trouve donc exposée aux plus grands périls, lorsque dans ces écoles l'éducation n'est pas étroitement liée à la doctrine religieuse. (Les résultats de la laïcisation en Amérique le prouvent à l'évidence.)

" Dans tous les lieux, continue le clairvoyant et courageux Pontife, dans tous les pays où l'on formerait, et surtout où l'on exécuterait ce pernicieux dessein de soustraire les écoles à l'autorité de l'Eglise, et où la jeunesse serait *par suite*, misérablement exposée au danger de perdre la foi, ce serait donc très certainement pour l'Eglise une obligation rigoureuse non seulement de faire tous ses efforts et d'employer tous les moyens pour procurer à cette jeunesse l'instruction et l'éducation chrétiennes qui lui sont nécessaires, mais encore d'avertir les fidèles et de leur déclarer que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées contre l'Eglise catholique."

Faut-il rappeler encore l'instruction du Saint-Office adressée le 24 novembre 1875 par la *Congrégation de la Propagande* précisément aux évêques des Etats-Unis sur la question qui nous occupe ? Toutes les condamnations prononcées par les souverains Pontifes contre le système des écoles neutres y sont rappelées. La Sacrée Congrégation s'appuie en particulier sur la lettre adressée par le Pape Pie IX à l'archevêque de Fribourg, dont nous venons de donner de longs extraits. La doctrine enseignée dans cette lettre, dit-elle, *par cela même qu'elle est basée sur le droit naturel et divin* énonce un principe général (*avis à M. le professeur Bouquillon*) ; elle a une force universelle et s'applique à tous les pays où ce détestable système d'élever la jeunesse a été introduit. Elle oblige les évêques à faire tous leurs efforts pour écarter leurs ouailles de la contagion des écoles publiques ; elles les engage à créer eux-mêmes des écoles en opposition avec celles du gouvernement. Elle prévoit le cas où les parents se verraient forcés d'envoyer leurs enfants à ces dernières écoles, et prescrit pour cette douloureuse circonstance les mesures les plus sages, mais en même temps les plus sévères. Puis elle termine par la décision morale suivante :

" Tous les parents qui négligent de procurer à leurs enfants cette instruction et cette éducation chrétiennes nécessaires, tous ceux qui

laissent leurs enfants fréquenter de pareilles écoles, où la ruine des âmes ne saurait être évitée, tous ceux enfin qui, bien qu'il y ait, dans le même endroit une école catholique convenable, bien conditionnée et bien montée, ou qui, alors qu'ils ont le moyen de faire élever catholiquement leurs enfants dans une autre région, ne les confient pas moins aux écoles publiques, sans un motif suffisant, et sans les précautions nécessaires qui rendent le danger de perversion éloigné de prochain qu'il était, tous ces parents là, s'ils sont contumaces, il est manifeste, d'après les principes de la morale catholique, qu'il ne peuvent être absous au Sacrement de la Pénitence.

Cette grave question des écoles ne pouvait pas échapper non plus à la vigilance de S. S. le Pape Léon XIII. Lui aussi a solennellement condamné, dans sa lettre du 8 février 1884 aux évêques de France "ces écoles appelées neutres parce qu'elles ignorent la religion ou en font abstraction." Dans sa lettre au Cardinal Vicaire du 25 mars 1879, il a flétri "cette instruction qui, comme on le veut à présent, n'est pas pénétrée de l'esprit du christianisme, et il a exhorté ses fils à fonder et à soutenir, de leurs propres deniers, des écoles franchement catholiques, où, sous la direction de l'Eglise qui a toujours été la nourricière et la maîtresse de tout savoir, on procure à leurs enfants, en même temps que l'instruction littéraire, cette éducation chrétienne qui est la semence féconde même de civilisation et de bien être social."

Le S. Père a déclaré en outre : "qu'on ne peut, en aucune manière, renouveler chez l'enfant le jugement de Salomon et le séparer en deux en opérant une section déraisonnable et cruelle entre son intelligence et sa volonté. Tandis qu'on entreprend la culture de la première, on doit aussi diriger la seconde, vers l'acquisition des habitudes vertueuses, et de la fin dernière."

Cette même idée est inculquée par le Pape en d'autres documents encore, comme par exemple dans sa lettre aux évêques français que nous citons tout à l'heure : "Il est de la plus grande importance, dit Léon XIII, que les enfants nés d'une union chrétienne soient, sans délai, instruits des préceptes de la religion, et que l'étude de ces connaissances qui servent d'ordinaire à donner au jeune âge une culture humaine, marche de pair avec l'éducation religieuse.

Nous lisons encore dans son Encyclique *Sapientia christiana* le grave avertissement suivant : "Il faut que les parents appliquent tous leurs soins et tous leurs efforts, surtout à tenir leurs enfants éloignés de ces écoles, où ils courent le risque d'absorber le venin de

l'impïété. *Quand il s'agit de bien élever la jeunesse, il n'y a ni travail, ni fatigue qu'il faille épargner.* En cette matière, ils sont dignes de l'admiration publique ces catholiques nombreux de différents pays, qui avec d'immenses frais, et une constance plus grande encore ont ouvert des écoles, pour l'éducation des enfants. *Il importe d'imiter ce salutaire exemple, partout où la condition des temps semble le réclamer."*

Enfin, dans sa *belle lettre du 23 mai 1892*, adressée aux évêques de la province de New-York précisément à l'occasion de la laïcisation des écoles de Faribault et de Stillwater que nous exposons au § suivant, le S. Père dit en termes exprès : " Parmi les évêques de votre région que nous savons être très soumis à ce S. Siège ce dont nous avons fait l'expérience quand ils sont venus à nous, aucun dans aucune circonstance, personne excepté, n'a paru hésiter sur la doctrine enseignée par le S. Siège, par rapport aux écoles ou doivent être élevés les enfants catholiques. *De l'avis de tous, on ne saurait approuver les écoles neutres, c'est-à-dire dépourvues de religion ; tous réclament au contraire des écoles confessionnelles* (ce qui est le cas des régions où les fidèles sont mêlés à ceux qui ne sont pas catholiques) *des écoles où la religion est convenablement enseignée par ceux que les évêques auront jugés aptes à donner cet enseignement.* Il importe donc, vénérables Frères, que d'accord avec les autres chefs des diocèses de cette région vous vous efforciez de trouver des mesures communes, pour que les enfants catholiques ne fréquentent pas ces écoles où leur éducation religieuse est mise de côté, et où ils sont menacés de voir leurs mœurs se corrompre." Le Pape exprime ensuite son désir que cette grave question soit traitée dans la prochaine réunion des évêques des Etats-Unis.

Telle est la doctrine traditionnelle de l'Eglise catholique hautement proclamée par les Papes Pie IX et Léon XIII, par les congrégations pontificales du S. Office et de la Propagande, par les évêques isolés ou réunis en concile à Baltimore.

En face de cet enseignement, nous allons à présent raconter sur pièces authentiques le fait de la laïcisation de l'école catholique de Faribault opérée par le curé Joseph Conry, sanctionnée par Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul dans le Minnesota, et suivie bientôt par la laïcisation de l'école de Stillwater.

III

LA LAÏCISATION DE L'ÉCOLE DE FARIBAULT.
M. LE CURÉ CONRY ET MONSEIGNEUR IRELAND.
POLÉMIQUE A CE SUJET.

La paroisse de l'Immaculée-Conception est la plus importante des trois paroisses catholiques de Faribault dans le Minnesota. Ses écoles comptaient au commencement de l'année 1891, 200 élèves et étaient tenues par des religieuses dominicaines. Les deux autres paroisses moins importantes, l'une française et l'autre allemande, ont également leurs écoles propres.

Or, le curé de la paroisse de l'Immaculée-Conception adressa le 26 août 1891, au *Board of Education* (comité ou conseil d'éducation, voir le § 1er) la lettre suivante :

FARIBAULT, 26 août 1891.

Au Board of Education de la cité de Faribault.

Messieurs, j'ai été informé par un membre de votre Conseil (*Board*) que vous désiriez de moi dans une forme bien définie et par écrit la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire dans la soirée du 22 courant, et à laquelle vous avez prêté une courtoise attention. Comme américain désireux de voir assurés aux futurs citoyens de la République ces grands avantages qui sont en harmonie avec le bien général, je m'empresse de correspondre à votre requête, en formulant de nouveau, et cette fois par écrit, le projet que je vous ai soumis le 22 août 1891. Je vous réitère ici quelques-unes des raisons que j'ai exposées en cette circonstance, raisons qui constituent autant de désirs, à savoir :

1o Que les enfants inscrits dans les écoles de la paroisse de l'Immaculée-Conception puissent jouir des bienfaits d'une éducation américaine dans toute l'extension du terme ; (voir le § 1er).

2o Que ces mêmes enfants, dans leur éducation civile soient parfaitement préparés aux devoirs et aux responsabilités de leur qualité de citoyens américains, ajoutant ainsi un nouveau lustre à la réputation de cette cité parmi ses con-sœurs de la République, en qualité de grand centre éducatif. Je désire également que ceux qui sont préposés aux écoles publiques puissent jouir, sur les fonds de l'Etat et du Comté, de ces subsides plus larges (par tête d'écolier) que la République leur destine de bon gré, mais dont ils sont privés jusqu'au jour d'aujourd'hui, à raison précisément des écoles séparées.

Or voici ma proposition : je consens, moyennant la compensation nominale d'un dollar, à placer sous la direction et la surveillance du Board of Education de la cité de Faribault le bâtiment scolaire connu aujourd'hui sous le nom d'école paroissiale de l'église de l'Immaculée-Conception, avec le terrain sur lequel il s'élève, et avec toutes ses dépendances pour servir à des buts d'enseignement, aux conditions que le Board lui-même établira au plus grand avantage de tous les intéressés.

Remettant avec confiance l'affaire à votre jugement et à votre discrétion, Messieurs, je me déclare avec respect,

Vôtre,

JOSEPH CONRY.

Nos lecteurs remarqueront sans qu'il soit besoin de le leur signaler que toute préoccupation religieuse est absente de cette lettre, que le signataire ne fait valoir que les considérations du chauvinisme américain si vivace aux Etats-Unis, et des avantages pécuniaires, cette seconde plaie de la grande république.

La proposition du curé progressiste, comme l'appelle un journal américain, fut soigneusement examinée, en différentes séances du Board of Education, et finalement accueillie à l'unanimité. En conséquence de quoi, les portes de l'école, jadis paroissiale de l'Immaculée-Conception furent ouvertes à deux battants aux enfants de tous les cultes. le 31 août 1891.

Cette laïcisation qui paraissait si évidemment contraire aux décrets des conciles de Baltimore, et aux enseignements constants du Saint-Siège excita aux Etats-Unis une polémique des plus vives. Le correspondant de la *Civiltà cattolica*, homme très entendu en matière scolaire, d'une rare perspicacité et d'une grande élévation d'esprit, en rendit compte dans ses communications à cette Revue si justement célèbre par son dévouement au Saint-Siège, le talent de ses rédacteurs et son attachement inviolable aux principes catholiques. Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître en détail cette polémique, la trouveraient tout entière au tome 12 de la 14e série et au tome 1 de la 15e.

Il est clair que le curé de Faribault, jadis curé dans la ville épiscopale elle-même, n'avait pu prendre la grave résolution qu'il a prise sans le consentement de son évêque, l'archevêque de Saint-Paul dans le Minnesota, Mgr Ireland. C'est en effet à lui, comme nous le ver-

rons tout à l'heure, que les autres évêques des Etats-Unis se sont adressés pour connaître la teneur du contrat intervenu.

S'il nous est permis de dire ici notre avis, nous croyons que bien des inconvénients et bien des polémiques hautement regrettables eussent été évités, si l'archevêque de Saint-Paul avait, au préalable, dans une question de cette importance, consulté officieusement ses collègues dans l'Episcopat et le Saint-Siège lui-même.

Quoiqu'il en soit la laïcisation des écoles de Faribault et de Stillwater fut loin d'être universellement approuvée au point de vue du simple fait. A celui des principes elle ne pouvait pas l'être. Elle fut cependant défendue même à ce point de vue par les journaux maçonniques et par un prêtre rédacteur d'un journal de Saint-Louis qui écrivit, au sujet des écoles neutres, un article le plus insolent et le plus absurde qu'il soit possible d'imaginer.

M. Bouquillon, jadis professeur à l'Université catholique de Lille qu'il avait quittée, et transporté depuis à celle de Washington, par les soins de Mgr Keane, recteur magnifique de cette jeune Université dont la réputation est encore à faire, écrivit sur la question de l'enseignement un travail qui, d'après notre manière de voir (1), est une gageure contre les vrais principes en matière d'éducation, contre la logique, le bon sens et même contre la loyauté scientifique. L'auteur, il y a quelques mois, offrit son élucubration à la *Revue trimestrielle catholique et américaine* de Philadelphie. L'archevêque de ce diocèse, en sa qualité de *rédacteur en chef* (*Editor in chief*) de la Revue, a refusé de la publier. En conséquence de quoi, M. Bouquillon a revu et retravaillé avec soin son opuscule et l'a envoyé à chacun des évêques qui étaient sur le point de se réunir à Saint-Louis, ainsi qu'à toute la presse catholique et aux principales feuilles laïques.

Les choses en étaient là quand Mgr Ireland partit pour Rome. Y était-il appelé? Y est-il allé spontanément? Nous ne savons. Mais le fait est que la Sacrée Congrégation de la Propagande fut chargée de s'occuper de son cas, et nous croyons savoir que le Saint-

(1) Nous la justifierons au besoin, et du reste il a été victorieusement réfuté aux Etats-Unis par des théologiens de grande valeur et d'une logique inflexible. La *Civiltà cattolica* s'en est occupée elle aussi à plusieurs reprises, et l'a démolie de fond en comble. Il s'ensuit que notre tâche serait par trop aisée. Soit dit en passant, M. Bouquillon donne une idée complètement erronée de la situation scolaire en Belgique. Mgr Schröder, Prof. lui aussi à l'Université de Washington, a rétabli la vérité avec éclat et une complète compétence.

Père recommanda qu'il fut jugé avec mansuétude et excusé si la chose était possible.

L'archevêque de Saint-Paul qui avait eu connaissance des détails envoyés à la *Civiltà cattolica*, par le correspondant de cette Revue, détails qui certes n'étaient guère favorables à la laïcisation des écoles de Faribault et de Stillwater, bien que le correspondant se contentât de raconter les faits et de donner le résumé des polémiques, Mgr l'archevêque Ireland adressa à la direction de la *Civiltà cattolica* la lettre suivante :

" Rome, le 6 mars 1892.

" Révérend Père Directeur,

" Je vous prie de me faire la faveur de publier dans le prochain numéro de votre Revue renommée la lettre ci-incluse de l'Éminentissime cardinal Gibbons sur la question scolaire aux États-Unis. Puisque la *Civiltà cattolica* s'est tant occupée de la question dans ces derniers temps, je suis certain que la lettre offrira de l'intérêt pour ses nombreux lecteurs, et qu'elle sera en même temps une explication de ma manière de faire, que son sentiment de justice ne me refusera pas. Je vous envoie l'original et la traduction. Si cette dernière ne vous plaît pas, je vous prie d'en faire une autre à votre gré, et de me restituer ensuite courtoisement l'original. Je vous prie également de me faire encore l'autre faveur de bien vouloir imprimer mon billet actuel en tête de la lettre.

" En vous remerciant par anticipation, j'ai l'honneur de signer de votre Paternité le dévoué serviteur,

" JEAN IRELAND,

" Archevêque de Saint-Paul."

La lettre de S. E. le cardinal de Baltimore est adressée à Mgr O'Connell, recteur du Collège Américain du Nord à Rome. La traduction étant fidèle, la *Civiltà cattolica* l'a publiée. La voici :

" Baltimore, le 18 décembre 1891.

" Au Révérendissime Monseigneur O'Connell.

" Révérendissime et cher ami,

" Dans une réunion des archevêques à Saint-Louis à laquelle étaient présents tous les archevêques des treize provinces du pays, j'ai saisi l'occasion pour demander à l'archevêque de Saint-Paul d'expliquer la nature du contrat qu'il avait fait avec les autorités civiles par rapport aux écoles de Faribault et de Stillwater. Il s'y

prêta volontiers et fit le rapport suivant : Les écoles sont cédées (louées) pour un an, aux autorités de l'Etat, le contrat étant renouvelable, au gré des deux parties. Les maîtresses (*de l'école catholique*) (religieuses de Saint-Dominique) sont conservées. Après avoir entendu la messe à l'église paroissiale, les élèves sont conduits à l'école. A 3 heures 30 de l'après-midi, à la fin des heures de classe, les élèves sont instruits pendant une heure dans leur catéchisme, et sont ensuite congédiés. On ne conserve aucun livre de classe auquel l'archevêque aurait fait une objection. Au lieu de recevoir une somme précaire et mesquine de la part des parents, les maîtresses reçoivent actuellement chacune un salaire de cinquante dollars par mois (260 francs) des autorités scolaires. Les parents, les maîtresses et l'archevêque sont enchantés. Les maîtresses tout aussi bien que les élèves sont soumis à un examen de la part de la commission scolaire, et cette loi a perfectionné à la fois les maîtresses et les élèves. Les écoles sont aujourd'hui plus nombreuses qu'auparavant.

" L'archevêque s'est montré disposé à ne pas poursuivre ce système, au cas où ses collègues lui en donneraient le conseil, mais aucun conseil de cette nature ne lui a été donné, parce que l'avantage est tout entier de son côté. L'archevêque a répondu à différentes questions qui lui ont été faites par ses collègues, et il en est résulté une justification triomphante de sa conduite. Les ministres protestants font tous leurs efforts pour faire casser le contrat, tant il est favorable à l'église catholique. Puisque le cardinal préfet pourra probablement vouloir recevoir cette information, je vous prie de lire cette lettre à Son Eminence, et s'il le désirait, de la traduire pour lui en italien.

" Agréez, etc.

(Signé,) " J. CARDINAL GIBBONS."

Mgr Ireland faisait, paraît-il, grand état de cette lettre, et au point de vue des faits, il aurait eu raison, (*nous ne parlons pas en ce moment de la question de principes*), si les faits eux-mêmes étaient tels ou étaient demeurés tels qu'ils sont rapportés ici.

Voici cependant les graves rectifications que fait la *Civiltà cattolica* à ces deux lettres, à celle de Mgr Ireland, et à celle du cardinal Gibbons. Nous les transcrivons textuellement. Nos lecteurs auront ainsi un aperçu suffisamment complet des faits et des principes engagés dans la question, faits et principes qui peuvent devenir et qui sont déjà d'une importance capitale pour la France, l'Allemagne,

la Belgique et l'Autriche. Ce serait une grave erreur de croire que de pareils événements qui se passent aux Etats-Unis ne trouvent pas d'écho en-deça de l'Océan. Dans la lutte scolaire qui a causé et qui cause encore tant de ravages en Belgique, le libéralisme maçonnique n'a pas hésité à invoquer la situation scolaire aux Etats-Unis, et nous lui avons opposé la même doctrine que nous défendons aujourd'hui, parce qu'elle est celle du bon sens et de l'Eglise catholique.

Mgr l'archevêque Ireland nous permettra à présent, dit la *Civiltà cattolica*, quelques observations, pour que nos lecteurs soient à même de porter un jugement exact sur la valeur des deux documents que nous venons de rapporter et particulièrement du second.

1. La *Civiltà Cattolica* s'est occupée, et s'occupe encore *directement* de la question doctrinale, en d'autres termes des principes qui concernent les droits de l'Etat en matière d'éducation, de ceux en particulier que le docteur Bouquillon a invoqués. Or, sur ce point capital, les deux lettres que nous venons de citer ne disent pas un traître mot. (*Certes nous avouons que c'est habile, mais nous ne qualifions pas cette habileté,*)

*2. La *Civiltà Cattolica* s'est également occupée, mais *d'une façon indirecte* seulement, des événements de Faribault et de Stillwater dont parle la lettre du cardinal Gibbons. Or ces faits ont beau pouvoir être excusés avec bienveillance ; (nous ne nous prononçons pas en cette matière) : il n'en est pas moins vrai que la théorie de M. Bouquillon est, selon nous, dangereuse et peu conforme à l'enseignement catholique.

3. Nous avons reçu de notre correspondant américain de nombreux détails par rapport à ces faits, et nous les avons publiés dans nos livraisons du 1 février et du 5 mars de cette année. A part la liberté de langage que nous devons toujours accorder à nos correspondants, celui qui nous adresse ces lettres des Etats-Unis, est un ecclésiastique de tant de doctrine, surtout en matière d'éducation ; il connaît si bien les choses qui se passent là-bas, que nous n'avons aucune raison de douter de la vérité des détails qu'il nous rapporte. Nous en avons d'autant moins qu'un grand nombre de journaux d'Amérique de toute couleur sont d'accord à raconter les mêmes faits et beaucoup d'autres non moins graves demeurés jusqu'ici inconnus en Europe. (*On verra dans la suite si ces faits sont demeurés inconnus à la franc-maçonnerie, par les conséquences qu'elle saura en tirer.*)

4. Nos lecteurs voudront bien noter avec soin ce détail important

que la lettre du cardinal de Baltimore adressée à Mgr O'Connell n'est pas de date récente : *elle est du 18 décembre 1891.*

Elle n'a donc pas et ne peut pas avoir de rapport d'aucune sorte avec nos deux correspondances qui sont d'une date postérieure, ni avec les articles sur la question scolaire publiés par la *Civiltà Cattolica* dans ses livraisons du 2 janvier et du 5 mars 1892. La lettre qui a un caractère privé semble avoir pour but d'excuser autant que possible les faits de Faribault et de Stillwater auprès de S. E. le cardinal Siméoni à cette époque préfet de la Propagande, décédé depuis. Cela ressort évidemment de la phrase que nous y lisons. "Puisque le cardinal Préfet pourra vouloir probablement recevoir cette information, je vous prie de lire cette lettre à S. E. et s'il le désirait de la traduire pour lui en italien." Cette recommandation prouve qu'à ce moment déjà on commençait à craindre en Amérique la fâcheuse impression que ces faits auraient pu faire ici à Rome.

5. Quant au contenu de cette lettre que Mgr Ireland a rendu publique nous nous permettrons de faire les observations suivantes :

(a) Le cardinal Gibbons suppose que le contrat fait avec les autorités civiles au sujet des écoles de Faribault et de Stillwater a été conclu par Mgr Ireland. Notre correspondant le croyait aussi. Mais un autre prélat américain, Mgr Chatard, évêque de Vincennes, manifeste dans la *Revue ecclésiastique* américaine du mois de février passé (page 90) l'opinion que la laïcisation de ces écoles a eu pour auteur le curé en dehors de la soumission requise à son évêque.

(b) Le cardinal rapporte uniquement ce qui a été dit par l'archevêque de Saint-Paul, dans la réunion des archevêques à Saint-Louis vers la fin du mois de novembre 1891. Ceci n'empêche pas que d'autres faits ignorés des illustres prélats à cette époque où survenus postérieurement, ne soient de nature à modifier beaucoup le rapport de l'archevêque de Saint-Paul. Nous allons rapporter quelques-uns de ces faits, en citant les documents que notre correspondant nous a envoyés à titre de preuves de ses assertions.

(c) Le journal laïque *S.-Paul Pioneer Press* qui se publie dans la ville archiépiscopale de l'archevêque Ireland rapportait, à la date du 20 décembre 1891, c'est-à-dire deux jours après que le cardinal de Baltimore écrivait sa lettre, les conditions du contrat fait entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, ainsi que la situation actuelle de ces écoles passées aux mains du gouvernement.

Nous y lisons : "A partir de la prise de possession de ces écoles, toutes les prières ont été immédiatement supprimées : les crucifix et

autres emblèmes spécifiquement catholiques, enlevés. Dans le contrat il n'a pas été convenu que les sœurs seraient conservées comme maîtresses (*Mgr Ireland affirmait le contraire à S.-Louis?*), il est interdit aux sœurs de donner l'enseignement religieux, pendant les heures de classe. L'Etat désigne les maîtres et les livres à employer dans les écoles ; ce sont les mêmes que ceux dont on fait usage dans toutes les autres écoles publiques du gouvernement. La surintendance de ces écoles appartient *exclusivement* à l'Etat." Tous ces détails sont conformes à un rapport officiel du secrétaire de la commission scolaire du gouvernement à Faribault. Notre correspondant nous adresse deux copies de ce rapport, l'une publiée à New-York, le 17 octobre 1891, l'autre à Saint-Louis, le 31 du même mois. Or, il est évident que le secrétaire qui a écrit et fait le contrat ne pouvait en ignorer les conditions.

(d) Le 14 décembre 1891, c'est-à-dire deux semaines après la réunion des Archevêques à Saint-Louis, Mgr Ireland déclarait qu'en vertu du contrat intervenu "l'autorité laïque était suprême, en tout ce qui concerne l'enseignement requis par son programme," et par conséquent que l'école en temps d'exercice était dirigée conformément à toutes les lois et à tous les règlements du *Board*, tant pour les maîtres que pour les élèves," (*New-York Herald* du 14 décembre 1891). Le secrétaire de la commission gouvernementale de Faribault affirmait la même chose dans son rapport officiel : "La surveillance de l'école est passée *complètement* des mains de la hiérarchie catholique, à celle des autorités civiles." Mais, s'il en est ainsi que devient la prop. 48 du syllabus dont nous avons au § précédent rapporté la condamnation par Pie IX ? Le même rapport officiel dit encore : "Le curé qui est la seule personne avec qui nous avons traité, n'a ni voix, ni autorité dans la nomination de ceux qui enseignent, dans la rédaction des programmes, ou dans l'administration de la discipline." Mais, alors que fait-on de la 45^e proposition du syllabus, dont la condamnation est empruntée aux allocutions du Pape du 1^{er} novembre 1850 et du 9 juin 1860 ?

(e) Mgr Ireland disait à Saint-Louis que les "écoles sont cédées à l'autorité de l'Etat, pour un an, le contrat étant renouvelable au gré des deux parties." Le fait est vrai, mais a-t-on tenu compte de la grande difficulté pratique et pécuniaire qui se produirait, au cas où les écoles laïcisées retourneraient à leur condition première d'écoles paroissiales catholiques : *turpius ejicitur quam non admittitur hospes?*

(f) Il a dit encore qu'aucun livre scolaire auquel l'Archevêque aurait fait une objection n'est conservé, "mais il n'a pas dit ce qu'aurait fait la commission scolaire de l'Etat au cas où l'Archevêque aurait fait cette objection. Si l'autorité laïque est reconnue par l'Archevêque lui-même, "comme *suprême*, en tout ce qui concerne l'enseignement," sera-t-elle obligée d'obtenir l'*exequatur* de l'Archevêque actuel ou de son successeur, au cas où elle voudrait changer les livres de classe ?

(g) On pourrait conclure encore de la lettre du cardinal Gibbons que les élèves catholiques qui fréquentaient ces écoles paroissiales sont conservés par les autorités laïques, dans ces mêmes écoles aujourd'hui *laïcisées*. Mais, les faits donnent un démenti flagrant à cette conclusion. Il ressort, en effet, d'une communication de M. R. A. Mott à la *Sunday Pioneer Press* citée plus haut, qu'à la date où il écrivait (20 décembre 1891 date postérieure à la lettre du cardinal Gibbons), trente-cinq ou quarante élèves de l'ancienne école paroissiale de Faribault avaient été transférés dans d'autres écoles publiques de la même ville," pour y recevoir l'instruction *laïque* non pas de la part des sœurs, mais de la part des maîtres laïques protestants ou infidèles désignés par l'Etat. M. Mott ajoute : "beaucoup d'autres les suivront sous peu." Combien d'autres élèves ont été transférés de la sorte pendant les trois mois qui ont suivi la lettre adressée par le cardinal Gibbons au R. Doct. O. Connell ? Nous l'ignorons. Mais, nous sommes en droit d'affirmer sur la foi du *Church Progress* de Saint-Louis, du 20 février 1892, que récemment un semblable transfert d'élèves de l'ancienne école paroissiale de Stillwater à d'autres écoles laïques de la même ville a été opéré.

(h) Le Cardinal Gibbons rapporte encore dans sa lettre que l'Archevêque de Saint-Paul a déclaré dans son exposé du mois de novembre 1891 que "les mêmes maîtresses (religieuses de S. Dominique) sont conservées" à titre de maîtresses des écoles *laïcisées*. Le fait était vrai il y a quatre ou cinq mois ; mais il paraît ne plus l'être aujourd'hui. Il est certain, par exemple, que l'une des maîtresses de l'école de Stillwater, la sœur *Hyacinthe*, a été pendant ces dernières semaines, éloignée de cette école. C'est le *Church Progress* du 20 février qui l'atteste. Mais, il y a plus : il y a la déclaration *authentique* de M. D. L. Kiehle, surintendant général de l'Etat pour l'instruction publique dans le Minnesota, qui exclut du contrat la condition susdite de conserver les maîtresses religieuses. "Le Board of Education, dit-il, ne peut, *légalement* s'engager à suivre un critère

religieux quelconque dans le choix des maîtres ou des maîtresses ; il ne lui est pas licite non plus de classer les élèves d'après leurs cultes " et il ajoute que dans le cas où " la présence des sœurs dans l'école déplairait à une classe de personnes, ou que leur habit aurait une signification inacceptable, le *Board* a le droit de les inviter à se vêtir comme les autres maîtresses ou à se retirer." Ce document a été rendu public aussi bien dans les journaux du Minnesota que dans ceux de S.-Louis et de New-York (voir, p. e., *The Christian Union* du 7 novembre 1891, p. 897).

(i) Monseigneur Ireland disait à S.-Louis que " les maîtresses religieuses reçoivent actuellement un salaire de 50 dollars (260 fr.) chacune par mois." Nous en félicitons les bonnes et pauvres sœurs de S.-Dominiques. Mais, ni cette somme ni aucune autre n'est acceptable par des religieuses, pour qu'elles s'abstiennent de parler de religion, pendant les sept heures qu'elles servent chaque jour l'Etat, en qualité de maîtresses laïques. Seulement nous sommes un peu étonnés qu'elles en soient, comme l'affirme le rapport, *enchantées*.

(j) Les maîtresses (religieuses), continue le rapport, tout aussi bien que les élèves, sont soumis à un examen de la part de la commission (laïque) scolaire. Certains pourraient croire, d'après cela, qu'on admet comme étant de la compétence de l'Etat laïque, fut-il même protestant ou infidèle, d'approuver ou de désapprouver une maîtresse religieuse, et il faut en dire autant d'un maître religieux.

(k) Finalement, nous ne sommes pas étonnés d'apprendre, que depuis la laïcisation, " un plus grand nombre d'élèves qu'auparavant fréquentent les écoles." La raison en est fort simple. Avant la *laïcisation*, ces écoles étaient strictement catholiques, et fréquentées par les catholiques seuls ; aujourd'hui elles sont *neutres* et fréquentées par des protestants aussi.

Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur les dernières lignes de la lettre du Cardinal Gibbons. Nous en parlerons au dernier § de cet écrit, quand nous examinerons, avec la réserve voulue, les conséquences actuelles et probables dans l'avenir, de la laïcisation des écoles de Faribault et de Stillwater. Nous allons à présent donner à nos lecteurs la lettre du Cardinal Ledochowski, Préfet de la Propagande.

§ IV

LA DÉCISION DU S.-SIÈGE. LETTRE DU CARDINAL LEDOCHOWSKI, PRÉFET DE LA PROPAGANDE, LA COMMUNIQUANT AUX ÉVÊQUES DES ÉTATS-UNIS.

Illustriissime et Révérendissime Seigneur,

Votre Grandeur sait bien avec quelle ardeur a été agitée au sein de la République des Etats-Unis, la question qui concerne l'éducation de la jeunesse catholique. Ce qui a donné occasion à cette controverse ça été une certaine convention conclue par l'Archevêque de Saint-Paul par rapport à deux écoles paroissiales existant dans les petites villes de Faribault et de Stillwater.

Il est assurément reconnu que le Saint-Siège a veillé de tout temps avec la plus grande sollicitude à ce que la jeunesse fut imbuë d'une doctrine salutaire et écartée des pâturages nuisibles. Aussi, la Congrégation même de la Propagande étendant il y a longtemps déjà les regards de sa vigilance sur cette région a eu soin de publier, dès l'année 1875 une instruction traitant des écoles publiques. C'est en adhérant à celle-ci que les Pères du troisième concile apportèrent tous leurs soins à sauvegarder la jeunesse catholique contre toutes les souillures des vices et de l'erreur et à la préserver des dangers d'une éducation ne reposant pas sur les principes de la foi et des mœurs. C'est dans ce but qu'ils ont statué avec la plus grande prudence que dans chaque diocèse, à côté de chaque église, seraient érigées des écoles où les enfants des catholiques seraient instruits dans les lettres et les beaux-arts aussi bien que dans la religion et les bonnes mœurs, sous l'autorité et la direction des pasteurs ecclésiastiques. (1)

Or, certains d'entre eux ayant devant les yeux, ces statuts d'une haute sagesse et croyant que la façon d'agir de l'Archevêque de Saint-Paul, dans les deux cas mentionnés ne pouvait pas se concilier avec eux, n'ont pas hésité à la condamner. D'autres au contraire ont jugé

(1) Nous avons donné avec le plus grand soin au § II les principales prescriptions de l'Eglise en cette matière et spécialement celles de Pie IX, de Léon XIII, des Conciles de Baltimore et de la Congrégation. La *Civiltà Cattolica* affirme que pour avoir défendu ces principes avec vigueur, elle a reçu des Etats-Unis les plus vifs remerciements et les félicitations des Ill. et RR. Archevêques Corrigan de New-York, Ryan de Philadelphie, Elder de Cincinnati, Feehan de Chicago, Jaassens de la Nouvelle-Orléans, Gross d'Orégon et Katzer de Milwaukee.

qu'elle devait être approuvée comme étant basée sur de graves raisons, et ne dérogeant en rien à ces décrets. Une vive discussion s'alluma à ce sujet de part et d'autre ; la question fut agitée avec aigreur, même dans les journaux, ce qui est fort regrettable, et les jugements portés par les Evêques en cette manière, n'ont été ni d'accord ni unanimes. Donc, comme il était à craindre avec raison que cette situation ne fut préjudiciable au bien de la Religion, à l'honneur de l'Eglise et à la concorde si desirable et si nécessaire des pasteurs sacrés, concorde sur laquelle repose la paix des troupes confiés à leurs soins, le Saint-Siège a jugé opportun d'évoquer à soi le jugement de cette affaire, et de mettre fin aux disputes par sa sentence. L'examen de cette affaire a été confié à quelques-uns des Eminentissimes Pères de la Congrégation de la Propagande. Ceux-ci dans la séance qu'ils ont tenue le 21 avril de cette année, après avoir pesé avec soin et maturité, sous tous les rapports, ce qui a été fait par l'Archevêque de Saint-Paul, tenant compte non-seulement des circonstances particulières, mais de la façon et des conditions intervenues à la Convention conclue, ont jugé à propos de porter le décret suivant qui fut approuvé le même jour par le Souverain Pontife : " Les décrets des conciles de Baltimore, par rapport aux écoles paroissiales conservant toute leur vigueur, la Convention conclue par le R. P. D. Jean Ireland au sujet des écoles de Faribault et de Stillwater, vu toutes les circonstances, peut être tolérée." Saisissant cette occasion, les Eminentissimes Pères ont vivement recommandé aux vénérables Evêques des Etats-Unis de continuer, comme il a été fait jusqu'à présent, à procurer le salut des âmes confiées à leurs soins et le bien de la Religion, avec cette même ardeur et cette concorde, par lesquelles avec l'aide de Dieu, ils ont illustré leur nom et si bien mérité de la République chrétienne. Assurément cette union des âmes et des forces doit être d'autant plus fortifiée et sauvegardée que les erreurs, comme il arrive dans le temps présent, se répandent impunément, qu'il faut combattre contre un plus grand nombre d'ennemis, et que des difficultés et des obstacles sans nombre doivent être vaincus.

Les Eminentissimes Pères ont voulu aussi que les Archevêques des Etats-Unis, dans leur première réunion, s'occupent avec le plus grand soin de pourvoir au bien religieux de ce grand nombre d'enfants qui, d'après des calculs dignes de foi, fréquentent les écoles publiques au lieu des écoles paroissiales.

Mais, comme la sollicitude pastorale et le zèle ardent pour les

intérêts de la Religion qui animent les évêques de cette vaste République sont parfaitement connus de cette Sacrée Congrégation, celle-ci tient pour certain qu'ils s'efforceront de tout leur pouvoir de trouver des moyens propres d'obvier efficacement à ces maux.

Elle ne doute pas non plus qu'à raison de la vénération filiale qu'ils professent pour le Siège Apostolique, écartant tout dissentiment des âmes, ils ne travaillent constamment avec un accord parfait des volontés et des cœurs, à la défense et à la diffusion du nom catholique.

En attendant je vous augure de tout cœur tous les biens de la part de Dieu.

Donné à Rome au siège de la Sacrée Congrégation de la Propagande le 3 mai 1892.

De Votre Grandeur

le très dévoué serviteur,

Mieczislas, Card. Ledochowski, Préfet.

IGNACE, *archev. de Damiète, Secrétaire.*

Il est évident, d'après la teneur même du Décret :

1o Qu'il faut tenir pour réprouvée toute tentative que l'on voudrait ériger en système, dans le but de porter atteinte aux principes exposés par nous, au 2e § de cet écrit, toute tentative qui serait en opposition avec les décrets des Conciles de Baltimore qui, comme nous l'avons vu, *doivent conserver toute* leur vigueur.

S. S. le Pape Léon XIII le déclare lui aussi en termes expressés dans sa lettre aux évêques de la Province de New-York.

2o Il est évident encore que lorsqu'il s'agit d'un cas particulier, le jugement définitif par rapport à l'opposition de ce cas aux principes précités n'est pas de la compétence des particuliers, mais bien de ceux que l'Esprit-Saint a placés pour régir l'Eglise de Dieu. C'est à eux qu'il appartient de condamner avec autorité toute mesure répréhensible, et aussi de la tolérer pour des motifs que suggère la prudence.

3o Par conséquent le Décret de la Propagande débute par déclarer solennellement quel est *le seul système* voulu et approuvé par le Saint-Siège, à savoir celui des écoles catholiques paroissiales, et quels sont les principes que tous sont obligés de suivre, "pour conserver à l'abri de toute souillure de vice et d'erreur, la jeunesse catholique et la soustraire aux dangers d'une éducation qui n'est pas imprégnée de principes de foi et de saine morale." Puis, il passe

à la question *du fait* particulier mentionné plus haut, à savoir du contrat conclu *pour un an*, par le Rme Archevêque de Saint-Paul, avec les autorités de l'Etat, par rapport aux deux écoles de Fari-bault et de Stillwater. Il déclare à ce sujet que ce contrat, non pas *envisagé en lui-même*, mais *relativement* à ces deux seules écoles *peut, vu toutes les circonstances, être toléré.*

Il nous reste à examiner quel est, au point de vue théologique et canonique le sens de ses mots : *tolerari posse* puisque ni la Congrégation, ni le Saint-Père lui-même, comme c'est leur droit, n'ont pas jugé à propos de nous faire connaître les circonstances dont ils parlent...

A. ONCLAIR, Ptre.

(A suivre)

L'EXÉGÈTE DU "CANADA-REVUE"

Le foudroyant scandale, qui consterne encore les cœurs, a poussé le *Canada-Revue* à faire un pas de géant dans sa bruyante carrière : c'est un réformateur radical de nos institutions civiles et religieuses, plus encore qu'un témoin indigné des crimes d'occasion, exécration produit de la perversité humaine profanant les choses divines. Combien de personnes restent épouvantées d'avoir été conduites par un hypocrite ? Tous les hypocrites ne portent pas soutane ; mais ils sont tous également à craindre, à repousser avec la même horreur, ceux qui pervertissent la foi comme ceux qui pervertissent les mœurs. Hélas ! la Revue en question elle-même n'est pas à l'abri de cette contagion hideuse, si nous en jugeons par les œuvres de ses collaborateurs les plus ardents à nous réformer. Avec de tels maîtres et en peu de temps, combien de Canadiens catholiques se réveilleraient étonnés d'avoir été conduits par des impies hypocrites, à peine déguisés ?

Depuis son apparition, la peu docte revue n'a cessé de lancer les essais de sa nouvelle doctrine ; sa vraie raison d'être, son premier but étant de miner notre foi, base de notre vie nationale.

Je choisis un chef-d'œuvre de son docteur transcendant, M. Michel Vidal ; il est dans le numéro de février de cette année. On m'a signalé l'article quand il a paru, et j'ai été indigné de trouver tant d'impiété unie à tant d'hypocrisie ; j'écrivis alors les réflexions que je viens communiquer aux lecteurs.

L'article est sur Judith et le livre de Judith. Ce livre fait partie de la Sainte-Ecriture et de l'Histoire-Sainte enseignée dans toutes les écoles catholiques.

En digne disciple de Voltaire, doublé de Renan, rembourré de Luther, M. Vidal traite de fable le livre de Judith ; il ricane, blasphème, et, singeant le savant, décrète que les personnages de ce livre sont imaginaires, que les faits en sont controuvés, que ce n'est qu'erreurs historiques.

Son procédé mène droit à nier Jésus-Christ avec les faits évan-

géliques et à nous apprendre comme quoi tout le christianisme n'est qu'un grand mythe, une fable incomparable.

I

"Le Concile de Trente, dit M. Vidal, s'est prononcé en l'an 1563 de notre ère, il a déclaré que le livre de Judith est un écrit inspiré, et je m'incline en bon fidèle. Je crois à l'inspiration de cet écrit. . .
 "Il fut un temps où d'imprudents amis de l'Eglise tonnaient contre la science, semblaient vouloir tenir les populations dans l'ignorance, et exposaient les catholiques aux dérisions des protestants qui prétendaient que l'on ne pouvait pas être bon catholique sans être crédule. Ces amis imprudents dont je parle, fermaient les yeux à la lumière des vérités historiques ou des découvertes des savants, plutôt que de chercher à faire accorder la Bible avec les progrès de la civilisation. Ces temps ne sont plus, heureusement, et depuis que les écrivains catholiques de la nouvelle école ont quitté les sentiers battus pour s'attacher à démontrer que la science et la croyance en la Bible peuvent rester debout, à côté l'une de l'autre, sans se nuire, la tradition biblique, au lieu de perdre à ce changement de tactique, n'a fait que briller d'un plus vif éclat. Moi, qui n'ai jamais lu Voltaire, quoiqu'on en dise, et qui professe au contraire une foi aveugle pour tout ce que l'Eglise nous ordonne de croire,—(plus haut, vous définissez la foi, le seul refuge contre le désespoir)—j'ai cherché à concilier le livre de Judith avec les faits historiques découverts depuis une cinquantaine d'années.

"On sait que la Bible est pleine de paraboles et d'allégories. C'est là une façon de parler de tout temps chère aux Orientaux. Sous ce rapport, Jésus lui-même ne se distinguait pas des Juifs qui avaient vécu avant lui ou qui l'entouraient, quand il émaillait ses divines leçons d'immortelles paraboles.

"Selon moi, le livre de Judith n'est qu'une parabole très développée.

C'est vous, M. Vidal, qui, en notre temps, êtes parmi nous le père de ces imprudents amis ou ennemis de l'Eglise dont vous parlez : vous tonnez, non contre la science, mais contre notre foi au nom de votre science. Vous tirez les populations d'ignorance, vous parez aux dérisions des protestants, vous préservez les catholiques d'être crédules : pour cela, vous nous éditez à neuf et le rêve de Luther

rebelle au Concile de Trente et le mythe de Strauss, un Allemand rationaliste, pasteur protestant. De là, par Renan et consorts vous arrive la lumière des vérités historiques ou des découvertes des savants en faits historiques depuis une cinquantaine d'années.

C'est votre nouvelle école : témoin, votre tactique d'accorder la Bible, de concilier avec la science le livre de Judith, en disant : *" Cette histoire de Judith ne se tient pas debout. Elle ne contient pas un seul fait qui ne soit contrové ; elle ne cite pas un seul nom qui ne soit imaginaire : autant d'assertions, autant d'erreurs historiques."*

Cela s'appelle : *parler en Voltairien à la face de la terre et du ciel.* Et vous l'appellez : faire briller d'un nouvel éclat la tradition biblique, s'attacher à démontrer que la science et la croyance peuvent rester debout, à côté l'une de l'autre, sans se nuire.

Histoire et géographie en main, le mythe de Strauss dans la tête, Renan et ses pareils ne voient plus en Jésus que le plus grand des mythes, un personnage imaginaire entouré de faits allégoriques, incomparable sous le soleil, s'il vous plaît ; sa doctrine, une parabole très développée, utile au genre humain comme celle de Judith à la nation juive, une hallucination puissante, servant au bon fidèle de *seul refuge contre le désespoir.*

" Dans ces conditions, dites-vous, les saints personnages qui avaient la garde du peuple de Dieu " — et qui l'ont encore, qu'ont-ils fait ? et que font-ils ? — ils ont nourri et ils nourrissent ce peuple d'enfants des contes de Judith et autres semblables, l'Evangile y compris ? Ne trouve-t-on pas tout cela pêle-mêle, dans tous leurs livres ? et avec quoi ornent-ils *et sur quoi fondent-ils tout leur enseignement ?*

" Pleine de paraboles et d'allégories," la Bible contient, de plus, la plupart des choses que le genre humain doit connaître, croire et accomplir, le tout appuyé de faits historiques, types réels et ordinaires des paraboles et des allégories : à tous ces titres, c'est donc une façon de parler fort distincte de celle qui fut de *tout temps chère aux Orientaux et aux autres peuples ; c'est Dieu, auteur principal, parlant notre langue humaine d'une façon qui nous est supérieure en tout, même pour la vérité des allégories.*

Pour Jésus, accordez-vous avec l'Evangile : *" Jésus, y est-il dit, ne parlait pas comme les Scribes et les Pharisiens."* Il s'en distinguait tellement que ses auditeurs pouvaient s'écrier : *" jamais homme n'a parlé de la sorte."* Et c'est pourquoi, à l'exclusion des paraboles

purement juives, les paraboles de Jésus seules éclairent le monde et gouvernent l'Eglise: le rocher, les portes de l'enfer, les clefs de saint Pierre, le bercail, le Pasteur, les brebis, les agneaux, ce sont des allégories, et en même temps des principes fondamentaux: c'est tout autre chose que les paraboles des Juifs sous tous ces rapports.

Rousseau et autres fortes têtes décernent à J. C. des éloges plus pompeux que les vôtres; ils n'en croient pas en lui davantage: pour eux, ses leçons sont divines comme celles du divin Platon ou autres immortels plus célèbres.

II

Monsieur Vidal, votre foi est aveugle, hypocrite et rebelle: la nôtre est une soumission vraie, motivée, raisonnable, *rationabile obsequium vestrum*, (St-Paul); une foi ferme, sûre, sans arrogance, cherchant prudemment à comprendre les lumières du ciel projetées sur la terre, *fides querens intellectum*, disent nos maîtres des sciences catholiques, ces investigateurs les plus profonds, les plus infatigables de toutes les hautes questions ouvertes à l'esprit humain.

Ces sciences catholiques, enseignées sous le regard de l'Eglise infailible, dominées par la Bible, sont vulgarisées partout par les pasteurs, curés, prédicateurs, catéchistes, par les livres religieux et les écrits catholiques.

De la sorte les bons fidèles savent d'une foi éclairée qu'il faut croire en Dieu, écouter l'Eglise, tenir pour très certains les faits attestés par la Bible, parole de Dieu même.

Pas de contradiction possible entre la foi et la science vraie, entre les récits évidents de la Bible et les autres monuments historiques certains.

C'est la doctrine du Concile du Vatican, devant lequel vous devez aussi vous incliner comme tout bon fidèle.

Ainsi s'évanouit votre théorie sur Judith, de manufacture moderne. Du haut de vos oracles vous statuez avec grand éclat que cette histoire ne se tient pas debout, qu'elle n'est que personnages imaginaires, faits controvés, erreurs historiques.

Malgré cela, à sa prochaine réunion, le Conseil de l'instruction publique de Québec (section catholique) ne sera point encore forcé de faire retrancher l'histoire de Judith de toute histoire sainte en usage dans les écoles sous sa juridiction. Et les catholiques de l'univers entier pourront aussi ajourner cette réforme pour les histoires à leur usage.

Eh oui, M. Vidal, *le livre de Judith est historique, il raconte des faits réels et les atteste avec une certitude divine.*

1o Cela appert clair comme le jour en le comparant avec tous les autres livres historiques de la Bible, la Genèse, l'Exode, les Rois, Tobie, Esther, les Macchabées, les Evangiles, les Actes des Apôtres; lisez et rapprochez tous ces livres dans une Bible catholique; c'est évidemment le même genre, unique sous le ciel, le genre des récits historiques faits avec l'inspiration de Dieu.

Ce n'est pas le genre des psaumes, des discours de Job, ni du Cantique des Cantiques ou autres livres sapientiaux, ni le genre des prophètes, ni de l'Apocalypse.

Si Judith n'est que fable, mythe, allégorie, parabole, les autres livres historiques que sont-ils autre chose, sans en excepter l'évangile? partout miracles, merveilles, prodiges semblables et mêmes prétextes de nier. Nous voilà donc d'un coup en pleine forêt noire, en plein mythisme allemand; voilà votre procédé attaquant la base du christianisme, la vérité historique des faits bibliques.

Le livre de Judith est historique :

2o C'est attesté par la tradition catholique; et tel est assurément le sens qu'a tenu et que tient notre Mère la sainte Eglise, "à qui il appartient de juger du véritable sens et interprétation des saintes Ecritures, et qui vous défend de les tourner à votre sens, contrairement au sien, qui est le consentement moralement unanime des pères et commentateurs."

C'est le Concile de Trente qui parle ainsi, avec la profession de foi de Pie IV, à laquelle la vôtre doit se conformer. Inclinez-vous donc, pas seulement de tête et d'échine, comme un tartufe, mais en bon fidèle, d'esprit et de cœur.

Vous étudiez le caractère historique du livre de Judith: Si vous êtes le bon fidèle que vous prétendez d'exhiber à nos yeux, cherchez donc vos renseignements chez des auteurs catholiques, allez aux maîtres que vous indique l'Eglise. Loin de là, tout votre soin est de les ignorer, de les mépriser, d'emprunter tout à l'ennemi, armes et munitions, informations et dires.

Vous citez saint Jérôme: s'il eût survécu, il aurait appris plus expressément de l'Eglise, sa mère, que le livre de Judith est inspiré. Il témoigne que le 1er concile de Nicée le comptait au nombre des Saintes Ecritures. Au reste, il le traduisit à titre de livre historique que l'Eglise, à ce même titre, lisait alors, a lu depuis et lira toujours dans l'assemblée des fidèles, à qui on l'a toujours donné

comme livre historique, et qui l'ont constamment tenu pour tel. Ce livre figure dans le bréviaire et dans toute la liturgie comme livre historique.

Il l'est donc en effet, puisque c'est le sentiment de l'Eglise, de ses interprètes autorisés et de ses fidèles : Ce sentiment universel est certitude et donne sans erreur l'interprétation vraie.

Vous tenez, M. Vidal, le livre de Judith pour inspiré et non pour apocryphe : de ce chef vous n'êtes ni juif ni protestant. Mais l'interprétation ? Vous l'interprétez juste à la façon de Luther ; et vous voilà son disciple.

"Selon moi, dites-vous, le livre de Judith n'est qu'une parabole très développée... allégorie imaginée pour ranimer la valeur des Juifs vaincus sous Manassés.

Luther, dans sa préface sur Judith, n'a vu dans cette histoire *"qu'une fiction religieuse ou poème, qui symbolise la victoire du peuple juif sur tous ses ennemis. Judith est le peuple juif ; Holoferne est le maître païen, impie ou anti-chrétien de toutes les époques."*

Plus logique que vous, votre maître commence par nier l'inspiration, et il s'entend en allégorie, même avant vous.

"Il ne s'est pas élevé le moindre doute, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne sur le caractère historique du livre de Judith," dit Fillion. C'est à la suite de Luther qu'on a commencé à ne voir dans toute cette histoire qu'une simple fiction religieuse... Tel est aujourd'hui le sentiment unanime des protestants et des rationalistes." (Bib. comm. édit. 1891.)

Vos amis, M. Vidal, sont plus habiles que vous ou plus francs peut-être : ils nient à l'unisson l'inspiration du livre et évitent ainsi de se contredire eux-mêmes.

Un des nôtres, un contemporain, Neckes, formule comme suit le témoignage des pères, y compris Tertullien et Origène, que vous invoquez pour vous : *"Celle que saint Clément Romain nomme bienheureuse, que l'auteur des Constitutions apostoliques appelle très sage ; Clément d'Alexandrie, parfaite entre les femmes ; Origène, magnifique et la plus noble de toutes les femmes ; celle que Tertullien place au nombre des saintes, que saint Ambroise proclame admirable ; saint Augustin, glorieuse ; saint Fulgence, une sainte et illustre veuve ; saint Chrysostôme, très sainte ; cette femme n'a certainement pas été regardée comme nulle (et sans réalité historique) par d'aussi grands personnages."*

La tradition catholique se trouve appuyée et par le *témoignage de la nation juive* et même par les *inscriptions assyriennes*.

3o Les Israélites croyaient à la réalité des faits du livre de Judith ; ils en faisaient tous les ans un sujet d'actions de grâces ; leurs anciennes prières pour le premier et second sabbat de la dédicace en contiennent un résumé ; et ce n'est pas certes pour une délivrance imaginaire qu'ils remerciaient Dieu. (Man. Bibl.)

4o *Inscriptions assyriennes* : "Comme d'éminents assyriologues l'ont démontré, dit Fillion, les documents ninivites justifient admirablement le récit sacré dans ses grandes lignes et pour une foule de traits secondaires. Leur caractère apologétique est manifeste. Une seule chose manque aux inscriptions cunéiformes, le nom d'Holopherne," dit Vigouroux. N'aura-t-on pas oublié son nom pour l'affront qu'il subit ? un héros comme lui se laisser couper la tête par une femme, une juive, et qui, s'il vous plaît, l'emporte pour la montrer aux siens. Ce n'était pas pour les Ninivites le comble de la gloire.

5o *Dissertations historiques sur la question* : Montfaucon, *Vérité de l'histoire du livre de Judith*, édition 1790 ; et les écrivains catholiques de la nouvelle école, vous ne les désavouerez pas ? Voyez donc : *Deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal*, F. Robiou, 1875 ;—*Le livre de Judith, étude critique et historique*, A. Delattre, 1884 ;—*De la vérité historique du livre de Judith*, Palmieri, 1886. Lisez et réfutez, vous saurez alors de quoi vous parlez.

Regardez au moins les commentaires catholiques de la Sainte Ecriture ; ils sont légion, opposée à la vôtre.

III

Et sur quoi donc, M. Vidal, vous et vos amis, vous appuyez-vous ? sur ce seul fait que dans vos voyages en Orient, vous n'avez pas vu debout la *ville de Bethulie* ; vous n'avez pas lu sur quelques inscriptions découvertes, les noms de *Nabuchodonosor*, d'*Eliakim*, d'*Arphaxad* écrits en toutes lettres et sans altération ?

Béthulie a eu le malheur de disparaître avec des villes cent fois plus grandes ; Nabuchodonosor est titre d'occasion ; Eliakim et Arphaxad ne sont pas non plus introuvables.

Et c'est sur ces seuls semblants d'obscurités, que vous osez dire à Dieu : tu as menti en ton livre de Judith ! et au monde croyant :

tu es un imbécile enfant dorloté par les contes naïfs des saints personnages commis à ta garde !

A travers nos registres, dans la manière d'écrire les noms, Mgr Tanguay a constaté grand nombre de variantes, modifications, altérations, qui rendent parfois méconnaissables les noms primitifs et même les transforment en noms tout différents. (Voir dict. général.) En concluez-vous, envers et contre tous, que les premiers Canadiens sont des personnages imaginaires, leur histoire un amas de faits controvérsés, ne se tenant pas debout devant votre critique ?— Cela s'est fait chez nous sans changement de langue, en moins de deux mille ans

Le livre de Judith a été écrit 2,500 avant nous, ou à peu près ; le texte primitif, avant d'être imprimé et fixé en latin, a passé par plusieurs langues, plusieurs traductions, plusieurs dialectes, et, avec tout cela, il n'a pu être transcrit que par des copistes et pendant le court espace de deux mille ans !

Dieu nous garantit par l'Eglise la doctrine, les faits, la réalité des personnages historiques de la Bible ; il ne s'est pas astreint, quant à ces personnages, à nous garantir l'orthographe uniforme de leurs noms, titres, prénoms, ni à faire prononcer et écrire ces noms de la même manière par les Assyriens, les Babyloniens, les Mèdes, les Hébreux.

Voyons les preuves de vos négations à la Voltaire :

1o *Nabuchodonosor, roi de Ninive.* Deux savants au fait de la question, MM. Fillion et Vigouroux, prêtres S. S., nous apprennent qu'on peut affirmer d'une manière à peu près sûre qu'il n'est autre que l'Assurbanipal des inscriptions cunéiformes ; il raconte dans ses inscriptions qu'il a vaincu les Mèdes (Arphaxad), et qu'il voulut ensuite rétablir son pouvoir sur l'Asie occidentale révoltée, depuis la Lydie jusqu'à l'Egypte : il se sera appelé Nabuchodonosor (que Nébo protège la couronne), en l'honneur de ce Dieu adoré à Babylone, pour plaire aux Babyloniens faisant partie de ses sujets. "Assurbanipal, selon vous, le Sardanapale des Grecs régna (à Ninive) jusqu'en 620 avant J. C."

2o *Béthulie.*— Cette ville de Béthulie n'a pas même existé — Voltaire pensait comme vous et parlait presque aussi bien :

" Il n'en a jamais été fait mention, pas plus dans la Bible que dans Josephé, ni dans n'importe quel ouvrage d'histoire et de géographie."

La Bible catholique, seule vraie Bible non amoindrie, au livre de Judith, fait plusieurs fois mention de Béthulie, théâtre des événements qu'il rapporte.

Si Josèphe n'étaie pas à vos yeux une description de Béthulie, de l'histoire de Judith et de l'invasion d'Holopherne, est-ce assez pour défendre à Dieu de vous dire et apprendre ce que Josèphe a omis, oublié, laissé de côté, par exemple, pour ne pas déplaire aux vainqueurs, devenus ses amis ? De sa part quel compliment à faire aux Romains ? leur laisser entendre qu'une nouvelle Judith pourrait bien les traiter en nouveaux Holophernes eux, les envahisseurs de la Palestine ?

“ Josèphe, l'historien minutieux du peuple Juif, dites-vous, n'en aurait-il pas parlé (l'invasion d'Holopherne) dans son volumineux ouvrage des *Antiquités des Juifs* ? ”

Au nom de Josèphe vous niez également l'existence d'Eliakim. Ainsi, selon vous, quant à Béthulie, Judith, Holopherne, Eliakim, le silence de Josèphe est suffisant pour *démentir carrément et la Bible et tout le témoignage hébreux et catholique, double témoignage qui offre à tous les peuples et à tous les siècles une certitude historique incomparable sous le ciel.*

Par ce procédé, les rationalistes retranchent de l'ancien et du nouveau testament ce qu'ils ne trouvent ni dans Josèphe ni ailleurs ; par là ils prétendent nier le caractère historique de la Bible, à leurs yeux pleins seulement de paraboles et d'allégories, de personnages imaginaires et de faits controuvés ; dès lors le christianisme ne se tiendrait plus debout devant leur critique.

“ *Ni dans n'importe quel ouvrage d'histoire et de géographie.* ”

Et voilà évanouies à vos yeux toutes les histoires catholiques, depuis que catholiques il y a, même cette infinité d'histoires écrites et transcrites par les moines avant l'invention de l'imprimerie.

Evidemment les très doctes Voltairiens ont un trop bon maître pour n'être pas les seuls à écrire l'histoire vraie, aidée d'une géographie passable.

Quant au site où fut Béthulie, voici où en sont les savants catholiques : “ La question de l'emplacement de Béthulie est une des plus débattues en Europe et en Palestine. L'auteur sacré nous apprend expressément qu'elle était aux environs de Dothaïn, sur la route qui menait de la plaine d'Esdrélon au sein de la terre promise. Deux localités se disputent, dans ces parages, l'honneur de

représenter Béthulie, le gros village de *Sânour*, et *Metheiloun*, (peut-être corruption de Bétyloua, Béthulie) (Fill. Vig)

3o *Eliakim*. "Pour ce qui est du grand prêtre *Eliakim*, il n'y en eut jamais de ce nom."

Vous le dites, et vous vous trompez: il y eut celui qui remplit un rôle si important dans l'histoire de Judith, et qui y est appelé aussi *Joacim*, (XV, 9), variante du même nom: hébreu, *Eliagim*, "Dieu établit," nom que l'on rencontre aussi en d'autres passages; lisez M. Fillion.

Vous, vous écrivez *Emakin*, d'après Josèphe, et vous en faites un nom générique comme le "nom vague de Bourbon ou Valois": passe pour cela. Mais niez-vous donc l'existence d'*Eliakim* par la seule démangeaison de contredire la Bible?

4o *Arphaxad*. "Enfin, il n'y eut jamais en Médie de roi du nom d'*Arphaxad*."

—Vous l'assurez et vous vous trompez encore.

"Les quatre souverains Mèdes du VII siècle avant l'ère chrétienne sont Dejocès. . . son fils *Phraorte* qui subjuguait la Perse."

Votre *Phraorte*, c'est notre *Arphaxad*, sauf ceci:

Après avoir été longtemps victorieux, il finit par se faire battre par les Assyriens, au témoignage de la Bible plus vieille que vous et détruisant votre assertion contradictoire "qu'il les battit invariablement en toute rencontre." Ce que, certes, vous n'avez pas vu. "Il fut tué, dites-vous, dans une bataille contre eux."

Et sur quoi fondez-vous votre double démenti à la Bible et pour l'existence d'*Arphaxad* et pour sa défaite, par exemple dans la bataille où il fut tué?

Voici la note de M. Fillion: "*Arphaxad*.—La liste des rois de Médie ne contient pas ce nom, qui est probablement une erreur de transcription pour *Aphraart*, autrement dit *Phraorte*. *Aphraarte* succéda à son père *Dejocès* sur le trône de Médie en 655 avant J.-C."

Conclusion.—Vous dites: "La Palestine ne fut point envahie par une armée de 140,000 Assyriens, commandés par *Holopherne* ou par tout autre général! Est-ce ma faute à moi?"

Oui, c'est votre faute, un ricanement voltairien, un blasphème, un démenti à Dieu, à la Bible.

"*Holopherne*, y est-il dit, ordonna à toute son armée de marcher contre Béthulie. Or son armée était de cent vingt mille fantassins et de vingt-deux mille cavaliers." (Jud. VII, 1, 2.)

Vous vous récriez et dites:

Suis-je pour cela une *brebis galeuse*, un *Voltaire* ?

“ *Voltaire* ! c'est-à-dire quelque chose de pire qu'un *impie*, — un être qui, non content d'avoir perdu sa foi, s'efforce par son *persiflage*, de dessécher celle des autres ! ”

— Qu'êtes-vous ? que faites-vous autre chose ? — Qui, comme vous, eût tracé en deux mots votre portrait complet ?

Etes-vous aussi “ *brebis galeuse* ” ?

Allons à l'expert le plus habile, le premier de tous, à Saint Pierre qui s'y connaît ; il parle des “ *Lettres* (de notre très cher frère Paul) “ dans lesquelles il y a quelques *endroits difficiles à entendre* que “ des hommes *ignorants et légers* détournent à des mauvais sens, “ *ainsi que les autres Ecritures*, pour leur propre ruine. Vous “ donc, mes frères, qui êtes avertis, prenez garde à vous ; de peur “ qu'entourés par les égarements des *insensés*, vous ne veniez à “ tomber de la fermeté où vous êtes établis ; ” — à la fin de la 2^e Epître ou Encyclique inspirée.

Vous ne travestissez pas les Epîtres de Saint Paul, mais le livre de Judith, partie des autres Ecritures.

Votre sens est *mauvais*, luthérien, rationaliste, ni *savant*, ni *judicieux*, ni *profond*, contraire à celui de l'Eglise.

Le portrait que Saint Pierre trace de vous et des vôtres est aussi bien frappé que celui que vous tracez de vous-même.

Croyez à l'inspiration des paroles de Saint Pierre mieux que vous ne croyez à l'inspiration du livre de Judith ; alors seulement vous vous inclinerez sincèrement et commencerez à cet égard à devenir bon fidèle.

J. A. PLANTIN, Ptre.

L'INSTRUCTION LAÏQUE ET LA CRIMINALITÉ EN FRANCE

Il existe en ce moment parmi nos hommes des classes dirigeantes un fort courant pour l'extension de l'instruction et le renforcement des études. Nous n'aurions qu'à applaudir à ce mouvement, si ceux qui s'en font les promoteurs étaient toujours animés d'un esprit parfaitement orthodoxe.

Que notre province, en effet, soit quelque peu en retard sur d'autres pays sous le rapport de l'enseignement tant primaire que secondaire, nous nous garderons de le nier. Il y a là de sérieux progrès à effectuer pour le plus grand bien de la religion et de notre nationalité. Qu'il y ait des réformes à apporter à nos programmes d'études, à nos méthodes d'enseignement, dans le personnel de nos professeurs, c'est encore fort possible. Mais ce qu'on ne doit point oublier, c'est que tout enseignement, qu'il s'agisse des petites écoles, des collèges classiques ou des universités, pour être vraiment utile et progressiste, doit être foncièrement chrétien, subordonné au contrôle de l'Eglise.

Et pourtant c'est là l'unique point dont ne semblent pas se préoccuper nos promoteurs de l'instruction. Epris d'une admiration quelque peu béate pour toutes les institutions françaises modernes, ils voudraient transplanter ici, du moins en ce qui concerne la législation de l'enseignement, tout ce qu'ils voient établi en France. Le ministère de l'instruction publique, la réglementation de l'enseignement par l'Etat, le lycée avec son personnel et son administration exclusivement laïques, l'instruction officielle, gratuite et obligatoire, tout cela leur sourit, tout cela leur semble un progrès à réaliser parmi nous.

Notre clergé, à les entendre, n'est plus à la hauteur de la situation, il n'est plus au courant des progrès modernes, il faut lui arracher l'enseignement pour le placer entre des mains plus habiles. Notre Conseil de l'Instruction publique, composé comme il est, par parties égales, de laïques et d'évêques, ne peut réaliser toutes les innova-

tions que l'état actuel des esprits réclame : il faut donc y fortifier l'influence de l'élément laïque et diminuer celle des évêques. Ce n'est pas tout. Notre clergé n'est pas capable d'enseigner les sciences, les arts mécaniques, le commerce et l'industrie ; il n'est donc pas capable non plus de contrôler cet enseignement. Il faut donc l'exclure de l'école et du collège et former des établissements exclusivement laïques à l'instar de ceux de France.

Telles sont les idées dont le *Moniteur du Commerce*, qui semble vouloir sur certains points se poser en émule du *Canada-Revue*, se faisait dernièrement l'interprète.

"Aujourd'hui, lisait-on dans cette feuille, le grand obstacle au progrès de l'instruction dans notre province est le Conseil de l'Instruction publique, qui ne laisse pas à l'élément laïque, tant par la composition du personnel que par son excès de conservatisme des méthodes surannées d'instruction et leur manque d'uniformité, la part d'influence qu'il a droit d'exercer....."

Cela veut dire, si je ne me trompe, que ce sont les évêques qui arrêtent, dans le Conseil, les mesures progressistes. Et quelle autorité ont-ils pour intervenir dans les questions d'enseignement ?

"Le clergé, continue le même journal, veut-il contrôler l'enseignement du droit et de la médecine ? Mais qui donc dans ses rangs va-t-il prendre comme professeurs ?

"Veut-il contrôler l'enseignement des arts mécaniques ? Mais où sont les ingénieurs civils, les mécaniciens et les chimistes dans ses rangs ?

"Et la science du commerce, de la finance, etc., etc. ? ?

"Pourtant c'est justement à contrôler tout cela que vise le clergé, et c'est là qu'est son grand péché."

Ce qui étonne tout d'abord dans cette sortie anti-cléricale, c'est l'étrange ignorance de la valeur des mots. On dirait que pour l'auteur de cette diatribe *contrôler* et *professer* signifient une seule et même chose. Quand donc le clergé a-t-il prétendu à occuper des chaires aux écoles de droit ou de médecine ? et pourtant l'Eglise a toujours revendiqué le droit de contrôle sur ces sciences comme sur toutes les autres.

Peut-être notre réformateur veut-il dire, et c'est le sens que nous lui avons prêté plus haut, que le clergé n'est pas capable de contrôler les sciences et les arts parcequ'il n'est pas capable de les enseigner. Ce serait un peu plus sensé, mais non moins erroné. Faut-il donc être un docteur en médecine pour comprendre que l'ensei-

nement du Dr Charcot est matérialiste ? Faut-il être grand littérateur pour comprendre que les livres de Zola sont immoraux ? Faut-il être un hébraïste ou un assyriologue distingué pour juger que les élucubrations de Renan sont impies et contraires à la foi chrétienne ? Or c'est là le contrôle que réclame l'Eglise, le contrôle des lettres, des sciences et des arts, non sous le rapport littéraire, scientifique et artistique, mais sous le rapport de la foi et des mœurs. "L'Eglise, dit le concile de Vatican, ne s'oppose nullement à ce que ces sciences, chacune dans son domaine, fassent usage des principes et des méthodes qui leur sont propres ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec le plus grand soin, pour empêcher qu'elles ouvrent leur sein à des erreurs contraires à la doctrine divine, ou que franchissant leurs limites propres, elles envahissent et troublent les choses qui sont de foi." Il y a de quoi s'étonner qu'il faille rappeler ces vérités élémentaires à un écrivain catholique.

Du reste est-il bien vrai que notre clergé et nos institutions religieuses n'aient pas la compétence suffisante pour enseigner avec succès la plupart des sciences et des arts énumérés par le *Moniteur du Commerce* ? Je ne parle pas des facultés de droit et de médecine, ni de l'enseignement spécial supérieur, mais des sciences et des arts tels qu'on a à les voir dans l'enseignement classique, ou dans l'enseignement spécial secondaire. Est-ce que les meilleures écoles de commerce et d'agriculture en France ne sont pas tenues par des congrégations religieuses, dont nous avons des représentants dans notre province ? Est-ce que l'Ecole de Ste-Geneviève à Paris, tenue par les Pères de la Compagnie de Jésus, ne fournit pas chaque année plus d'élèves à l'Ecole Polytechnique et à Saint-Oyr, que n'importe quel grand lycée de France ? Est-ce que les Secchi, les Pianciani, les Joubert, n'ont pas, dans les sciences physiques, astronomiques, mathématiques, une réputation plus qu'européenne ? Et pour ne pas sortir de notre province, que le rédacteur du *Moniteur du Commerce* récusera-t-il, par exemple, la compétence scientifique de M. l'abbé Laflamme, le distingué professeur de l'Université Laval, ou de M. l'abbé de Foville, l'éminent doyen des sciences à l'Université Victoria ?

Que si quelques hommes avancés du pays veulent absolument quelques collèges dont le personnel soit exclusivement laïque, qu'ils en essaient. Nous pouvons leur prédire à l'avance qu'ils n'auront pas grand succès. En France où les écoles officielles ont tout le

patronage de l'Etat, les lycées se dépeuplent tous les jours, tandis que les collèges libres dirigés par des prêtres ou des religieux, vont, nonobstant les persécutions et les tracasseries gouvernementales, toujours en augmentant. Il est à présumer que les tentatives de nos libéraux en ce genre ne seront pas plus fructueuses. Est-ce que la preuve n'en est pas déjà à moitié faite ?

Mais ce que nous repoussons de toutes nos forces, s'est l'école neutre, l'enseignement soumis au contrôle suprême de l'Etat, et par là même soustrait au contrôle du clergé ou de l'Eglise. De celui-là nous ne voulons à aucun prix. Dût-on nous taxer d'obscurantisme, nous affirmons hautement que cent fois mieux vaut l'ignorance qu'un tel enseignement. Car loin d'être un levier du progrès et de la moralisation, l'instruction affranchie de tout contrôle de l'Eglise, c'est-à-dire, l'instruction neutre ou athée est un instrument de dépravation et l'un des plus grands facteurs du crime. C'est ce que montre jusqu'à l'évidence un article sur le *Bilan de la criminalité en France*, qui vient de paraître dans les *Etudes religieuses* du mois de septembre, et que nous reproduirons en entier pour l'instruction de nos réformateurs, et l'édification de tous ceux qui seraient tentés de se laisser séduire par leurs paroles ou leurs écrits.

J. R.

I

La progression du crime est un fait qui s'impose à l'attention de tout homme sérieux. La société, si souvent appelée "fin de siècle," se laisse envahir par de nouveaux barbares, après à la jouissance et prêts à tous les attentats pour l'obtenir. Bientôt, l'armée des fonctionnaires chargés de repousser l'invasion ne suffira plus à la défense des légitimes possesseurs du sol convoité. Il semble donc que l'heure ne soit plus lointaine, où l'on verra la moitié de la collectivité sociale armée pour se défendre contre l'autre, avec des chances douteuses de succès. Certains estiment même que nous avons atteint ce point culminant de la dépravation, après lequel il n'y a de possible que la chute et la ruine. Nous ne partageons pas assurément ce pessimisme, et nous ne croyons pas que le sens moral ait subi une telle dépression, qu'il y ait témérité à supposer guérissable le peuple ainsi livré à toutes les impulsions démoralisatrices. Cependant il ne faudrait pas non plus, à l'exemple de quelques optimistes faciles à rassurer, se complaire dans l'idée que le bien sortira de l'excès même du mal.

Théorie aussi fausse que commode. Elle dispense sans doute du travail, toujours pénible, de réaction contre l'ennemi ; mais elle affirme une absurdité, et pratiquement conseille d'attendre en paix que le vice produise la vertu. Toutefois il est des cas où cet axiome se vérifie, en ce sens que le mal, parvenu à ses limites extrêmes, révolte des âmes honnêtes, mais endormies jusque-là dans une indifférence à peu près inconsciente. Il est encore vrai quand le péril imminent réveille de leur torpeur et rend à la lutte une foule d'hommes, dont la faiblesse ou la timidité paralysent les bonnes intentions. Or, il nous semble que le combat contre le crime et le vice devient à l'heure actuelle, non pas l'affaire de quelques-uns, mais le devoir de tous ceux qui n'ont perdu ni la notion du bien ni l'intelligence du péril social.

Pour combattre efficacement l'ennemi, il ne faut pas seulement connaître les effectifs réels de ses forces en ligne. Il importe de savoir d'où viennent ses soldats, et sous quelle influence s'opère le recrutement qui assure à son armée des troupes toujours renouvelées et toujours plus nombreuses. En d'autres termes, dans la question qui nous occupe, ce sont les agents du crime et les facteurs du criminel qu'il faut connaître, avant d'engager une lutte quelque peu sûre de la victoire. Tout effet a sa cause, toute action révèle un agent, et tout produit est le résultat de facteurs. Ainsi en est-il du crime. Le malheur de l'école d'anthropologie moderne, c'est de ne voir qu'un côté, le plus étroit, de la question, d'attribuer à des causes secondaires ou accidentelles l'évolution criminelle, et de négliger les facteurs véritables de ce produit morbide des sociétés en décomposition. Ces facteurs, on a coutume aujourd'hui de les classer en trois groupes, sous lesquels ils se subdivisent, pour embrasser toutes les variétés et tous les modes d'action dans la genèse du crime. Les uns, dit-on, sont d'ordre individuel, les autres d'ordre sociologique, les troisièmes d'ordre cosmique. Les représentants de l'école criminaliste contemporaine attribuent à ces trois facteurs une puissance très inégale. Lombroso met en première ligne les influences individuelles, ramenées surtout à l'atavisme. D'autres attribuent l'action la plus large au milieu social. D'autres enfin, et avec raison, accordent la prépondérance à l'un des trois facteurs, suivant telle ou telle forme de criminalité.

Étudions d'abord les facteurs sociologiques. Ceux-là au moins dépendent de la liberté humaine, qui peut suspendre ou neutraliser

leur action, ou mieux encore diriger vers le bien la force qu'ils portent en eux-mêmes. De ce nombre est l'instruction.

On a souvent disserté sur la question de savoir quelle relation il fallait établir entre l'ignorance, l'instruction et le crime. La note dominante dans les harangues officielles et les discours de nos ministres, c'est la glorification de l'école. Ouvrir des écoles, avec obligation pour les parents d'y conduire leurs fils ; enseigner toute science hormis celle de la religion ; faire des savants universels à tous les degrés de l'échelle sociale, voilà, paraît-il, l'œuvre essentiellement moralisatrice dont la République a doté notre pays. L'école ouverte c'est le baignoire fermé, faute de gens à mettre sous les verroux, et la guillotine envoyée au magasin des vieux bois, comme un meuble rendu inutile par l'action de l'instituteur.

L'exécuteur des hautes œuvres, dont l'autorité dans la matière semble avoir quelque poids, daignait répondre, entre deux têtes coupées, à l'un de ces acharnés enquêteurs, qui lui demandait son avis sur les relations entre la guillotine et le progrès de l'instruction : " Jadis, observait M. Deibler, j'opérais sur des inconscients, sur des brutes ; maintenant je guillotine des gens intruits, voilà tout." C'est laconique et froid, mais on ne saurait refuser à cette manière de résoudre le problème une simplicité qui n'est pas sans profondeur. Autrefois le couperet faisait tomber des têtes d'ignorants, aujourd'hui il opère sur des lettrés. Les choses demeurent donc ce qu'elles furent toujours, et l'instruction n'a pas changé les mœurs au point de supprimer la peine de mort.

Les relations entre l'instruction et la criminalité peuvent se formuler en trois propositions. Par elle-même l'instruction ne saurait influer sur la marche du crime et du délit. Séparée de l'éducation morale et de l'enseignement religieux, elle devient un facteur puissant de la criminalité. Subordonnée à l'autorité de l'Eglise et fortement imprégnée d'esprit chrétien, elle sert efficacement à la diminution des actes coupables et à la moralisation du peuple. Un coup d'œil rapide sur les doubles statistiques des ministères de la justice et de l'instruction publique suffira pour démontrer à tout homme de bonne foi la vérité de cette triple assertion.

II

Si la question de la criminalité se posait réellement sous cette formule si souvent répétée : " Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons," il serait facile de combattre les progrès de ce mal social.

Malheureusement la nature des choses et l'expérience donnent un démenti à cette axiome cher à la démocratie. Des criminalistes peu suspects de cléricisme, tels que Garofalo (1) traitent même d'absurdité cette puissance de l'alphabet opposée à l'invasion du crime. Le simple bon sens leur donne raison ; car à lui seul, et sans le secours d'aucune statistique, il démontre facilement qu'il n'y a pas de relation nécessaire entre la grammaire et la moralité. Qui pourra jamais faire croire que l'alphabet réprime une passion quelconque, adoucit le caractère, réforme le sens moral dévié, ou le rétablit chez ceux qui l'ont perdu ? L'instruction supérieure elle-même n'est pas plus moralisante que la simple lecture. Nous verrons au contraire qu'elle devient trop souvent une incitation au vice, en exaltant les passions mauvaises et en fournissant des moyens raffinés de les satisfaire.

Du reste, comme le fait justement observer M. d'Haussonville (2), le nombre relativement considérable des illettrés parmi les criminels n'autorise pas à rendre l'ignorance responsable de leur criminalité. Dans notre état actuel de civilisation, une ignorance absolue suppose généralement une absence totale d'éducation. Elle révèle presque toujours une condition misérable et, par conséquent, des tentations inévitables, nées de besoins impérieux que la pauvreté ne saurait satisfaire.

Cependant par elle-même l'école peut avoir une influence sur la moralité du premier âge. "Le crime de l'homme, a dit Victor Hugo dans un livre où les vérités n'abondent pas, commence au vagabondage de l'enfant." Or, l'inculpation qui amène le plus d'enfants à la barre des tribunaux correctionnels est celle du vagabondage. Sur les 2102 mineurs de seize ans arrêtés à Paris, au cours de l'année 1890, 855 étaient des vagabonds (3). Ces jeunes prévenus qui viennent échouer à la 11e chambre ne sont pas tous nomades au même degré, ni pour le même motif. Il y a le vagabond par tempérament, qui cherche dans la vie errante une forme de la liberté, ou le moyen de satisfaire un ardent désir de voir du pays et de courir des aventures lointaines. Tels sont ceux que la tour Eiffel avait attirés à Paris en 1889. Il y a les vagabonds par indolence, généralement plus difficiles à guérir que les autres, et plus accessibles aux séductions du vice, à cause de leur faiblesse de caractère. Sans vocation,

1. Garofalo, *la Criminalologie*, chap. II.

2. D'Haussonville, *le Combat contre le vice*. (*Revue des Deux Mondes*, avril 1887.).

3. Guy Tomel et Henry Rollet; *les Enfants en prison*.

sans goût déterminé, sans ressort, ils n'ont d'autre idée que celle de vivre à l'abri de tout travail pénible. Dormir sur les quais ou le long d'un mur; ouvrir des portières devant les théâtres; gagner des soupes ou des pourboires pour quelques menus services, voilà toute la vie de ces vagabonds de carrière. Il en est d'autres que l'indigence ou l'abandon jette sur le pavé, et ceux-là, de même qu'ils sont plus dignes de pitié, sont aussi plus faciles à réhabiliter et à guérir. Néanmoins toutes les catégories de ces jeunes échappés de la famille sont marquées par le vice, comme une proie qui n'offrirait que peu de résistance. Sans guide et sans protection au milieu de nos grandes villes, l'enfant en état de vagabondage sera vite attiré dans la compagnie louche des rôdeurs de barrière. Il prendra goût à leurs exploits, voudra même se distinguer, et finira par avoir à dix-huit ans un casier judiciaire des plus variés. Arrêté par la police et conduit au Dépôt ou à la Petite-Roquette, il sera contaminé par les promiscuités malsaines et les contacts corrupteurs, qu'il est impossible d'éviter en semblables milieux. Ainsi se recrutera l'armée du crime et du délit.

Ce recrutement est si bien assuré que, d'après les calculs du conseiller Homberg, les vagabonds sont, sur l'ensemble des malfaiteurs condamnés pour la première fois, dans la proportion de 3,2 pour 100. Mais à la deuxième ils donnent 12 pour 100, à la cinquième ils sont à 50 pour 100, à la dixième ils arrivent à 80 pour 100, et finalement à la quinzième ils supportent seuls le nombre total des condamnations prononcées (1). Cette effrayante progression n'a rien d'étonnant pour quiconque réfléchit à la violence que donne aux passions mauvaises une habitude depuis longtemps contractée. Ces enfants et ces adolescents, jetés de bonne heure dans une vie anormale par le vagabondage, se sont façonnés à ce mode d'existence, devenu pour eux une nécessité. Le crime et le délit étant, on peut dire, une conséquence forcée de cette vie errante et sans ressources, ils ont fini par lui demander ce que d'autres cherchent dans un travail, pénible sans doute, mais honnête et régulier.

Ces vagabonds, ou, comme on les appelle, ces petits arabes des rues, auraient trouvé dans la simple fréquentation de l'école un frein à leurs tendances naturelles vers l'émancipation précoce et le désordre de la vie. La discipline, l'obéissance à l'autorité, le travail régulier.

1. H. Joly, *le Crime*, chap. II.

lier, en combattant dans ces natures d'enfants la paresse, l'oisiveté, l'indépendance, auraient sauvé au moins une partie de ces victimes que le vagabondage livre fatalement au vice. On a remarqué du reste que, depuis la multiplication des écoles, la criminalité des enfants au-dessous de seize ans n'a pas empiré comme celle des autres âges. Cependant, il ne faudrait pas appliquer à nos grands centres, et surtout à Paris, cette observation sur la criminalité des mineurs au-dessous de seize ans. Là, ce ne sont pas les écoles qui manquent, ni les lois et décrets, pour faire aux parents une obligation d'y conduire leurs enfants de six à treize ans. Chose singulière au premier abord, c'est l'assistance qui fait défaut à ces leçons obligatoires et laïques. Le conseil général de la Seine ayant, en décembre dernier, ordonné une enquête sur l'exécution de la loi de 1882, on découvrit, non sans stupeur, cela se conçoit, que, dans la ville-lumière et les communes du département de la Seine, 34,000 enfants vivaient sans instruction. Pour Paris, d'après le recensement quinquennal, les enfants de six à treize ans s'élèvent au chiffre de 212,383. Or, sur ce nombre, 193,596 seulement fréquentent les écoles ou reçoivent à domicile l'instruction élémentaire. Voilà donc, au sein de Paris, près de 22,000 enfants à l'état d'illettrés. En dépit du principe de l'obligation, cela porte la moyenne des ignorants à plus de 10 pour 100.!

La banlieue est dans un état plus déplorable encore. Sur 57,000 enfants, 12,000 ne fréquentent pas l'école, c'est-à-dire que un sur cinq ne reçoit aucune instruction. Que deviennent ces réfractaires à la loi de 1882 ? Quelques-uns, sans doute, sont occupés, dans la famille ou au dehors, à des travaux en rapport avec leur âge ; mais c'est le petit nombre. Le reste vagabonde un peu partout, en bandes plus ou moins nombreuses, toujours prêtes à la maraude, au pillage et finalement au vol. Il n'est pas difficile de découvrir les causes d'une situation aussi honteuse pour la ville-lumière. Ces pauvres enfants sont, la plupart, de ceux que l'on appelle les moralement abandonnés. C'est-à-dire que leur famille, s'ils en ont une, leur donne tout au plus un abri pour la nuit et, durant le jour, les livre au hasard de leurs instincts et des compagnons qu'ils pourront rencontrer. Cet abandon par le père et la mère des devoirs les plus impérieux et les plus élémentaires n'est pas le côté le moins douloureux de la situation actuelle, ni le facteur le moins puissant de la criminalité, comme nous le verrons plus loin.

III

L'école pourrait donc, par elle-même, exercer une salutaire influence sur la moralité du premier âge, en le formant de bonne heure aux habitudes d'obéissance et de discipline. D'où vient cependant qu'elle ne produise aucun de ces résultats si nécessaires à la société, et qu'après l'âge de seize ans la criminalité suive la progression générale? Faut-il en accuser l'instruction qu'on y donne et le mode d'éducation qu'on y emploie? Les faits se chargent de répondre.

Un premier fait, constaté par tous les criminalistes, établit que, si l'instruction est en progrès dans l'Europe entière, le crime-délit accuse, à peu près partout, une marche ascendante. Vers 1825, la Prusse était déjà pourvue de nombreuses écoles; la France, au contraire, ne possédait encore que d'assez rares établissements d'instruction. Or, à cette époque, avec une moyenne d'écoliers de un sur sept habitants, la Prusse comptait 1 accusé de crime-personne sur 21,000 habitants, et 1 accusé de crime-propriété sur 600; tandis que la France, avec 1 écolier sur 23 habitants, comptait 1 accusé de crime-personne sur 32,000 habitants, et 1 accusé de crime-propriété sur 9,300 (1). Notre pays s'est couvert d'écoles, l'instruction à tous les degrés a été prodiguée, surtout depuis vingt ans, et voici que les choses ont changé au point de renverser totalement la proportion établie au début de nos statistiques judiciaires. La proportion des individus complètement illettrés était alors de 61 sur 100 accusés, contre 39 ayant reçu une instruction plus ou moins développée. Aujourd'hui, les illettrés ne sont plus que 30, tandis que le chiffre des accusés pourvus de littérature s'élève à 70. Comme nous l'avons dit, c'est le renversement de la proportion. La diffusion de l'instruction primaire expliquerait seule se fait, si le nombre des crimes avait diminué. Mais, puisqu'il a au contraire singulièrement progressé, il faut conclure que l'instruction n'a fait qu'augmenter le nombre des criminels dans la classe lettrée, sans diminuer la criminalité.

Un homme bien méritant à tous égards de la cause catholique, M. Fayet, que ses quatre-vingt-dix ans sonnés ne ravissent pas encore aux travaux qui lui furent toujours chers, adressait au congrès catholique du Nord, en octobre 1891, un mémoire que M. de Margerie a lumineusement analysé dans la *Revue de Lille* (2). C'est une

1. Cf. Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. III.

2. *Revue de Lille*, janvier 1892.

étude sur les *Révolutions sinistres que le Compte général de la justice criminelle, pendant plus de soixante ans, ne cesse de faire contre la sécularisation ou laïcisme de l'instruction publique en France, depuis la révolution de 1830*. Six propositions, appuyées sur les doubles statistiques de la criminalité et de l'instruction, résument ce beau travail. Il nous suffira d'en signaler trois, sans entrer dans le détail de chacune d'elles. Une première révélation nous apprend que *les départements où il y a le plus d'ignorance ne sont pas, comme on l'affirme tous les jours, ceux où il se commet le plus de crimes contre les personnes*. Il est bien évident que ce n'est là qu'une simple constatation de fait, et nullement un plaidoyer en faveur de l'ignorance. C'est une cause d'un ordre plus élevé qu'il faut invoquer pour expliquer cette relation entre l'ignorance et la criminalité. Nous n'hésitons pas à dire que la foi et la pratique religieuse donnent seules la clef de ce mystère apparent. Elles suppléent l'instruction quand celle-ci est absente, mais l'instruction seule ne supplée jamais la religion, quand il s'agit de maintenir le niveau moral des individus.

D'autre part, d'après M. Fayet, *plus on s'élève dans l'échelle de la criminalité, plus, toute proportion gardée, on compte d'accusés lettrés*. Ce fait, dont la gravité n'échappera à personne, est confirmé par toutes les statistiques depuis soixante ans. Faut-il en tirer un réquisitoire contre l'instruction? Non assurément; mais on a le droit de conclure aussi que l'instruction ne suffit pas pour améliorer un peuple.

Une sixième révélation, résultat de cette même étude comparée de l'instruction et de la criminalité, nous apprend que *parallèlement au progrès plus ou moins accéléré ou ralenti, mais continu, de la diffusion de l'instruction dans les masses, se développe et s'accélère depuis 1828—sauf la courte période de 1856 à 1867—un accroissement de la criminalité bien supérieur au faible accroissement de la population*.

La vérité qui se dégage de ces observations est triste, sans doute, mais elle s'impose, et du reste elle est admise par l'école criminelle anthropologiste, qui cependant n'est pas suspecte de fanatisme religieux. Quand des hommes tels que M. Létourneau sont réduits à convenir que "la proportion plus grande des délits frauduleux et des emprisonnements dans les classes dites éclairées, prouve assez que l'alphabet ne fait pas de miracles," il faut supposer que la démonstration est surabondante. L'auteur de *l'Evolution de la morale*

a écrit trop de pages en contradiction avec cet aveu, pour laisser croire qu'il abandonne de chères doctrines, sans y être forcé par l'évidence des faits. Nous avons donc le droit de conclure que l'instruction, non seulement par elle-même ne relève pas la moralité d'un pays, mais au contraire lui fait subir une dépression fatale.

Les choses ne se sont pas toujours, ni partout, passées ainsi. L'Église catholique n'a jamais cessé de combattre l'ignorance, et, lorsqu'on lui a laissé la liberté d'agir, elle s'est hâtée d'ouvrir des écoles et de promouvoir l'instruction populaire. Or, pendant des siècles, la criminalité suivait une marche inverse de celle de l'instruction, parce que celle-ci était essentiellement religieuse et chrétienne. Ainsi en était-il jusqu'en 1828, date funeste des ordonnances. L'esprit rationaliste et laïcisateur de l'Université introduit alors dans l'enseignement une direction qui sera de plus en plus hostile à l'Église et à ses dogmes. De 1830 à 1858 la criminalité s'élève avec l'instruction. De 1858 à 1867 il y a comme un retour vers l'état antérieur de 1830. On l'attribuera avec raison à la loi de 1850, dont les heureux effets se font sentir dans la vie sociale. Si la marche en avant de la criminalité reprend en 1867, c'est, comme le fait remarquer M. de Margerie, parce que l'esprit de défiance et d'hostilité contre l'Église avait déjà prévalu depuis quelques années dans le gouvernement impérial. Nul n'ignore les entreprises du ministre de Duruy, dans le domaine de l'éducation des filles et de l'enseignement secondaire et supérieur.

Nous avons ainsi le droit de regarder l'instruction comme un facteur du crime, quand elle est séparée de l'éducation morale et religieuse. Cela s'explique aisément.

IV

"L'instruction qui ne consiste qu'à savoir lire et écrire, a dit Quételet, devient la plupart du temps un nouvel instrument du crime (1)." Cela est vrai, mais il y a quelque chose qui précède l'acte criminel, c'est l'initiation au crime lui-même. A peine avons-nous besoin de signaler ce fruit naturel de la lecture, tellement l'expérience vient de jour en jour confirmer la fatale puissance du mauvais livre et du journal où pullule le fait divers scandaleux. L'adolescent y trouve un aliment à sa curiosité malsaine, et de bonne

(1) *Physiologie sociale*, II, p. 314.

heure il s'initie à tous les secrets de la dépravation la plus éhontée. Les suppléments prétendus littéraires à un sou, avec leurs nouvelles plus que risquées et leurs images d'une révoltante obscénité, attendent même l'enfant au sortir de son école ou de son lycée. Il lit, il regarde, et, s'il ne comprend pas, il trouve facilement près de lui des vicieux précoces qui l'aident à saisir toute la portée du texte et de l'illustration. La souillure est accomplie et les appétits malsains éveillés. L'initiation à la débauche est toujours le préambule du crime. Or, cette hideuse initiation s'accomplit sous les formes multiples de l'art et de la littérature pornographiques, dont l'impudeur ne connaît plus de bornes.

"L'ordure, écrit M. Macé, n'est plus seulement sur le sol, elle s'étale aux devantures des kiosques et monte le long des murailles, par des affiches aux images colorées annonçant des publications d'ouvrages condamnés sous les précédents régimes, et qui n'ont rien de politique. Aux étalages des petites librairies figurent des dessins naturalistes, expliquant les sous-entendus de l'imprimé. Les crimes, les viols, les attentats à la pudeur ont leurs illustrateurs spéciaux, reproduisant sous leurs différentes phases les constatations judiciaires. C'est en face de ces horribles gravures noires, enluminées de rouge, que les enfants se groupent le matin, en se rendant à l'école. On infiltre ainsi à la jeunesse le poison intellectuel, non moins dangereux que l'empoisonnement alimentaire. Le mal est tellement grand que le réjouissant Guignol devient pornographe ; il écoëure les mères de famille et n'amuse plus les bébés (1)."

A ce triste, mais trop réel tableau des excitations au vice offertes partout à l'enfant qui sait lire, il faut ajouter la dépression morale nécessairement amenée par l'indulgente complaisance avec laquelle nos romanciers et nos journalistes traitent les grands coupables. Ils sont représentés sous des couleurs presque séduisantes, et leurs crimes expliqués, excusés, et finalement glorifiés comme des actes d'énergie passionnelle. Que dire du théâtre, qui ne sait plus à quelles ignominies recourir pour augmenter ses recettes et satisfaire les goûts dépravés d'un public blasé même sur ses vices.

Une fois initiés, l'enfant et l'adolescent en viennent vite à pratiquer ce qu'ils ont appris. Il suffit d'une impulsion pour les faire entrer à grands pas dans la voie du crime. Pour la donner, rien de

(1) Macé, *Joli monde*, p. 331.

plus efficace que la lecture. M. Guillot, dans le tableau saisissant de *Paris qui souffre*, assure n'avoir jamais, depuis quelques années, rencontré de jeune assassin qui n'eût reçu une instruction primaire assez développée et montré un goût très marqué pour la mauvaise littérature. Il cite encore le fait de la cour de Douai, déclarant que les parents de deux jeunes gens, coupables d'assassinat, n'avaient aucune responsabilité, " le crime ayant été inspiré aux enfants par des romans qui faisaient partie de la bibliothèque scolaire surveillée par l'autorité." Les cas de ce genre sont tellement multipliés qu'ils ont en quelque sorte établi, comme une loi générale en criminalité, que les mauvaises lectures sont le facteur principal des crimes et délits, quand il s'agit surtout de l'enfance et de la jeunesse. On comprend par là toute la réprobation que méritent certains ministres et certaines municipalités, assez ennemis de l'intérêt social pour permettre, ou même imposer, aux bibliothèques populaires et aux distributions de prix des ouvrages parfois mauvais jusqu'au cynisme. Le livre c'est l'exemple ou le conseil répétés. Les impulsions sont quelquefois latentes chez des sujets plus ou moins déséquilibrés et surexcités par la misère et les déboires de toutes sortes. Il faut un rien pour briser le ressort des résistances aux sollicitations criminelles. Une lecture suffit trop souvent à rompre la barrière qui arrêtaient encore un criminel d'instinct.

Le Grand du Saule, dans sa *Médecine légale*, s'attache à mettre fortement en relief les dangers d'une certaine publicité. " Il ne faut pas, dit-il en substance, que la curiosité soit trop vivement stimulée par le scandale, ni que des instincts pervers somnolents soient invités à l'action. Autrement il arrive un fatal moment où des êtres dégradés, à intelligence défailante, sont emportés sur la pente glissante qui aboutit à trois chemins également terribles : le bague, la morgue, la maison des fous."

L'instruction, donnée sans mesure et sans garanties morales, amène dans une société le déclassement, et par là même multiple le nombre des réfractaires et des détraqués. Tout le monde apprend, tant bien que mal, à lire, à écrire, à compter, et dès lors les prétentions se généralisent. On abandonne le métier paternel, on rejette l'outil qui rend les mains calleuses et l'on vise aux fonctions rétribuées par l'Etat, ou aux carrières dites libérales. Mais les places, cependant bien multipliées, sont encore trop rares pour satisfaire tous les appétits. L'encombrement condamne le grand nombre à rester à la porte, en face de convoitises ardentes et inassouvies, que

la plus légère excitation dirigera dans la voie du délit et du crime. Trop de gens qui ne sont qu'instruits deviennent un danger pour l'ordre social. Leurs prétentions aboutissent à la négation de tout travail utile, et le pire socialisme se recrute parmi ces déclassés auxquels on a appris à lire, sans leur inculquer avant tout les principes religieux et moraux.

C'est surtout parmi les jeunes filles que le fléau de l'instruction exerce ses ravages. En relevant les chiffres de la criminalité, nous avons bien fait observer que les femmes occupaient encore un rang inférieur à celui des hommes dans l'armée du crime. Mais si, comme le veulent certains criminalistes et comme le demande la loi morale, on met la prostitution au rang du délit, l'équilibre s'établit entre les deux sexes et la femme devient l'égale de l'homme. Or, chose triste à dire, mais facile à expliquer, l'immoralité trouve ses meilleures recrues dans cette véritable armée de jeunes savantes auxquelles le diplôme ôte bien le goût du travail manuel, mais ne donne pas de quoi vivre. D'après les dernières statistiques, 53,000 brevetées de ce genre postulent, à la porte des écoles primaires, un emploi d'adjointes. Combien, lasses d'attendre et incapables de travailler, demanderont au vice l'argent qu'il donne libéralement à ses victimes ! Or, entre l'immoralité et le crime proprement dit, les relations sont étroites ; nous pourrions dire nécessaires, et l'expérience des magistrats ne nous contredirait pas. C'est donc avec raison que Lepelletier, écrivain peu suspect de cléralisme, a jeté ce cri d'alarme : "La criminalité change de camp : jadis, en ses statistiques infâmes, les illettrés figuraient presque seuls ; patience ! Les diplômés des deux sexes arrivent. Déjà Pranzini, Campi, Marchandon, possédaient une instruction au-dessus de la moyenne ; Crouzet, Castelnau, les récents voleurs à sensation, sont déjà des lettrés. Les lauréats de l'enseignement supérieur ne tarderont pas à venir. Le bagne de l'avenir ressemblera à un congrès de sociétés savantes." Cette perspective, si peu rassurante, n'est pas malheureusement une utopie.

Non seulement l'instruction, quand elle est séparée de la morale religieuse, prépare souvent le criminel en l'initiant aux secrets du crime, mais elle lui fournit encore des moyens plus variés et plus sûrs pour l'accomplir. L'art de frauder à l'abri des investigations, les plus minutieuses, de jeter sur le marché des valeurs fausses et des produits frelatés, d'empoisonner même avec assurance d'impunité, de faire sauter les bourgeois et les magistrats, ne doit-il pas aux progrès de la science les incontestables perfectionnements dont il a fait

preuve depuis quelques années? On ne saurait dire avec quelle avidité les jeunes vauriens recherchent la lecture des romans judiciaires ou des causes célèbres. Ils se pâment d'admiration devant l'ingéniosité des moyens employés par les héros de l'assassinat et du vol, et ils ne rêvent plus que de mettre en œuvre les mêmes artifices, pour arriver ainsi à la célébrité du crime.

V

Si par elle-même l'instruction, loin d'arrêter l'essor de la criminalité, le rend, au contraire, plus formidable et plus rapide, qui faut-il accuser de ce résultat antisocial de l'enseignement moderne? L'auteur cité plus haut, M. Guillot, juge d'instruction au tribunal de la Seine, avec la haute compétence qui le caractérise, n'hésite pas à écrire: "Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que cette effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a coïncidé avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public." Ces changements nous les connaissons. Ils avaient pour but, non pas de mieux instruire, mais d'instruire la jeunesse autrement que nos pères ne l'avaient fait jusqu'ici.

D'abord, nous pourrions faire observer que ces prétendus réorganiseurs de l'enseignement n'ont jamais su discerner l'utile, le nécessaire et le nuisible. Ils ont voulu soumettre tout le monde à la même ration intellectuelle, et ont forcément négligé l'instruction professionnelle, la seule utile, en définitive, à l'homme qui demande au travail la nourriture des siens. C'est par là que, dans les diverses branches de l'industrie humaine, on évite les difficultés, qu'on réalise les progrès et que la profession devient plus chère à l'ouvrier. Loin de le déclasser, une instruction vraiment professionnelle le fixe dans sa carrière et le met à même de pourvoir à ses besoins, sans subir la tentation de recourir au crime ou au délit pour les satisfaire.

Mais, laissant de côté ce point de vue, malgré son importance sociale, contentons-nous d'étudier les résultats de la neutralité scolaire, c'est-à-dire l'auction qu'elle peut exercer sur l'augmentation ou la diminution de la criminalité. Aucun homme sensé ne prétendra, j'espère, que le gendarme soit l'unique conscience et la seule règle du juste et de l'injuste, du bien et du mal. Cependant, pour qui fait abstraction de Dieu, ou se contente, à la façon de nos spiritualistes, d'en faire une sorte de rêve impersonnel et inaccessible

L'obligation morale devient purement conventionnelle, dépourvue de sanction et impuissante à réprimer les élans de la passion et de la cupidité. Or, la neutralité scolaire ne veut même pas de ce Dieu si peu gênant du spiritualisme rationaliste. La loi du devoir se réduit donc à la constatation d'un fait interne, par lequel la raison seule opère le discernement du bien et du mal. Nous ne nions pas qu'en certains cas cette raison ne puisse juger sûrement la moralité d'un acte humain ; mais elle ne saurait constituer à elle seule la règle claire et immuable de la morale, telle qu'il la faut pour diriger la conscience. Kant lui-même ne suppose pas que son *impératif catégorique* soit capable de rendre la morale pratiquement possible. "L'homme, dit-il, sent en lui-même, dans ses besoins et ses penchants, dont ils désigne la complète satisfaction sous le nom de bonheur, un puissant contrepoids à tous les commandements du devoir que sa raison lui présente. De là résulte une dialectique naturelle, c'est-à-dire un penchant à sophistiquer contre les lois sévères du devoir, à mettre en doute leur valeur ou au moins leur sévérité et leur pureté, et à les accommoder, autant que possible, à nos désirs et à nos inclinations, c'est-à-dire à les corrompre dans leur source et à leur enlever toute dignité."

Nous sommes loin, en effet, de l'idée claire et précise que la philosophie chrétienne donne de la loi morale, quand elle la définit avec Saint-Thomas : "la manifestation de la loi éternelle dans une créature raisonnable." Cette intervention de Dieu, outre qu'elle éclaire et guide la raison, protège encore la conscience par le sentiment invincible de la réalité objective de toute justice et de l'obligation d'y conformer sa vie. Mais, à l'encontre de tous les siècles, de tous les peuples civilisés, de l'Eglise et du sens commun, nos prêcheurs de morale laïque ont mis de côté le législateur et inventé une loi dont ils sont incapables de donner même une définition. Nul homme de bon sens ne prendra, j'espère, pour telle les sentences prud'hommesques dont fourmillent les manuels de morale civique. Elles se réduisent à peu près toutes à cette trouvaille de Mme Gréville, dont le Manuel fut un des premiers à recevoir l'approbation ministérielle : "la conscience, dit-elle, est le sentiment de l'opinion que les autres auraient de nos actes s'ils les connaissaient." Comme souvent ils ne les connaîtront pas, une telle conscience met à l'aise et n'est plus le bourreau dont on a tant parlé. Quant au devoir strict, d'après le même manuel, il "est ce que chacun de nous est obligé de faire, s'il ne veut pas être blâmé des honnêtes gens." Mme Gréville ne dit pas

comment ce discernent des derniers. Ce sont probablement ceux qui ne sont pas blâmés par les autres supposés honnêtes, et ainsi de suite, avec cette précision et cette logique qui font songer à l'enfance du raisonnement.

Il y a cependant, parmi les pédagogues à morale laïque, dont l'es-pèce pullule, des professeurs qui ne reculent pas devant le nom de Dieu et qui prêchent même la vénération pour la Divinité. Devoir peu encombrant du reste, puisqu'il se borne à l'obligation de vivre "en travaillant honnêtement, en respectant la dignité humaine, le devoir, la liberté, la responsabilité," qui constituent, paraît-il, les fondements de la morale. Voilà pour Dieu et nos semblables. Les obligations de l'homme envers lui-même sont tout aussi simples. A son corps il doit "l'hygiène et la gymnastique;" à son âme "la modération dans le plaisir et la résistance dans la douleur." Toutes ces fausses imitations du catéchisme se réduisent à prôner la morale de l'intérêt, du sentiment ou du plaisir. Avec un tel bagage on n'élève pas des hommes, mais on peut fort bien préparer des criminels. Pour être commis, en effet, un crime suppose une conscience fautive ou aveugle, une volonté sans résistance, une passion impérieuse et une occasion. Ces deux dernières conditions ne dépendent pas toujours du coupable. Elles s'offrent même malgré lui. Nous avons vu que la morale neutre ne suffisait pas à former la conscience. Reste la volonté pour résister à la passion. Or, celle-ci tient d'ordinaire un langage qui impose facilement silence à la raison et ne recule pas devant les belles tirades sur le devoir et l'honneur. La résistance de la volonté ne peut être sérieuse sans une autorité supérieure à la raison qui commande, et une sanction inéluctable qui menace. Voilà pourquoi les vrais malfaiteurs intellectuels et les vrais ennemis de la société, ce sont les promoteurs de la prétendue morale laïque ou civique. Il n'y a qu'un pas, de leurs théories creuses et de leurs chimères sentimentales aux doctrines du déterminisme et du fatalisme, qui justifient le crime et le délit comme le fruit nécessaire d'irrésistibles tendances. Et nous sommes dans le monde le seul pays qui livre ses enfants à l'école d'où l'on a chassé le vrai Dieu, pour lui substituer la raison humaine et les lois qu'il lui plaît de promulguer. Etonnons-nous, après cela, des progrès de la criminalité parmi les adolescents et les jeunes hommes, élevés d'après un système essentiellement destructeur de toute obligation morale!

Après tout, les criminels sont des gens qui luttent pour la vie, à leur façon sans doute, mais non sans quelque logique, étant donné

les principes en honneur dans nos écoles. Ce n'est pas sans quelque stupeur que nous venons de lire quelques-unes des harangues officielles prononcées aux distributions de prix. Il faut croire que les orateurs de ces solennités scolaires n'ont qu'une demi-conscience des énormités qu'ils débitent ; mais leurs paroles n'en sont pas moins un déplorable oubli du respect qu'impose l'esprit naturellement droit de l'enfant. C'est ainsi qu'en Sorbonne, après un discours ministériel tout à l'honneur de la "liberté de la conscience et de la pensée," l'histoire naturelle est venue donner à la jeunesse une leçon de morale et de patriotisme. L'homme, du reste fort honorable, qui portait la parole ne s'est pas contenté de célébrer les gloires des sciences dont il est le très distingué professeur. Il a voulu, lui aussi, faire de la philosophie à la façon moderne, assemblage bizarre de physiologie et de métaphysique. Nous avons le regret de dire que les principes régulateurs de la vie, tirés par M. Seignette du jeu des forces dans la nature, ne sont pas de ceux qui arrêteraient l'essor de la criminalité et feraient de la science un agent moralisateur.

Si, comme l'a dit l'orateur, les lois de la vie se ramènent à une sorte de mécanique élémentaire et inconsciente, c'est la force qui est toute la morale et le succès qui doit s'appeler vertu. Cette conséquence, que n'accepterait sûrement pas celui qui en a posé le principe, serait la destruction de tout ordre moral, et, parmi les criminels, ceux-là devraient seuls être châtiés qui auraient le malheur de ne pas réussir. M. Seignette n'a pas été plus heureux quand il a voulu dégager de l'étude des sciences naturelles la grande loi de la lutte pour la vie. On abuse depuis quelque temps de cet axiome darwiniste, et il n'est pas jusqu'aux jeunes filles que l'on n'excite à ce combat pour l'existence. C'est ainsi que, le 28 juillet, un certain M. Opportun disait aux élèves d'une école de jeunes filles : "Les écoles s'élèvent partout dans notre cité, et partout elles donnent gratuitement aux enfants de Paris cette instruction si nécessaire à la lutte pour la vie, lutte fatale pour laquelle il nous faut des armes de plus en plus perfectionnées."

L'évolutionnisme étant fort en honneur dans l'enseignement officiel, il faut croire que les orateurs des solennités universitaires adoptent ses formules en connaissance de cause, et leur donnent un sens conforme aux théories dont elles sont le corollaire. Or, en préconisant comme une loi nécessaire, dans l'évolution de la nature, la lutte pour la vie, Darwin n'a pas entendu autre chose que le combat du fort contre le faible. D'après son système, la victoire est aux

mieux armés. Par conséquent, une leçon de morale fondée sur l'évolutionnisme se réduit à l'apologie de la force brutale, c'est-à-dire à la négation du droit. Les criminels ne font pas autre chose que poursuivre l'application de cette théorie. Ils suppriment ceux qui gênent l'évolution de leurs appétits, et s'emparent des biens que leurs propriétaires sont inhabiles ou impuissants à défendre. L'école où l'on enseigne de tels principes ne peut être qu'une pépinière de lutteurs de ce genre.

Il faut citer encore quelques lambeaux de l'éloquence officielle, pour se faire une idée de la dépression morale d'un pays où l'on peut donner impunément à des enfants des leçons d'impiété. Nous ne parlons pas de ce dédain ridicule qu'affectent ces singuliers Français pour les institutions et les gloires de la vieille patrie. Prenons seulement le côté moral et religieux, qui intéresse plus directement la question de criminalité. Voici ce qu'a pu dire à des jeunes filles d'une école ménagère un M. Champoudry, vice-président du conseil municipal de Paris: "Je sais bien que certains prétendent que le travail est une punition divine infligée à l'humanité pour expier un péché commis par l'une de nos grand'mères, mais n'en croyez rien, car cette affirmation vient de gens qui veulent vivre à nos dépens en ce monde, sous le prétexte de nous ressusciter après notre mort pour nous rendre plus heureux ensuite. Nos pères, plus crédules et moins libres que nous, travaillaient sans avantages pour eux-mêmes, avec une ardeur hors de proportion avec les forces humaines, pour le profit de quelques privilégiés. Nous ne vous demandons ni cette ardeur trop vive, ni ce désintéressement (1)." Naturellement, ce moraliste en appelle à J.-J. Rousseau et à Diderot, pour démontrer à des jeunes filles que le travail est un instrument de bonheur. Malgré d'aussi belles promesses, les protégées du conseil municipal ne tarderont pas à se convaincre que le repos a bien ses avantages. Résisteront-elles à la tentation de chercher l'idéal de la vie ailleurs qu'au fond d'un atelier? Ce ne sont pas les conseils de M. Champoudry qui leur en donneront la force.

Un autre conseiller municipal, M. Patenne, offre à des jeunes gens de l'école Arago cette belle leçon d'histoire et de morale: "On est frappé de la différence qui existe entre l'enseignement vraiment utile et pratique que vous recevez aujourd'hui et celui donné autre-

¹ *Ann. 1. Bulletin municipal officiel de la ville de Paris, 2 août, p. 1958.*

fois par les Frères ignorantins. L'enseignement clérical avait pour bases la croyance en Dieu, la crainte de châtimens éternels et l'obéissance au roi ; à cette heureuse époque, le siège du gouvernement français n'était pas à Paris, il était à Rome, aux pieds du Pape, et, d'après les doctrines chères aux Jésuites, les chrétiens ne devaient espérer de bien-être que dans l'autre monde. L'enseignement sous la République vous convie à aimer votre patrie, votre famille, à travailler pour constituer votre bien-être, non dans l'autre monde, mais ici-bas, ce qui est plus sûr (1)." Le moindre défaut de cette tirade libre-penseuse, c'est l'ineptie historique qui fait gouverner la France gallicane par Rome. Mais, ce qui mérite d'être condamné à l'égal d'un crime, c'est la façon plus que légère avec laquelle un représentant de l'autorité se moque des bases de tout ordre moral, et convie des enfants à la poursuite exclusive du bien-être matériel. Une école préparatoire au crime et au délit pourrait être fondée sur ces principes, et le succès couronnerait sûrement les efforts de ses maîtres.

Citons encore deux harangueurs de la jeunesse, habiles, eux aussi, à travestir l'histoire. Ce sont toujours des membres de ce conseil municipal de Paris qui semble avoir le monopole de toutes les insanités. M. Lucipia, dont le nom réveille des souvenirs moins pacifiques qu'une distribution de prix, après avoir maudit les jours sombres de la royauté et célébré "la lumineuse clarté de la Révolution," apprend aux élèves de l'école Turgot tout le bonheur qu'ils doivent à la République : "N'êtes-vous pas affranchis, leur dit-il, de ces chaînes intellectuelles dont parle d'Holbach, quand il dit, retraçant le tableau de l'enseignement avant la Révolution : " Au sortir des mains de ses instituteurs, le jeune homme ne sait ni ce qu'il est, ni ce qu'est une patrie, ni ce qu'il doit faire pour elle dans les divers états où il peut se trouver. Il n'a l'esprit rempli que de dogmes et de mystères inconcevables : toute sa morale consiste à croire fermement ce qu'il ne comprend pas." On ne vous demande plus de croire ce que vous ne comprenez pas, on ne vous entasse plus dans le cerveau des mystères et des dogmes (2)." Et plus bas, l'ancien communal présente les massacres du 10 août comme un acte d'énergie qui sauva la France. Affranchissement de tout dogme, adoration de la matière, apologie de la révolte et de l'assassinat,

1. *Bulletin municipal officiel*, 30 juillet, p. 1938.

2. *Bulletin municipal officiel*, 31 juillet, p. 1945.

voilà de quoi former une jeunesse prête à tous les entraînements et prompte à toutes les jouissances, deux voics qui mènent facilement au vice, en attendant que celui-ci pousse au crime.

Enfin, pour terminer la série de ce que nous appellerions volontiers un attentat à la foi et aux mœurs de la jeunesse, écoutons un moment M. Stupuy, encore un conseiller municipal, chargé de haranguer les élèves du collège Rollin. Celui-ci veut que "l'enseignement soit un noviciat d'existence régulière, de liberté d'esprit, de virilité civique." Il déclare aux professeurs que leur devoir est de transmettre "ce flambeau du savoir et des progrès de l'esprit humain dont la lumière se multiplie et s'accroît en marchant." Il les félicite de comprendre, "avec le ministre aux larges vues qui dirige l'Université, que les générations actuelles et celles de demain ne peuvent plus être ce qu'ont été les générations d'autrefois." Vient ensuite l'hommage obligé à la Révolution française et l'injure à l'histoire et aux aïeux. "Au milieu de la vie douce et facile, s'écrie M. Stupuy, que vous font les mœurs modernes, environnés que vous êtes des monuments des arts, des merveilles de l'industrie, de tout ce qui peut ajouter au bien-être et à la splendeur d'une société perfectionnée, songez-vous quelquefois à ce que furent longtemps les tristes et sombres écoles du moyen-âge; ces classes jonchées de paille et de foin, où il ne fut permis de s'asseoir sur des bancs que vers la fin du quinzisième siècle? à ces autres collèges moins austères mais où l'intelligence était dégradée par de honteux châtimens (1)?" Pour un peu, cet ennemi de la paille et du foin, qu'il est seul, du reste, à avoir découvert dans les écoles du moyen âge, apprendrait à la jeunesse que l'homme date de la Révolution, et qu'au siècle de Louis XIV l'anthropopithèque n'avait pas encore achevé son évolution. Ce serait aussi conforme à l'histoire et à la moralité que toutes les autres divagations de M. Stupuy. La leçon se termine par une apologie du positivisme et par l'éloge du ministre intelligent qui vient de fonder au Collège de France une chaire destinée à l'histoire de cette religion faite pour ceux qui n'en ont aucune. Il faut dire aussi que le professeur Janet reçoit en passant un compliment bien senti pour s'être élevé contre "les dogmes absolus, les intolérances, les haines de parti et les guerres de religion." Et c'est là, avec Voltaire, Diderot et Condorcet pour exemples, tout ce que l'Université

trouve à présenter à des jeunes gens, pour les armer contre les difficultés de la vie, les entraînements des passions et les écueils où peuvent sombrer la vertu et l'honneur,

VI

Nous n'avons cité, comme spécimens de l'éloquence officielle, que des discours prononcés devant la jeunesse de Paris. La province universitaire a rivalisé, paraît-il, de zèle et d'enthousiasme avec la ville-lumière. Partout, ou à peu près, même éloge du bloc révolutionnaire, même dédain pour l'Eglise et même absence de Dieu, mis au rang de quantité négligeable par des hommes voués au métier si difficile d'éducateurs. Si de tels attentats ne méritent pas le nom de crime social, nous ne savons plus à quelles basses œuvres il faudra désormais réserver un tel nom.

Le procès des anarchistes de Liège jette une triste mais vive lumière sur les effets de l'instruction dans un esprit sans foi religieuse. Le principal coupable, Moineaux, voulut prendre lui-même sa défense. Après avoir revendiqué toute la responsabilité de son crime, il exposa avec un parfait cynisme comment il était devenu révolutionnaire. C'est en lisant l'histoire, dit-il, qu'il comprit le sort misérable fait à la classe ouvrière par des institutions inventées par la bourgeoisie pour opprimer le prolétaire. Ce criminel lettré avait en effet parfaitement étudié toutes les phases de la révolution depuis 89; il en rendait un compte très exact, et, se faisant gloire d'avoir si bien compris l'histoire, il souhaitait à tous ses camarades le même bonheur et la même conviction. Celui-là n'était qu'un de ces logiciens conséquents, comme en produit nécessairement l'instruction sans Dieu et sans morale. Avons-nous le droit d'espérer que la race de ces adversaires de tout ordre social disparaîtra bientôt devant la civilisation sortie de l'école neutre? Assurément non. Comme nous l'avons déjà fait observer, Dieu disparu, c'est l'obligation morale tombée au rang d'une formule creuse. Le plaisir et la peine restent comme le seul mobile de l'activité humaine et l'unique loi morale directrice de la vie.

Voilà, pourquoi, de toutes parts, au concours mutuel des êtres raisonnables unissant leurs forces pour atteindre un but commun, nous voyons substituer la lutte impitoyable des appétits. Vivre à l'aise, même au dépens d'autrui, voilà l'idéal d'une société dont la loi morale et économique se résume dans le bien-être.

Le second Empire, sans arriver jusqu'aux audaces doctrinales d'aujourd'hui, commença le travail de décomposition morale dont nous paraissons destinés à voir les dernières hontes. On ne parlait alors que des moyens propres à augmenter le bien-être matériel du peuple. L'exemple, venu d'en haut, ne contribua pas peu à répandre jusque dans le peuple le goût du luxe et du plaisir. Les besoins factices se multiplièrent bientôt dans tous les rangs de la société, à mesure que diminuait le sentiment religieux, seul capable de mettre un frein aux habitudes de dépenses exagérées et de jouissances matérielles. Le mal n'a fait que s'aggraver depuis la chute de l'Empire. Ce qui n'était alors qu'une sorte d'essai est devenu comme un état social définitif, et les générations nouvelles, de par l'Etat, sont élevées dans ces principes économiques qui bornent au plaisir tout le but d'une vie. Le devoir social exigeait autrefois que l'individu s'adaptât, lui et ses facultés, aux conditions de la société. Aujourd'hui, nous voyons se multiplier ces hommes qui prétendent accommoder à leurs appétits et à leurs passions les rapports qu'ils entretiennent avec leurs semblables. Ceux-là s'appellent les criminels de tendance et de principe ; le crime n'est que la réalisation de leurs désirs en dehors de toute loi morale. Or, encore une fois, l'instruction séparée de l'éducation morale et religieuse a fait ses preuves et montré par ses produits qu'elle a toutes les chances de réussir à faire monter la criminalité.

Il y a bien d'autres facteurs sociologiques du crime que l'éducation athée, ou neutre au point de vue religieux. Mais nous tenons pour cause principale de la multiplication du crime cette ignorance de la loi divine, imposée par le législateur aux enfants de nos écoles publiques. Aucun peuple civilisé n'a osé jusqu'ici fouler aux pieds les droits de la conscience et de la liberté, au point d'interdire que le nom de Dieu fût prononcé par les maîtres officiels de l'enfance et de la jeunesse. Ni en Europe ni en Amérique on ne rencontre un pays où la religion soit regardée comme un péril pour la formation intellectuelle et morale du premier âge. Nous sommes dans le monde le seul peuple qui ose pratiquer une législation scolaire sans respect pour la foi. Nulle part le bon plaisir de l'Etat ne règle comme chez nous, et sans appel, toutes les questions d'enseignement. La loi de 1882 et celle de 1886, qu'il faut accepter, paraît-il, pour avoir le droit de se dire républicain, poussent jusqu'aux extrêmes limites la tyrannie légale. Même dans certains Etats d'Amérique, où la diversité des cultes ne permet pas de donner à toutes les écoles un caractère

confessionnel, la laïcité est loin d'être entendue comme en France. Partout on commence la classe par une prière, on y lit un chapitre de la Bible, et le maître a toute liberté, quand il le juge à propos, de parler de Dieu, de Jésus-Christ, de l'immortalité de l'âme et de la vie future.

Partout ailleurs que chez nous, l'enfance est donc élevée dans une atmosphère chrétienne. Au point de vue scolaire nous sommes au ban des nations civilisées. Il n'y a pas là de quoi surexciter notre fierté nationale. Quant à ceux qui nient l'influence pacificatrice de la religion, et croient possible une morale meilleure et plus sûre que le Décalogue, ils sont les pires ennemis de leur pays. Ils ont cependant réussi à faire passer dans le code, et bientôt, hélas ! dans les habitudes françaises, une législation justement appelée scélérate, car elle est le moyen le plus sûr de vider les églises et de remplir les prisons. Il serait difficile d'imaginer un moyen plus efficace pour donner aux passions toute liberté, et par là même favoriser l'évolution du crime. Cela s'appelle un attentat contre la société et contre la patrie.

H. MARTIN, S. J.

EMILE ZOLA A LOURDES

Toute la presse s'est occupée du voyage fait dernièrement par M. Emile Zola, le romancier si tristement célèbre, à la grotte de Lourdes. Des rédacteurs du *Temps*, du *Gaulois*, de la *Croix du Sud* ont interrogé M. Zola. Nous reproduisons le récit de ces journaux à titre d'information, en le faisant suivre d'une intéressante communication que le docteur Boissarie, président du bureau des médecins de Lourdes, a adressée à l'*Univers* sur le même sujet.

Commençons par le récit du *Temps* :

J'ai traversé Lourdes,—c'est M. Emile Zola qui parle—l'année dernière, en septembre. Frappé du spectacle dont j'étais le témoin, je résolus de revenir cette année-ci, à l'époque du "pèlerinage national", pour en étudier le mécanisme. Les deux premiers jours, j'ai gardé l'incognito. J'ai assisté à l'arrivée des malades, à la gare. Quelle cour des miracles, bon Dieu ! J'ai vu débarquer les douleurs humaines les plus épouvantables. Les larmes me sont venues aux yeux devant ce grand déballage de souffrances. Quiconque ne l'a pas vu ne saurait le soupçonner. Souvent, les médecins défendent le voyage aux malades, vu leur état de faiblesse ; mais ils l'accomplissent malgré cette interdiction, et quelquefois ils meurent en route. C'est ce qui vient d'arriver : dans le trajet de Paris à Lourdes, on a perdu deux malades.

Je n'ai pas tardé à être reconnu. Je suis allé alors trouver le P. Picard, des Pères de l'Assomption qui dirigent chaque année le pèlerinage ; j'ai vu également le P. Bordebat, supérieur des Pères de la Grotte, et je leur ai dit ce que je venais faire. Ils m'ont reçu avec la plus grande courtoisie. "Nous n'avons rien de caché ici, m'ont-ils dit : nous agissons au grand jour, vous pourrez tout voir." Le docteur Boissarie, médecin de la grotte, s'est mis à ma disposition, et le président de l'hospitalité du Salut, M. de Raymond-Cahusac m'a délivré un laissez-passer au moyen duquel j'ai pu circuler partout. Après avoir visité le sanctuaire, je suis allé au bureau des constatations, où les guérisons sont enregistrées.

—En avez-vous constaté ?

—Non, aucune, pendant les heures que j'y suis resté. Il est vrai que je n'ai ni la foi qui pourrait me les faire voir ni la science médicale qui pourrait me les faire connaître. Jè ne suis ni croyant ni médecin. Mais, au surplus, comment voulèz-vous qu'on puisse se rendre compte de la guérison d'une maladie organique comme une lésion au cœur, une phtisie, par exemple ? Dans ces sortes d'affections, les diagnostics sont toujours incertains. Tel médecin atteste une cavité dans le poumon droit, qu'un autre ne distinguera jamais, s'il ne la place pas dans le poumon gauche. Dans ces conditions, il est à peu près impossible d'établir la guérison d'une maladie organique : elle pourra, d'ailleurs, toujours être contestée. Il n'en serait pas de même de la guérison de plaies apparentes, telle qu'une carie des os, par exemple. Si vraiment un bain d'eau claire guérit ces maladies-là, que tout le monde peut constater, il faut crier au miracle.

A ce propos, on m'a cité le cas d'une jeune fille nommée Clémentine Trouvé, de Rouillé. Cette jeune personne qui m'a été présentée, avait une carie des os du talon gauche avec un commencement de névrose. Avant son départ pour Lourdes, un médecin avait certifié son état ; une résection de l'os qui était à moitié rongé, avait été indispensable. Elle arrive à Lourdes. Que se passa-t-il ? On la trempe dans une des piscines, où elle reste deux minutes (c'est la durée ordinaire de ces sortes de bain) ; on l'en retire : la plaie suppurante a subitement séché ; les os se sont refaits ; elle est guérie sur-le-champ.

—Vous l'avez vue ?

—Ah ! non pas. On me l'a dit. Ceci s'est passé l'année dernière. J'ai vu la personne cette année-ci : je l'ai vue guérie, mais je ne l'ai pas vue malade. Elle m'a montré son pied, qui est sain ; mais comment était-il l'année dernière ? Je n'en sais rien. J'aurais voulu le voir avant le bain. Mlle Clémentine Trouvé est une personne fort délurée qui conte son cas avec la facilité de quelqu'un qui n'en est pas à son premier récit.

—M. Zola, me disait-elle, vous ne croyez pas aux miracles. Vous êtes un incrédule. Je prierai Dieu pour vous.

—Comme vous voudrez, mon enfant, lui ai-je répondu en riant ; ça ne peut pas me faire de mal.

A propos de ces plaies apparentes, j'ai soulevé une question qui a quelque importance. Il faut vous dire que ces plaies préoccupent beaucoup les médecins attachés au sanctuaire et que ce sont celles-là

surtout qu'on entend guérir. " Eh bien, disais-je au docteur Bois-sarie, vous avez un moyen de convaincre tout le monde de leur guérison. Vous devriez avoir dans vos hôpitaux une salle de plaies apparentes. Quand une personne atteinte d'une de ces affections vous est présentée, il faudrait la faire examiner par une commission. Un procès-verbal de constatation serait rédigé. On pourrait même faire une photographie instantanée de la plaie. Ces précautions prises, si la guérison intervenait, personne ne pourrait la révoquer en doute. Mais, au fait, pourquoi diable vouloir guérir ces plaies compliquées ? Si un croyant qui a une écorchure au doigt trempe ce doigt dans l'eau de Lourdes, et si, après le bain, toute trace d'écorchure a disparu, le miracle sera tout aussi grand."

Ah ! ces piscines où l'on immerge les malades, s'écrie tout-à-coup l'auteur de la *Débacle*, quel spectacle douloureux elles offrent ! L'eau est à une température de 10°, on ne la change que deux fois par jour, et, comme il y passe des bataillons de malades dans la journée on y voit la sanie sortie des plaies qu'on a baignées, des restes de charpie, que sais-je ? C'est un bain de bacilles, une quintessence de microbes, un horrible bouillon de culture. Ce qui est surprenant, en vérité, ce n'est pas qu'on en sorte guéri, c'est qu'on n'en sorte pas plus malade qu'auparavant ; c'est que cette eau contaminée ne soit pas le véhicule de maladies contagieuses. Ah ! les théories de Pasteur reçoivent ici un bien singulier démenti !

Quel spectacle ! Je ne puis m'empêcher d'y revenir. J'ai vu plonger dans ces piscines un ataxique et un paralytique qu'on tenait suspendus au moyen de courroies. Au contact de l'eau froide, ils ont eu un spasme douloureux ; je les ai vus rejeter violemment en arrière leur tête convulsée ; leur visage exprimait l'angoisse ; un long frémissement agitait leur corps. Mais on ne tient compte de rien, et les malades restent plongés le laps de temps nécessaire. Souvent les médecins s'opposent à ces immersions, mais les malades passent outre.

—Il n'y a donc point de guérison ?

—Aux piscines, je n'en ai pas remarqué, ni au bureau des constatations ; mais devant la Grotte, c'est autre chose. Hier, j'ai suivi la procession : je me tenais juste derrière le Saint-Sacrement. Sur le passage du cortège devant la Grotte, les pèlerins se tenaient prosternés, la tête dans la poussière ou les bras en croix. Les malades, couchés sur des civières, tendaient vers le Saint-Sacrement des mains suppliantes. Il y en avait qui éclataient en sanglots ; d'autres

faisaient entendre des cris : " O Marie ! ô Vierge ! guérissez-moi ! " Ou bien encore : " Guérissez les ! " criait-on de toutes parts. C'était un immense cri de foi, demandant la vie. Car les malades ne s'adressent pas à la Vierge pour qu'elle leur assure une autre vie, mais pour qu'elle leur conserve celle-ci ; ce n'est pas le ciel qu'ils demandent, c'est la terre.

Devant la grotte, l'élan de la foule est extraordinaire, l'exaltation des pèlerins, malades ou bien portants, est là à son comble. Eh bien, j'ai vu des gens qui ne pouvaient remuer se lever tout à coup et marcher. Mais de pareils résultats sont obtenus dans les hôpitaux par la suggestion. Aucun médecin ne nie que des guérisons se produisent devant la Grotte, et Charcot envoie à Lourdes ceux de ses malades qui sont croyants. Certainement, des maladies nerveuses sont guéries à Lourdes, mais les médecins du sanctuaire ne s'arrêtent pas à ces guérisons-là. Ce sont les plaies apparentes qui fixent leur attention. Je leur ai indiqué le moyen d'attester publiquement leur guérison. Le suivront-ils ? Je n'en sais rien, mais il est curieux que je sois d'accord là-dessus avec le Pape Léon XIII, si toutefois ce qu'on me rapporte est exact.

" Est-il vrai, disait un jour le Pape, qu'il y ait des miracles à Lourdes ? " Comme on lui répondait affirmativement ; " Eh bien, ajouta-t-il aussitôt, il faut les faire constater scientifiquement, afin que personne n'en doute. "

— En somme, vous avez été très intéressé par le spectacle que vous avez vu, demandons-nous à l'éminent écrivain.

— Très intéressé et très ému, nous répondit-il. Il règne parmi tous ces malades une confraternité touchante, et il est fréquent de voir un malade prier pour la guérison de son voisin, non pour la sienne propre. Mon Dieu ! au fond, c'est un appel au bonheur qu'ils viennent faire ici. Ils demandent une meilleure répartition de la santé, comme les anarchistes demandent une meilleure répartition de la richesse. Ces croyants ressemblent aux anarchistes par ce désir du mieux qu'ils expriment. Les anarchistes font appel à la violence ; les croyants font appel à des puissances supérieures ; mais ceux-ci ne menacent pas l'ordre social, et leur moralité est bien au-dessus de celle des anarchistes, car tous ces croyants sont de très bonne foi, et ce n'est pas une comédie qu'ils jouent. Chrétiens et anarchistes ont un grand besoin d'illusions, de rêve. Les religions, les formes politiques, peuvent passer ; ce qui demeure, c'est cette poursuite du rêve.

—Croyez-vous à l'éternité de ces manifestations religieuses ?

—Je crois à l'éternité de l'illusion. Il est certain qu'il y a en ce moment un retour marqué vers le mysticisme, et cet excès de foi est assez surprenant dans cette fin de siècle mouvementée, où nous voyons la débâcle de tout. Pourquoi ce recul inattendu ? Parce que la science n'a pas tenu ses promesses (pourra-t-elle les tenir toutes ?), et alors les foules déçues se retournent vers la religion. La science ne peut pas donner l'égalité, ni cet idéal de justice que l'humanité poursuit sans relâche. Au reste, des manifestations comme celles de Lourdes ne font courir aucun danger à la société. Tout au plus, le philosophe peut y trouver à redire, parce qu'elles ne constituent pas précisément un triomphe pour la raison ?

—Vous allez donc écrire un livre sur ce sujet religieux ?

—Oui, pour moi, c'est un sujet merveilleux, aussi beau que celui de la *Débâcle*. Je vais faire entrer dans ce nouveau livre, le mouvement néo-catholique que préconisent M. de Vogüé et la nouvelle attitude politique de Léon XIII. Je suis séduit par cette œuvre et j'y pense toujours, mais je ne commencerai pas à écrire ce livre avant l'an prochain. Il faut que j'achève celui auquel je travaille en ce moment. L'an prochain, je reviendrai peut-être à Lourdes, et peut-être aussi m'établirai-je dans une solitude au bord de la mer pour travailler à mon ouvrage sur Lourdes.

Le correspondant du *Gaulois* conte que M. Zola a voulu visiter la Grotte après le départ des pèlerins :

Zola s'arrête longtemps devant un Frère quêteur qui se tient sous la première arcade de l'église du Rosaire et qui doit, paraît-il, avoir les honneurs d'une description dans son prochain livre sur Lourdes.

Son tricorne usé, posé sur son prie-Dieu, est rempli de sous qui semblent en appeler d'autres.

Le moine, vêtu d'une robe de bure sur laquelle pend un long crucifix de bois, est un vieillard nonagénaire qui quête pour d'autres vieillards.

—Je suis le père des pauvres : un petit sou pour mes vieillards.

Le Frère est connu de Zola, qui, après lui avoir donné son aumône, nous apprend qu'il est le quêteur d'un asile de vieillards de la montagne. L'été, il mendie à Lourdes ; l'hiver il court les montagnes avec un âne pour aller de ferme en ferme demander de la nourriture pour ses vieux.

—Voilà du socialisme, nous dit M. Zola, et du vrai socialisme !

Nous allons à la Grotte que nous pouvons visiter en détail. Impossible de l'approcher pendant les jours de pèlerinage ; les malades seuls sont admis près de la roche sainte.

L'aspect quasi solitaire de la Grotte émeut Zola. Un groupe agenouillé contre la grille excite sa curiosité.

Le père récite à haute voix son chapelet, tandis que ses deux charmantes filles lèvent les bras au ciel, au-dessus de la mère étendue dans une petite voiture de malade. Ces pèlerins viennent de Varsovie en actions de grâces. Le comte Alfonso Skarzynski, parent du cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, nous raconte, aussi simplement que s'il s'agissait d'un voyage de Paris à Chartres, comment il vient de Varsovie à Lourdes.

—Ma fille cadette, nous dit-il en montrant une charmante jeune fille de vingt ans, aux grands yeux noirs et langoureux, avait une maladie de l'épine dorsale ; nous avons fait une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, et le neuvième jour elle s'est levée guérie de son lit de douleur, je pourrais dire d'agonie.

“Quant à ma femme, poitrinaire depuis huit ans, elle avait été abandonnée par ses médecins et attendait, résignée, sa dernière heure.

“Nous faisons le vœu de venir à Lourdes si elle est sauvée. A l'instant, elle a été guérie et nous avons cessé de réciter les prières des agonisants pour entonner le joyeux *Te Deum* des vivants.

“Nous sommes ici en action de grâces. Le voyage a un peu affaibli ma femme, mais elle ne veut pas demander sa guérison. *Nous ne voulons pas abuser de la bonne Vierge.*”

Ce mot charmant est dit avec une émotion qui vous touche.

Zola note chaque détail de cette conversation.

Un paysan des environs de Besançon est venu à pied, traînant sa femme infirme dans une petite voiture fabriquée par lui et qui a l'aspect d'un cercueil. Durée du voyage, soixante-dix jours.

Dans la grotte se tient une toute jeune femme atteinte de cette maladie de poitrine qui met dans les yeux de ses victimes des éclairs de beauté. A genoux, à côté d'elle, son mari, un officier d'avenir, récite son chapelet. La jolie petite poitrinaire ne tousse pas à la grotte.

Rien n'est touchant comme de voir ce soldat égrener son chapelet comme une nonne et déposer sur les genoux de sa femme des gerbes de fleurs qu'il passe pieusement sur la grotte.

—Ce couple aura une page dans mon livre, nous dit Zola en se retirant ému.

Zola visite ensuite la basilique.

Il exprime son admiration et prend des notes à la vue des bandes de soie et d'or, des cœurs et des épées de soldats.

Nous descendons ensuite à la crypte où nous nous croisons avec un étrange visiteur. Au premier abord, on se croirait en présence de Mounet-Sully. Les longs cheveux noirs tombent en désordre comme ceux du grand comédien ; les yeux sont aussi profonds et le teint aussi basané. Mais Mounet-Sully ne s'habille ainsi que sur la scène de la Comédie-Française, Zola interroge cet étrange personnage, qui lui apprend à sa stupéfaction qu'il est un simple pèlerin et qu'il arrive à pied de Russie pour accomplir son pèlerinage de Lourdes.

En quittant son interlocuteur, M. Zola résumait ainsi son impression :

—Voyez-vous, nous dit-il en nous quittant, ce que je vois ici est trop grave pour que je puisse me décider à la légère. Je veux étudier. Je suis comme saint Thomas, je veux palper les miracles, enfoncer mes mains dans les plaies, me rendre compte qu'elles sont bien cicatrisées.

“Même après avoir constaté ces miracles, je ne dirai pas ce qui se passe dans le fond de ma conscience. Il y a une chose que je puis dire et que j'écrirai. J'avais entendu parler de Lourdes comme d'une superstition honteuse pour notre siècle, je l'avais cru moi-même, mais je constate au contraire que Lourdes est le foyer de la charité, de l'enthousiasme, du dévouement, et je maintiens que Lourdes est utile dans un siècle d'égoïsme. Quant au surnaturel, j'en parlerai plus tard. Ce que je puis vous dire dès maintenant, c'est que j'ai vu ici des choses *extra-naturelles*.”

Le lendemain, M. Zola, causant avec le même journaliste, lui a dit :

—Je suis resté longtemps avec les médecins, et j'ai entrepris le docteur Boissarie, pour l'amener à installer une salle des plaies apparentes, où tout le monde pourrait constater les plaies avant et après la guérison.

S'il est vrai que ces plaies se cicatrisent dans la piscine comme

me l'affirmant des personnes dignes de foi, eh bien ! le monde doit être converti à Lourdes, ou plutôt par Lourdes.

M. Zola s'anime en prononçant ces paroles.

Nous parlons ensuite de la procession du Saint-Sacrement au milieu des malades.

— Il se passe des choses inouïes à ce moment, nous dit-il, et que je décrirai longuement. A ce propos, savez-vous par qui j'étais accompagné à la procession ? Par un Assomptionniste, le Père Roger Desfourniels, de la Société des gens de lettres. Quand il était dans le monde, il a écrit un livre, *Floréal*, pour combattre *Germinal*. Après la mort de sa femme et de ses deux enfants, il est entré au couvent. Il a été charmant pour moi . . .

Puisque vous devez transcrire notre conversation, détruisez donc une légende : je n'ai jamais attaqué la religion. Citez dans mes livres un seul prêtre caricaturé.

On me reproche le nom du Christ donné à un personnage de la *Terre*. Mais ce reproche ne tient pas debout. Dans nos campagnes nous avons des vagabonds avec la barbe inculte, qu'on appelle Jésus-Christ, et le curé parfois emploie ce surnom pour désigner l'individu. J'ai fait de même dans mon livre.

Je demandai alors à M. Zola ce qu'il pensait de tout ce qu'il avait vu.

— Inutile ! m'a-t-il répondu. Le moment n'est pas venu. Je me refuse à dire ce que je pense. Dieu seul le sait. Je parlerai plus tard.

L'explication que donne M. Zola ne justifie ni n'excuse l'abominable profanation qu'il a faite du nom du divin Sauveur.

Sur la question des miracles, M. Zola a été particulièrement interrogé et pressé par un rédacteur de la *Croix du Sud* :

.. M. Zola s'est jeté dans des explications embarrassées et sans valeur. Il se demande si on peut avoir confiance dans l'authenticité des certificats qu'apportent les malades.

Je lui ai répondu que si les certificats des médecins, apportés par les malades n'étaient pas authentiques, quand on rapporte dans les ouvrages ou les revues les guérisons avec la publication de ces certificats, il se serait bien trouvé des médecins qui auraient protesté contre l'abus criminel qu'on aurait fait de leur nom et de leur signature.

Il m'a dit alors qu'il faudrait aussi que chaque médecin qui a signé le certificat accompagnât le malade à Lourdes, de manière que ce soit le même observateur qui constatât le mal et la guérison.

Je lui ai répondu que, lorsque les miraculés rentraient chez eux, ils étaient ordinairement visités par le médecin qui les avait vus au départ; que, par conséquent, de ce côté aussi, toute supercherie était impossible, et que, d'ailleurs, il ne me paraissait pas se rendre compte de l'impossibilité de faire droit à ses exigences inutiles et excessives. "Comment voulez-vous, lui ai-je dit, que ces 1,500 malades soit accompagnés chacun de leur médecin spécial et que tous ces médecins, qui souvent se font tirer l'oreille pour signer le certificat, veuillent et même aient le loisir de les accompagner?"

Tout cela m'a montré que, lorsqu'il s'agit de franchir l'abîme qui sépare le naturel du surnaturel et d'embrasser la foi avec ses conséquences, l'homme a toujours mille raisons pour s'en dispenser et s'amuse, comme on dit, "à chercher des poils dans un œuf". Ce qui m'a amené à dire à M. Zola, tout doucement et sur le ton de la plaisanterie, que si on se montrait aussi exigeant au sujet de l'exactitude des observations qu'il a écrites dans ses ouvrages, qu'il l'est lui-même au sujet des manifestations surnaturelles, il faudrait en effacer bien des pages.

Cependant M. Zola ne m'a pas paru hostile.

—Enfin, croyez-vous au miracle?

—Je crois à la possibilité du miracle. Il me semble bien difficile, à moins de ne croire à rien, de mettre en doute cette possibilité.

—Et si vous étiez témoin d'un miracle dans les conditions de contrôle que vous exigez, auriez-vous la foi?

M. Zola a gardé le silence, il est devenu pensif, et au bout d'un moment:

—Je n'en sais rien, je ne le crois pas, mais c'est une question que je ne me suis pas posée, elle est en réserve.

—Cette réponse ne me surprend pas, ce n'est pas le miracle qui donne la foi; pour croire, il faut la grâce de Dieu. Vous me rappelez la parole de Jean-Jacques Rousseau qui disait: "Si je voyais un miracle, je deviendrais fou."

—Je ne dis pas cela, mais enfin je verrais...

—Et le spectacle de ces malades, de ces immenses foules en prière... quelle impression en avez-vous ressentie?

—Ce côté du pèlerinage est admirable. J'ai été frappé du caractère de sincérité que revêt ici la charité: quant à ces foules en

rière, soit qu'on les envisage au point de vue humain, soit qu'on les considère comme manifestation du sentiment religieux, on ne saurait trouver rien de plus beau ; ça vous émeut, ça m'a empoigné (son geste indiquait jusqu'au cou). Supprimer cela serait un crime de lèse-humanité.

M. Louis Colin, dans une lettre à l'*Univers*, rapporte la réflexion que M. Zola a faite au moment du départ des trains du pèlerinage des malades :

Au moment du départ des trains, lorsque tout Lourdes a l'habitude de se transporter à la gare, pour assister à la scène inoubliable de la séparation, Emile Zola se trouvait au milieu de la foule. Lui aussi allait de wagon en wagon, de portière en portière, visiter malades et guéris, à l'heure du départ. Et, tout étonné de contempler la résignation des moins bien partagés, malgré les infirmités qu'ils remportaient avec eux, il disait à son entourage : "Ce spectacle me charme et me touche. Voilà des religieuses admirables de bonne humeur, de douce gaieté, de sérénité et de dévouement. Leur bonheur est un bonheur particulier, il a un cachet tout spécial qui se reconnaît entre tous. A défaut de la guérison, les malades emportent un renouveau visible qui brille dans leurs yeux. Tout y est fraîcheur, cordialité, sympathie, fraternité, épanouissement."

Voici maintenant la lettre que le docteur Boissarie a adressée à l'*Univers* sur la visite que fit M. Zola au bureau des médecins de Lourdes :

LOURDES, 29 août 1892.

Monsieur le rédacteur,

Le journal le *Temps* a donné de longs détails sur la visite de M. Zola au bureau des médecins de Lourdes. Ces détails sont incomplets par quelques côtés et ne reproduisent pas exactement la physionomie de cette séance.

Voulez-vous permettre au président du bureau de vous résumer le procès-verbal de cette réunion ? vous connaîtrez ainsi les impressions et les réflexions du célèbre romancier à propos des diverses guérisons qui lui ont été présentées.

Le temps lui a manqué, sans doute, pour étudier complètement la méthode que nous suivons, mais il a écouté nos discussions avec un vif intérêt et a bien voulu reconnaître que nous avions avant tout le désir d'arriver à la démonstration de la vérité.

M. Zola est venu deux fois dans le bureau des médecins de Lourdes.

La première fois, le samedi 20 août : il y avait en ce moment quinze ou vingt médecins qui étudiaient les guérisons qui venaient de se produire. Au milieu de nous se trouvaient un membre correspondant de l'Académie, plusieurs anciens internes des hôpitaux de Paris, des médecins de nos grandes villes et de nos principales stations thermales, des représentants des facultés étrangères.

La première malade interrogée fut *Clémentine Trouvé*. Clémentine avait été guérie l'année précédente, à pareille date. Elle était atteinte depuis trois ans d'une carie des os du talon avec fistules nombreuses ; son médecin déclarait dans son certificat que cette maladie n'était justifiable que d'une opération radicale ou d'un traitement à longue échéance. Cette enfant, venue à Lourdes, le pied tout enveloppé de bandes et de charpie pour étancher la suppuration qui coulait abondamment, avait laissé ses linges dans la piscine et, en sortant de l'eau, toute trace de ses plaies, de ses fistules avait disparu ; son talon gonflé ou déformé avait retrouvé son état normal et elle marchait sans bâton et sans douleur.

En venant constater sa guérison, huit jours après, son médecin reconnaissait franchement que toute trace de son ancienne affection avait disparu, et qu'il ne restait que des stigmates cicatriciels, empreintes des lésions éteintes.

—Mais c'est du miracle que vous me montrez ! nous dit M. Zola.

—Nous ne prononçons jamais ce mot, lui dis-je ; mais nous devons reconnaître que ce fait échappe à toute explication rationnelle et scientifique.

—Mais, avec un exemple pareil, je voudrais faire la lumière et imposer à tous la conviction !

Je regrette, ajoute-t-il, de ne pas voir autour de moi des professeurs de Paris.

—Nous le regrettons avec vous ; la porte de notre clinique est ouverte à tous et nous faisons appel à toutes les volontés. *Nous voulons la discussion la plus large.*

Cependant, dans le fait actuel, tout le monde peut constater si une plaie existe ou si elle se ferme ; il est à peine besoin d'être médecin, il suffit de regarder, d'avoir des yeux.

—Avez-vous vu la plaie avant la guérison ?

—Son médecin l'avait vue ; que vaudrait mon témoignage ? Il serait suspect. Celui du médecin du malade offre toute garantie.

d'autant que, dans l'espèce, son médecin n'est pas un convaincu et ne croit guère aux guérisons surnaturelles.

—Mais enfin, j'aurais voulu une enquête complète, ne laissant aucun doute ! Avez-vous d'autres témoignages ?

—Cette enfant habite Rouillé, dans la Vienne, commune composée en grande partie de protestants ; dans cette commune, tout le monde a été témoin de la maladie, de la guérison ; on a construit une grotte sur le modèle de celle de Lourdes. Pendant le voyage à Lourdes, les malades qui accompagnaient la malade dans le train ont vu cette plaie. Ici, à l'hôpital, la directrice de la salle qui accompagne encore cette enfant au milieu de nous peut vous dire comment était cette plaie à l'arrivée et avant la piscine ; enfin, les deux dames préposées aux piscines nous ont dit comment bandes et charpie étaient restées au fond de l'eau et comment la guérison s'était faite sous leurs yeux.

—Mais je voudrais une enquête officielle, la photographie de la plaie à l'arrivée.

—La photographie renseigne mal, ne donne pas les teintes, ne pénètre pas dans les profondeurs des tissus. Et je me demande quelle garantie l'écharpe du commissaire ou le chapeau du gendarme nous donneraient de plus ?

—Mais ce fait est ancien ; nous ne pouvons recommencer cette information, je voudrais voir un fait récent.

—Je serai heureux de vous le montrer s'il vient à se produire.

La seconde malade était une poitrinaire, *Marie Lebranchu*, rue Championnet, 172, Paris. Longtemps soignée à l'Hôtel-Dieu, elle sortait de l'hôpital franco-néerlandais.

Le médecin, le docteur Marquezy, constatait dans son certificat qu'elle était atteinte de tuberculose pulmonaire avec ramollissement et cavernes ; à l'Hôtel-Dieu, du reste, on avait trouvé dans ses crachats du bacille de Koch.

Elle était alitée depuis plusieurs mois ; avait perdu quarante-huit livres de son poids, remplissait chaque jour un crachoir et toussait constamment. Elle venait, après sa première immersion, nous faire constater sa guérison. L'auscultation la plus minutieuse, pratiquée par les médecins présents au bureau, ne permet de constater ni souffle, ni râles ; plus de matité, plus de toux, plus de crachats. Une modification instantanée et complète s'est produite dans l'état de ses poumons.

—Je trouve l'œil de cette femme bien brillant, nous dit Zola.

—Il n'est pas étonnant, lui dis-je, que sa joie se reflète sur son visage ; si nous avions été plongés nous-mêmes dans la piscine et si nous en sortions guéris, nous contiendrions difficilement notre émotion.

—Je ne crois guère à la démonstration des miracles pour les maladies internes. Là on n'y voit pas clair, et les médecins eux-mêmes s'y trompent souvent.

M. Zola nous expose sa foi en la médecine, elle est des plus limitée, et nous n'avons pas en lui un adepte convaincu.

—Avez-vous un médecin ?

—Non, je n'en appelle que pour les membres de ma famille ; pour moi, je me soigne seul ; je ne prends pas de remèdes et je m'en trouve bien.

—Vous nous tenez rigueur, vous nous reviendrez quand vous serez malade ; que ce soit le plus tard possible !

Mais, tout n'est pas conjectural dans notre cas : la guérison d'une maladie de poitrine peut être appuyée par nous presque avec la même évidence que la guérison d'une plaie.

Quand le poumon a la matité d'une planche, quand on a tous les signes d'une caverne, quand on voit un malade avec les yeux caves, la voix éteinte et cette physionomie si caractéristique des dernières périodes, il est à peine besoin d'être médecin : le premier venu lit sur la physionomie du malade le nom de sa maladie. Du reste, cette femme habite Paris, vous pouvez la revoir, la faire ausculter à son retour, faire prendre son observation dans les hôpitaux où elle a été soignée.

—Mais je n'ai pas besoin de tant de faits, nous dit M. Zola, un seul me suffit. La guérison instantanée d'une égratignure peut avoir la même force de démonstration que celle d'une plaie profonde.

La troisième malade était une sourde-muette de naissance qui venait de retrouver l'ouïe dans la piscine : *Noemie Leroux*, venue de la Ferté-Macé (Orne). Elle avait été élevée dans un établissement de sourdes-muettes et lisait la parole sur les lèvres.

La discussion de ce fait donna lieu à une étude des plus intéressantes entre le docteur Chanme, chirurgien de l'hôpital de Périgueux, ancien interne des hôpitaux de Paris ; le docteur Aussilloux, médecin à Narbonne, et les autres membres du bureau.

Cette discussion ne peut trouver sa place ici ; quelques rensei-

gnements importants nous font défaut et nous réservons ce fait pour une étude ultérieure

La dernière malade était atteinte de névrose grave. Alitée depuis le mois de décembre, elle ne pouvait se tenir sur ses jambes, vomissait continuellement.

C'était un véritable squelette, elle ne pesait que 60 livres.

Au sortir de la piscine elle avait marché, ressenti une faim depuis longtemps inconnue, avait mangé sans souffrance, et c'est d'une voix bien assurée qu'elle nous faisait le récit de ses longues souffrances et de sa longue maladie.

Cette guérison, sur laquelle nous faisons les plus grandes réserves, ne pouvait donner lieu à aucun débat. Elle était intéressante pourtant, car la maladie ne pouvait être poussée plus loin, sans danger pour la vie; l'usure organique était complète et comme le disait le médecin de la malade: "*La lampe était prête à s'éteindre faute d'huile.*"

M. Zola était resté environ une heure et demie au milieu de nous, et il avait dû être frappé de la physionomie particulière et bien intéressante que la clinique de Lourdes présente pendant le pèlerinage national. C'est une clinique où il n'y a ni maître ni élève, où le désir de surprendre et de démontrer la vérité fait disparaître, pour un moment, toute autre préoccupation.

—N'êtes-vous ici que des convaincus? nous dit M. Zola.

—Loin de là, le plus grand nombre de nos confrères sont ici sans parti pris, sans conviction arrêtée; ils veulent voir et ils réservent au moins leur adhésion. Je lui nomme même quelques médecins parmi nous qui sont réfractaires à toute idée de surnaturel et de miracle.

M. Zola est venu nous voir une seconde fois, j'étais à peu près seul à ce moment. Il revint sur le fait de Clémentine Trouvé, qui le préoccupe particulièrement.

—Connaissez-vous son médecin?

—Personnellement non, mais je sais que ce n'est pas un convaincu. Il a dit bien haut: "*Que ce soit le diable ou le bon Dieu qui ait guéri cette enfant, ça m'est égal, mais la vérité est qu'elle est guérie.*"

—Je voudrais que vos enquêtes fussent plus complètes.

—A Paris, lui dis-je, nous avons une commission de dix médecins, présidée par un médecin des hôpitaux, qui examine tous les malades avant leur départ, délivre des certificats détaillés et les dossiers qui

nous arrivent à Lourdes sont très complets, je voudrais que tous nos maîtres vinsent ici pour voir comment nous procédons.

—Ils ne viendront pas, nous dit M. Zola ; leur passé, leurs écrits, leur situation, tous les retient loin de vous et les retiendra longtemps encore.

—Reconnaissez que nous procédons avec une entière sincérité et qu'on ne peut mettre en doute notre bonne foi.

—Je l'admets, nous dit-il, mais je voudrais plus de précautions.

—Enfin, ajoute M. Zola, vous avez dit dans votre *Histoire de Lourdes*, que vous aviez mis quatre ans pour voir un miracle ; donnez-moi huit jours.

—Je vous en accorde quinze si vous voulez.

—Je suis très surmené, nous dit M. Zola. Tout le jour, je vais des piscines aux processions, j'étudie, j'examine, et le soir, jusqu'à une heure avancée dans la nuit, je dois classer mes notes. Je vous quitte, mais je reviendrai vous voir. Je veux assister seul à une de vos enquêtes et pouvoir me rendre mieux compte de votre façon de procéder.

M. Zola n'est pas revenu, le temps lui fait défaut. Son scepticisme médical le rend très méfiant à notre endroit ; il s'arrête à des objections de détail et qui sont loin d'avoir la même valeur. Il n'est pas avec nous sur son terrain ; mais nous nous plaisons à reconnaître sa courtoisie parfaite, le désir sincère qu'il paraît avoir de connaître ce que nous faisons ici. Cependant s'il veut que les miracles soient constatés scientifiquement, il doit admettre, en principe, que seuls les médecins sont compétents en la matière et que l'on ne peut mettre en doute les données les plus incontestées de notre art. On ne peut nous refuser de connaître une maladie de poitrine à sa dernière période et de marquer dans chaque maladie ce qui paraît dépasser les forces de la nature.

La visite de M. Zola dans le bureau des médecins de Lourdes pourra, malgré ses réserves et ses principes qui le retiennent loin de nous, attirer ici un plus grand nombre de médecins, nous aider à mettre au grand jour et en pleine lumière les résultats que nous constatons. On verra qu'à côté des questions de foi et d'enthousiasme, il s'édifie une œuvre critique sérieuse et scientifique, faite sous les yeux d'hommes compétents. Mieux encore que dans le

passé, l'on saura que la porte de notre bureau est ouverte à tous les médecins, à tous les savants.

Veuillez agréer, etc.

DOCTEUR BOISSARIE,

*Ancien interne des hôpitaux de Paris,
membre correspondant de la Société
de chirurgie.*

L'étude du surnaturel amènera-t-elle Emile Zola, comme elle a amené Léc Taxil, à revenir à la foi et à la pratique du catholicisme? C'est le secret de la miséricorde divine. Mais jusqu'ici il y a peu lieu de l'espérer.

LA QUEUE D'UNE COMETE

(*Courrier du Canada.*)

Certaines méchantes langues font courir des bruits peu rassurants pour l'avenir d'une certaine feuille hebdomadaire. On assure par exemple dans *certain*s milieux, que la clientèle baisse, que les abonnés se font tirer l'oreille ; on dit . . . beaucoup d'autres choses encore qu'il n'est pas bon de répéter. Calomnies que tout cela, c'est probablement quelque journal *arriéré* comme le *Courrier du Canada* qui aura mis en circulation ces rumeurs, capables de compromettre le succès de notre "feuille nationale." Mais si la chose par hasard est vraie, avouez avec moi que le dévouement n'est pas récompensé ; on était en droit d'attendre mieux de ce bon peuple canadien. Mais que voulez-vous ? On ne saurait tirer de l'eau d'un rocher, le peuple canadien a été si longtemps trompé, abusé, pressuré, opprimé, embéguiné par ces "éteignoirs" de prêtres, qu'il a complètement perdu le sens des nobles choses, les articles "polis et surtout écrits en français," le trouvent indifférent, les retentissants appels à la liberté s'adressent à un sourd ; on embouche la trompette, on frappe sur les cymbales, on joue du fifre et de la guimbarde, les roquets font sonner leurs grelots, rien n'y fait. Pauvre peuple, peuple infidèle, quand paieras-tu tes abonnements ? . . .

Au reste, c'est toujours Baptiste qui sera le premier à en souffrir car "ces arrérages ne se renouvelleront plus à l'avenir, on a adopté le système des journaux français, qui consiste à ne pas envoyer le journal à moins qu'il ne soit payé d'avance, c'est de beaucoup préférable pour l'abonné et pour les éditeurs." Tout cela suffirait bien pour décourager les plus audacieux. Espérons cependant dans l'avenir ; il paraît devoir être moins sombre que le présent. Ecoutez plutôt : "*Le Canada-Revue, toute fausse modestie à part, a la prétention d'ouvrir une ère nouvelle dans le journalisme canadien, l'ère de la libre parole.*" (1) Et puis : "*Les éteignoirs fossiles*

(1) Num. du 23 juillet 1892, p. 65.

auront beau se cramponner à l'ornière, en y mettant toute la force inerte de leurs capuchons renversés, la lumière pénétrant jusque dans les recoins les plus obscurs, détruira partout les larves de l'ignorance." (1) Hum! . . . Ne trouvez-vous pas cette tirade polie et surtout écrite en français" ? . . . c'est du Mirabeau tout pur ! Un éteignoir fossile—qui se cramponne à une ornière!! . . . On craindrait pour son équilibre si toute sa force n'était inerte. Et puis, la lumière du *Canada-Revue*!—qui va détruire les larves de l'ignorance ! tenez, on respire une odeur de suif qui fait mal.

Vous voyez que ce mouvement inauguré par le *Canada-Revue*, n'est pas un mouvement de grelots, c'est bien plus sérieux que cela. Voulez-vous savoir maintenant comment on a procédé ? Ecoutez encore : " *Ce mouvement* (économique, social, religieux, pédagogique, politique, tel en un mot que le veut le *Canada-Revue*) *il est parti d'en bas* (de bien bas en effet) *comme tout mouvement ascensionnel doit le faire ; lorsque l'on part d'en haut, c'est ordinairement pour descendre quand ce n'est pas pour tomber* (2). Vous vouliez dire sans doute " quand ce n'est pas pour monter," c'est plus clair et plus logique. Ces citations, et d'autres qu'on pourrait faire, suffisent pour montrer que le *Canada-Revue* a en effet ouvert une ère nouvelle dans le journalisme canadien, l'ère de la libre parole. Pour ma part, depuis dix ans que je feuillette les journaux, je n'ai jamais vu de parole aussi libre.

Et dire qu'avant la naissance du *Canada-Revue*, le peuple ne savait pas, (la faute en est évidemment à ces éteignoirs " de prêtres), que tout mouvement ascensionnel doit partir d'en bas, et que lorsque l'on part d'en haut c'est ordinairement pour descendre, quand ce n'est pas pour monter, car, je le répète, le rédacteur a dû se tromper, il voulait dire comme je dis ; c'est plus à la portée des intelligences ordinaires. Cher amable journal, va, de nous avoir appris ces choses-là !

Quand nous aurons dans le pays " une université française laïque et libre," quand " le conseil de l'Instruction Publique aura été supprimé," quand " l'éducation féminine aura été réformée," quand les livres d'écoles actuellement en usage " qui sont tous idiots " auront été remplacés par " dix ouvrages qui seront les mêmes dans toutes les écoles et qui vaudront quelque chose," quand " les exemptions

(1) Num. du 1er octobre 1892, p. 235.

(2) Num. du 1er octobre 1892, p. 235.

de taxes auront été abolies," quand le nombre de Séminaires aura été réduit, quand les communautés étrangères cesseront d'affluer au Canada, surtout, quand les jeunes abbés pimpants, frisés, choyés poudrés, resteront à Paris; quand... "la libre parole" aura porté ses fruits; alors nous nagerons dans les flots de lumière, le *Canada-Revue* ne s'imprimera plus que sur papier buvard, tous ses rédacteurs (d'alors), sacrés pontifes du soleil levant, auront la tête coiffée d'une mitre en peau de "crétin"; le plus ancien d'entr'eux sera grand-maître de la dite université française laïque et libre, les plus doctes s'occuperont à composer les dix ouvrages en question "qui vaudront quelque chose." Il n'y aura plus "d'éteignoirs," le peuple délivré "des larves de l'ignorance" paiera enfin ses abonnements. Que l'espérance pourtant est une douce chose!

En attendant je vote de tout cœur un brevet de capacité, une médaille de bois, à Pierre Michel, écuyer, charretier, du *Canada-Revue*. Pour un homme qui "n'a eu que quatre mois d'école dans toute sa vie" "qui n'a jamais mis le pied dans le Séminaire," il ne possède pas mal sa langue maternelle, il a cru en effet trouver une neuvième faute dans la fameuse lettre de Monsieur l'abbé Castonguay. Ecoutez: "*Le savant professeur (l'abbé Castonguay) écrit: 'Il aurait été mieux pour tout journaliste qui veut attaquer la religion, etc.'*" Or, à l'école on m'a enseigné que mieux est un adverbe, et qu'un adverbe ne peut qualifier qu'un verbe, un adjectif, ou un autre adverbe. Et j'ai beau chercher, dans cette fameuse phrase, le verbe, l'adjectif ou l'adverbe que ce mieux là peut qualifier, impossible de le trouver, Suivant moi, pardonnez aux prétentions d'un pauvre charretier de la stand—c'est un adjectif et non un adverbe qu'il fallait mettre là. Il fallait dire: Il aurait été préférable, plus convenable, plus simple, etc. Par conséquent mieux est une faute (4)." Ainsi parle le charretier.

Or littré, dont l'autorité est souveraine en ces matières, n'est pas du tout de cet avis. Dans le grand "Dictionnaire de la Langue française," 3e vol au mot mieux, il dit en effet "mieux se prend quelquefois adjectivement, (d'autant plus facilement que mieux n'est que le neutre de melior) et signifie meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Ex. Il n'y a rien de mieux, rien n'est mieux que ce que vous dites etc." Pour les "brillants

(4) *Canada-Revue*, 22 octobre 1892, page 284, sous le titre "Ultra arch" 111

esprits" du *Canada-Review*, "écrivains accomplis" qui, "fausse modestie à part", veulent tirer le monde de la barbarie, n'est-ce pas "ultra-archi-humiliant"? Je pourrais citer Bescherelle, "Dictionnaire national", et même le "Dictionnaire de l'Académie" qui sont du même avis, mais le charretier écuyer du *Canada Review*, croirait que je parle hébreu. Et puis peut-être que Litttré, Bescherelle.... et *tutti quanti* sont aussi "des éteignoirs". S'il en était ainsi, il y aurait encore une suprême ressource, ce serait d'ouvrir le plus tôt possible les Ecoles du soir et d'y envoyer chercher le charretier apprendre le français. Jusque là, sous peine de passer aux yeux de monsieur Filiatrault pour un insignifiant, je soutiens qu'il eût été *mieux* de.....se taire; car, voyez-vous, il avait bien raison celui qui disait :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce !

Cox.

A NOS LECTEURS.

Nous devons encore une fois nous excuser auprès de nos lecteurs de n'avoir pas tenu la promesse que nous leur avons faite de leur fournir exactement la REVUE pour le 15^e jour de chaque mois; mais des difficultés inattendues nous ont forcés d'en suspendre de nouveau la publication pour plusieurs mois. Nous croyons pouvoir les assurer que le même cas ne se présentera plus à l'avenir.

Nous leur présentons aujourd'hui en un seul fascicule les matériaux de trois livraisons, pour les mois de juin, juillet et août. Nous réunirons de même en deux fascicules les livraisons des quatre derniers mois de cette année.

Bientôt nous aurons à annoncer à nos lecteurs des changements considérables tant dans la rédaction que dans l'impression et l'administration de la REVUE CANADIENNE. Avec la nouvelle année, celle-ci prendra un nouvel essor: nous sommes décidés à ne rien négliger pour la placer au premier rang parmi nos publications canadiennes.

Montréal, le 15 octobre 1892.

LA DIRECTION.
